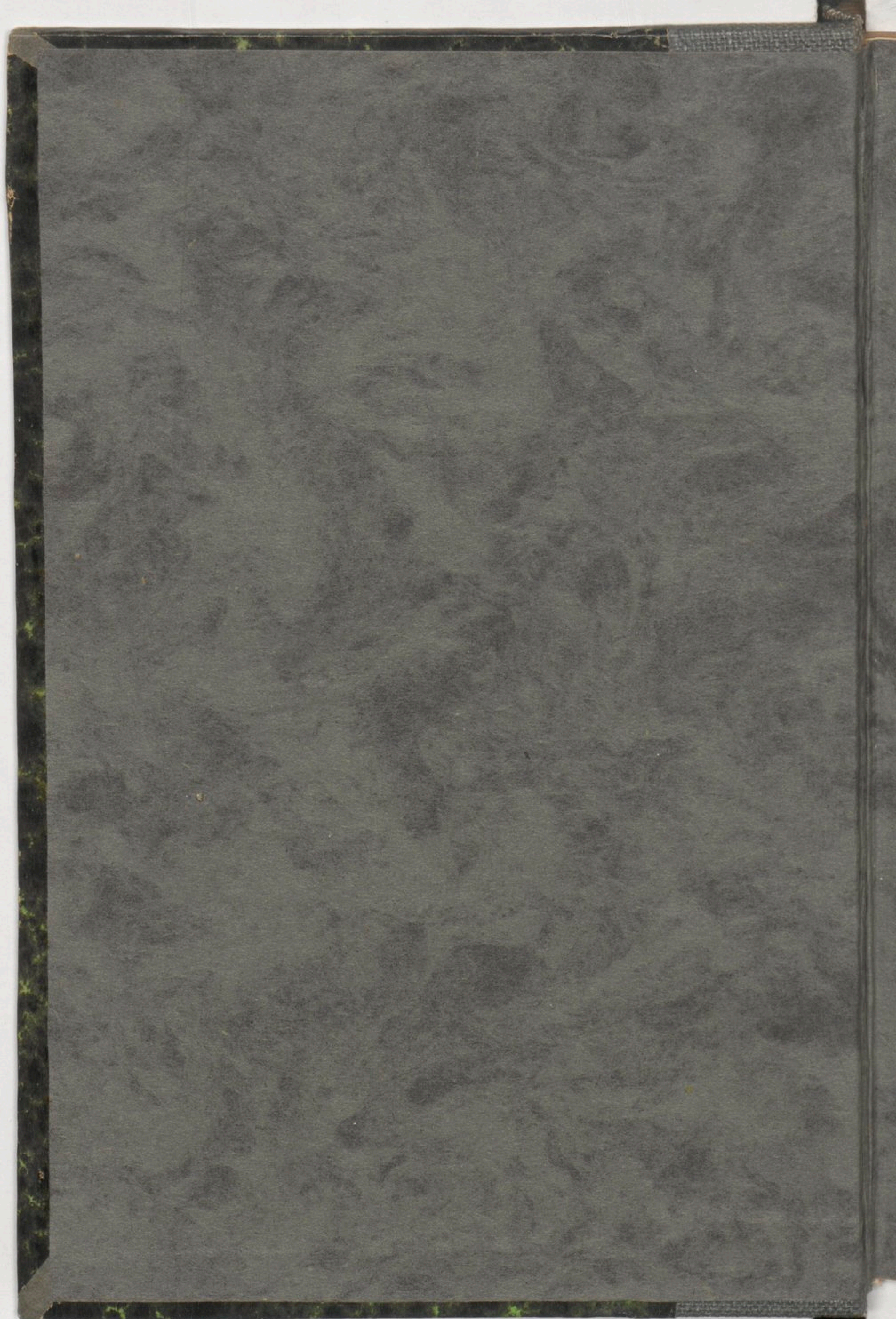
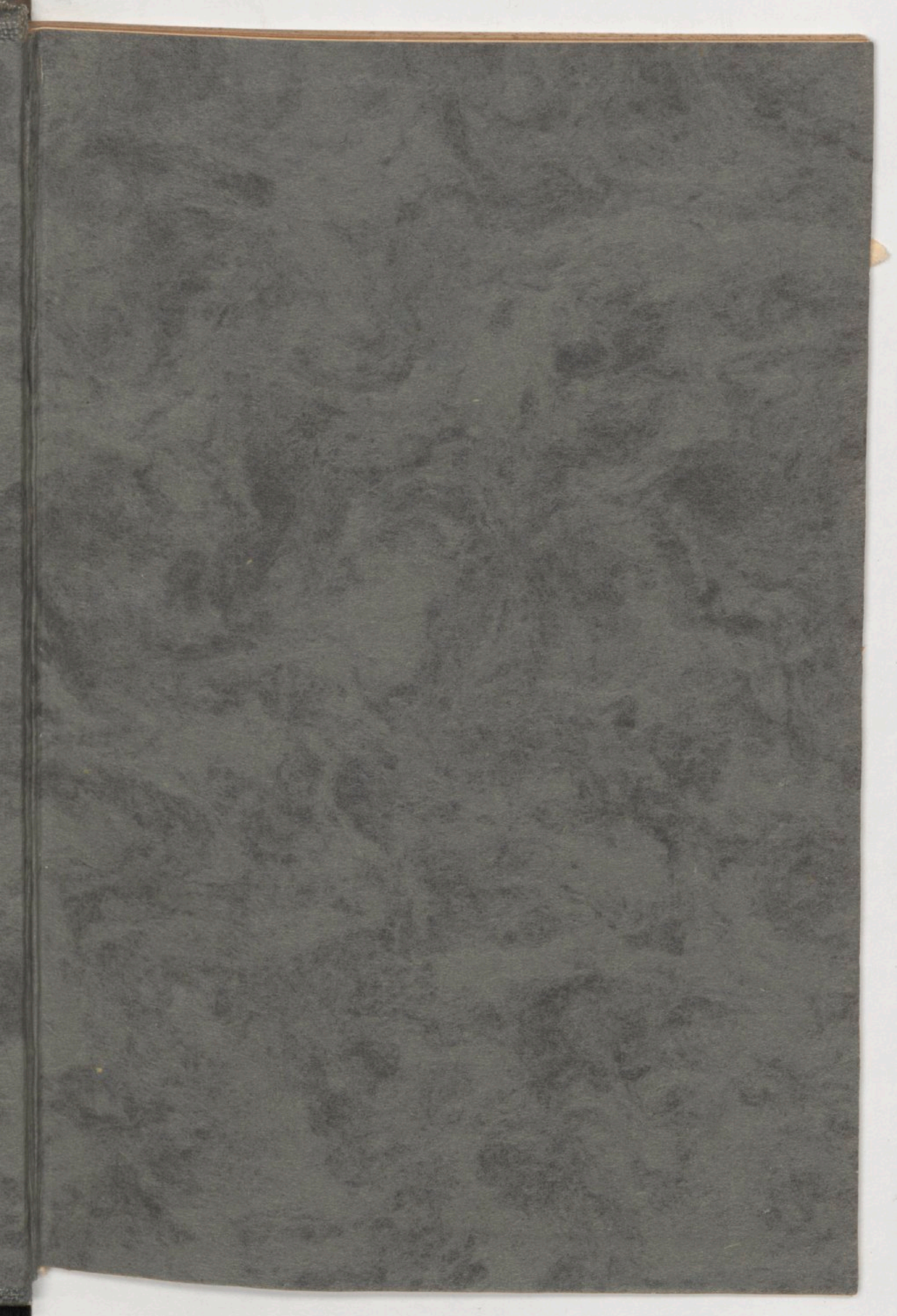
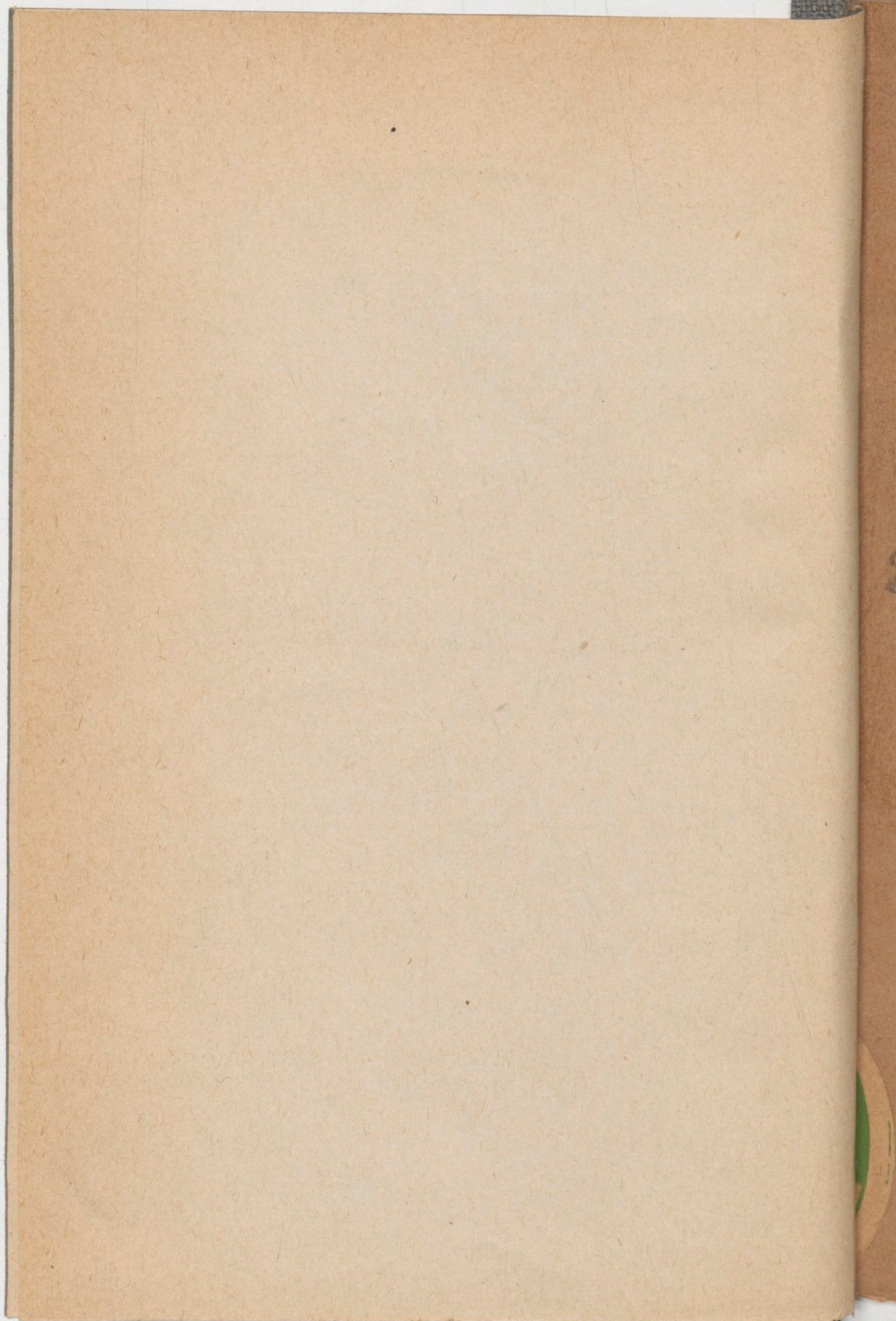
U. Fischer. Une famille de sculpteurs et de peintres comtois : les Rosset









U. FISCHER

UNE FAMILLE

DE SCULPTEURS ET DE PEINTRES

COMTOIS

—

LES ROSSET

« ... M. Rosset a fait les premiers bustes de Voltaire, qui, jusqu'alors, n'avait pas consenti à prêter son visage.

« ... L'ivoire, si cassant et si dur, devenait entre ses mains une pâte amollie à sa volonté. J'ai entendu dire à Pigalle qu'il n'avait rien vu des anciens qui eût plus de perfection. »

MARQUIS DE VILLETTE, – *Journal de Paris*, 4 janvier 1787.

PARIS

1919

UNE FAMILLE

DE SCULPTEURS

ET DE PEINTRES

COMTOIS

—

LES ROSSET

U. FISCHER

UNE FAMILLE
DE SCULPTEURS ET DE PEINTRES
COMTOIS

LES ROSSET

« ... M. Rosset a fait les premiers bustes de Voltaire, qui, jusqu'alors, n'avait pas consenti à prêter son visage.

« ... L'ivoire, si cassant et si dur, devenait entre ses mains une pâte amollie à sa volonté. J'ai entendu dire à Pigalle qu'il n'avait rien vu des anciens qui eût plus de perfection. »

MARQUIS DE VILLETTE, – *Journal de Paris*, 4 janvier 1787.

PARIS
1919



AUX

CAMARADES DE SORBONNE

DE

PAUL FISCHER

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

TUÉ À L'ENNEMI EN 1914

La destinée, dans l'amertume de sa trame, m'a contraint à écrire moi-même ces pages : l'auteur en devait être mon fils, ce jeune universitaire dont le feuillet qui précède rappelle la fin prématurée. Les travaux historiques le séduisaient, des maîtres d'élite l'y avaient formé. C'est dire que le sujet aurait été traité avec une ampleur et une précision tout autres. Le sens critique dont avait témoigné le disparu, la patiente investigation des sources qui avait marqué ses premiers essais s'y seraient donné carrière. Si les liens du sang ne me permettent pas d'ajouter que l'ouvrage sorti de sa plume eût obtenu les suffrages du public délicat et choisi auquel il était destiné, j'ai pleine licence, par contre, de déclarer qu'on l'eût mis singulièrement au-dessus de la pâle esquisse à laquelle sont venues me réduire les circonstances.

Une telle biographie des Rosset, artistes laborieux, d'une modestie égale au talent, mais aujourd'hui quelque peu oubliés, bien que l'un d'eux, qui fut mon quatrième aïeul dans la ligne maternelle, ait eu ses sculptures recherchées d'amateurs princiers et de rois, des Frédéric II, des Stanislas-Auguste, tandis que Falconet et Pigalle portaient sur elles un jugement dont la spontanéité rehaussait la valeur, je l'attendais donc de celui qui n'est plus. De même qu'après sa mort, je surmontai ma douleur afin de laisser une relation de sa brève existence à ses professeurs, à ses condisciples, à ses amis; de même, je n'en doute aucunement, il se fût fait une obligation de retracer la carrière d'ancêtres qui, par la dignité de la vie autant que par le ciseau, tinrent une place honorable dans la société provinciale où les rangea leur naissance et les retint la simplicité de leurs goûts. A ce travail, je me proposais de le convier après l'achèvement, légèrement retardé par un sursis d'étudiant, des deux années de service militaire dont il était comptable au pays : de l'une seulement il put voir la fin.... Aussi bien c'est le passé que cela, et si l'évocation à laquelle je m'en livre ne se

trouve pas exempte de tristesse, je n'y mêlerai du moins aucune plainte : le premier devoir des pères qui ne veulent pas demeurer par trop inférieurs à leurs fils morts pour la patrie consiste à s'incliner sans murmure devant l'irréparable. J'avais pourtant besoin de m'arrêter un instant à ce passé, afin d'expliquer pourquoi je cherchai à réaliser, même très incomplètement, ce que le sort ne permit pas d'accomplir à celui qui était mon unique enfant et mourut sans postérité.

Héritier de nombreux souvenirs de famille, il me fallait d'abord les coordonner. Combien pus-je en voir, dans cette œuvre d'assemblage, que la tiède atmosphère de la vie calme avait pour ainsi dire éteints, se raviver brusquement au souffle de la fortune contraire. C'est un rude frappeur d'enclume que le malheur : il n'est point surprenant que, sous ses coups, rouillée par le temps, la matière reprenne son primitif éclat. Encore faut-il qu'elle n'en sorte pas altérée. On a beaucoup écrit sur la déformation des souvenirs, et je n'ai pas été sans y applaudir. Je me trouvais donc tenu de passer au crible d'une critique sévère ceux qui venaient ainsi me faire cortège dans cette résurrection

d'années lointaines. Certains, je dois le dire immédiatement, n'ont pas résisté à l'épreuve : ce n'est point qu'elle les ait infirmés, mais, à mes yeux, elle ne les a pas étayés au degré désirable ; à leur égard par conséquent, je me suis vu conduit à garder le silence, dût l'ouvrage présenter de regrettables lacunes. Puis d'autres faits, quoique assez bien établis, apparemment, par tel ou tel point de repère, n'ont été relatés cependant qu'avec circonspection : le moyen d'être catégorique, quand le témoignage ne l'est pas? Des documents décisifs, voilà en effet ce qui m'a plus d'une fois manqué. La raison en est triste : dans un incendie qui consuma la maison paternelle en 1878, une grande quantité de papiers provenant des Rosset furent détruits. Je croyais même désormais n'en posséder que d'insignifiants, lorsque le hasard, plus que la ténacité de mes recherches, me fit découvrir dans un carton oublié un petit livre de notes tenu par Jacques Rosset, mon trisaïeul. Mais un carnet, que c'est donc peu pour combler les vides d'une vie d'artiste! Il fallait recourir aux sources étrangères, dira-t-on, y interroger le passé. Évidemment; pour celui toutefois qui trace ces lignes, la situation

ne laissait pas de se compliquer. Ces sources en effet sont presque entièrement dans le Jura, et, en outre, s'y trouvent disséminées. Éloignement et dispersion ne sont pas de nature assurément à arrêter un historien valide et dispos; souvent même, pour lui, cela devient un stimulant; mais il en est différemment d'un valétudinaire, or depuis un certain temps — j'éprouve vraiment quelque confusion à entrer dans ces détails — je ne suis guère autre chose. Trois fois pourtant j'ai voulu prendre le train, trois fois j'ai dû renoncer à ce dessein : l'heure est vraisemblablement passée pour moi de revoir ce Jura si pittoresque où je suis né, et de m'y enivrer encore de l'air de ses montagnes aussi bien que de la poudre de ses archives.

A la plume cependant que le destin a arrachée des doigts de mon fils et qui maintenant s'échappe à son tour des miens, peut-être se trouvera-t-il plus tard, parmi les derniers condisciples de ce cher enfant, quelqu'un qui voudra bien substituer la sienne un instant. Qui sait si, à une époque donnée, les heures riantes que ces jeunes gens passèrent avec lui à la Sorbonne n'en suggéreront pas la pensée

à l'un de ceux que l'histoire de l'art a déjà attirés, ou qu'elle viendra par la suite à séduire? Si c'est un rêve, qu'il me soit permis du moins de le caresser, et qu'en tête de ce travail ils distinguent dès lors plus qu'une dédicace : la discrète expression d'un captivant espoir.

Davantage même, s'ils le passent à mon âge : un conseil, et, n'hésiterai-je pas à ajouter, un conseil aussi utile peut-être qu'affectueux.

Qu'ils n'en doutent point en effet, le sujet, en soi, a largement de quoi intéresser un historien. Premièrement il est neuf, et ce n'est certes pas le peu que j'en aurai dit qui sensiblement lui aura ôté ce caractère. Ce n'est pas non plus que, dans une cinquantaine d'écrits, l'on n'ait accordé déjà quelque attention aux Rosset; jusqu'à ces derniers temps pourtant, à ma connaissance du moins, aucun livre ne leur a été spécialement consacré. Deux ou trois lignes par ci, au cours d'un ouvrage d'un intérêt parfois fort différent, deux ou trois pages par là, en groupant les passages, jamais plus : voilà tout ce qu'on peut trouver concernant ces artistes; et encore à la condition, s'il ne s'agit pas d'un dictionnaire, de feuilleter très attentivement ces productions éparses.

Mais il y a mieux à considérer.

Les Rosset vécurent en un bailliage dont l'esprit bouillonna à la parole de Voltaire, qui lutta, comme ils savent, pour libérer les serfs qu'y avait laissés le moyen âge, bailliage aussi dont le patriotisme vibra particulièrement aux accents de l'hymne de Rouget de Lisle, né à Lons-le-Saunier. Si l'on n'a pas été sans publier, et assurément d'excellentes choses, sur cette ancienne terre de mainmortables, on est loin encore d'avoir mis en relief tout le rôle qu'elle a joué pendant la révolution. Or, il est probable, pour ne pas dire certain, qu'en suivant la trace des Rosset dans les archives départementales, dans celles de l'évêché de Saint-Claude, dans celles aussi de la ville qui, à cette époque, reçut le nom de Condat-en-Montagne, dans celles enfin de Dôle et vraisemblablement encore de Salins, ils feront, comme il arrive assez fréquemment en pareille occasion, de réelles trouvailles : pour être étrangères souvent au sujet qui les aura conduits en Franche-Comté, elles ne leur seront pas moins extrêmement précieuses. Ils rapporteront ainsi la matière, non pas d'un ouvrage, mais de deux ; et l'ombre de leur ancien camarade en sera

doucement émue, puisqu'elle y apercevra pour eux les éléments d'un double succès.

Pour être une excuse cependant, la maladie ne saurait aller jusqu'à l'extinction de toute obligation, et réellement il y aurait eu plus que de l'apathie de ma part à laisser des condisciples de mon fils entreprendre *ab ovo*, le cas échéant, un semblable travail. L'explorateur dont les forces s'épuisent possède incontestablement le droit de s'arrêter aux derniers palmiers; mais il est tenu, s'il la connaît, d'indiquer la route à qui le suit et bientôt le dépasse. Il y a là un geste tout élémentaire. Ce livre, qui n'a appelé au secours de son imperfection ni l'eau-forte ni l'héliogravure, n'est au fond pas autre chose. Qu'en lui donc, ils veuillent bien voir, non pas une biographie, puisque cette biographie, ce sont eux-mêmes qui l'écriront un jour, je le souhaite du moins, mais un simple entretien s'étant uniquement proposé de la jalonner.

Cet entretien, je l'ai tiré, dans de telles conditions, presque exclusivement de souvenirs légués par des parents vénérés. Ne devais-je point néanmoins me rappeler que, si sommairement que ce fût, divers auteurs déjà avaient

bien voulu s'occuper des Rosset? Si la probité littéraire ne m'y obligeait pas positivement, d'une manière courante du moins, car il y aurait quelque excès à prétendre qu'ils ne m'ont rien appris, la reconnaissance ne me le commandait-elle pas toujours? On trouvera dès lors au bas des pages, et, dans plusieurs cas, au cœur du texte, le nom d'un certain nombre de ces devanciers : je me suis appliqué à saisir dans l'enchaînement des phrases l'occasion de l'indiquer. Mais cela ne m'a nullement suffi. Par une de ces fictions gracieuses qui surgissent parfois des temps qui nous ont précédés, il m'a semblé, à divers moments, que, remontant le cours des années, j'étais transporté dans la maison des artistes dont je descends, que j'avais à en faire les honneurs : alors je me suis effacé devant tel ou tel de ces écrivains. Le lecteur certes ne regrettera pas que je lui aie fait ainsi recevoir des explications directes d'un Voltaire, d'un Grimm, d'un marquis de Villette et aussi — la vieille galanterie française aurait même voulu que je la nommasse en premier — de l'excellente Mme Geoffrin. Dans ces emprunts toutefois, comme dans quelques autres d'ordre secondaire, je ne me

suis pas astreint — la simplicité de cet ouvrage m'y autorisait — à reproduire l'orthographe de l'époque, lorsque cette orthographe était nettement périmée.

Quant aux références au bas des pages, elles sont données d'une manière très succincte; mais les personnes qu'elles viendront à intéresser spécialement n'auront, pour les compléter, qu'à consulter l'index bibliographique qui suit immédiatement ce que j'ai pu dire des Rosset. Cet index ne comprend point tout ce qui a été imprimé au sujet de ces artistes ou indirectement se rattache à leur biographie; on y trouvera pourtant la désignation par auteur, titre, lieu d'édition, date de tirage et format, de maints ouvrages offrant ce caractère, ainsi que l'indication des passages concernant particulièrement la matière. J'ai cru devoir y joindre la cote à la Bibliothèque nationale, ou, malgré malheureusement son peu de stabilité, la lettre actuelle de casier avec le numéro attribué quand, dans cet établissement, les livres sont à la libre disposition du lecteur. Que de fois mon cher enfant a-t-il regretté les dérangements, les pertes de temps occasionnés par la recherche de cette cote! J'ai voulu épar-

gner au moins ce tracas à ses camarades. Ce vieil établissement de la rue de Richelieu, je sais en effet qu'ils ne manquent pas d'y revenir périodiquement : sans oublier pour cela la Sorbonne, où ils ont laissé plus d'un maître affectionné, ils sont vivement attirés par une salle qui leur rappelle tant d'heures d'activité féconde, les heures de leur infatigable et fraîche jeunesse. Dans le va-et-vient de cette ruche animée, ils se retrouvent, parlent de leurs travaux en cours, se communiquent leurs espoirs, puis s'entretiennent des absents, de tous : de ceux par conséquent à qui des circonstances purement passagères n'ont pas permis d'être exacts au rendez-vous, comme d'autres, hélas! que jamais ils n'y reverront, parce qu'ils ne peuvent plus en chercher l'image que dans le sillage des années disparues.

U. Fischer.

Paris, 12 mars 1919.

SAINT-CLAUDE
ET LES ROSSET

S'il vient des Dombes et qu'il pénètre dans le Jura par la pointe nord du Bugey, le touriste parfois se décide à faire à pied la dernière partie de la route, cette route qui conduit de Lyon à Saint-Claude. Bien rarement il regrette d'avoir pris ce parti. Certainement ce n'est pas encore la haute montagne aux crêtes longtemps blanchies par la neige, aux pentes chargées d'épicéas, aux torrents indisciplinés, aux pâturages que parcourt une race bovine de nerveuse allure; mais ce n'est plus la plaine aux mornes hameaux disséminés le long d'étangs qui somnolent. Quoique la transition ait été préparée par les derniers paysages du département de l'Ain, le contraste des sites ne

laisse pas d'étonner et de charmer à la fois le voyageur. Ce sont des villages animés et tout verdoyants que ceux qu'il traverse, ou dont il aperçoit le clocher : Jeurre, Vaux, Molinges, Chassal. Et s'il ne peut percevoir encore l'agreste harmonie des clochettes que font tinter les troupeaux dans les vallées supérieures, il se réjouit d'entendre, à gauche, la Bienne rouler son flot capricieux entre des rives égayées par la bergeronnette et le martin-pêcheur. Puis, continuant sa marche, quelle surprise n'éprouve-t-il pas, à un brusque tournant de la route, de découvrir une ville dont les maisons, serrées les unes contre les autres comme pour s'offrir un mutuel appui, semblent vouloir escalader un mont presque abrupt!

Cette ville est Saint-Claude; le mont, le Bayard, qui porte sa cime à plus de neuf cents mètres de hauteur.

Or, à droite, ne tarde pas à se détacher la dentelle aérienne d'un pont suspendu, jeté sur un alerte cours d'eau, le Tacon, coulant à cent cinquante pieds en contre-bas. Celui-ci confond presque aussitôt ses ondes avec la Bienne, et si gracieuse que puisse être l'écharpe dont ces rivières enserrent ainsi le bas de la cité, par-

tout ailleurs entourée de collines élevées, elle n'en constitue pas moins une barrière aux communications avec la région d'aval. Cet obstacle ne fut vraiment surmonté qu'au XIXe siècle, par la construction du pont dont nous venons de parler. Jusque-là, de médiocres ouvrages, de bois ou de pierre, y suppléaient imparfaitement, et, lors de la guerre de Trente ans, il n'y en avait même, de ce côté, qu'un seul réellement accessible aux chars. Pour peu que notre touriste sache cela, il fera effort pour concevoir comment une ville a pu être fondée dans un endroit d'accès si incertain.

La géographie et l'histoire répondront aux questions se pressant sur ses lèvres.

Précisément parce que les bouleversements du sol l'avaient placé à la base d'un système de hauteurs presque circulaire, le site devait voir glisser vers lui tous les sentiers, ensuite tous les chemins, partant des fermes, des hameaux, des villages environnants : il devenait le débouché forcé des produits de la montagne. S'il se trouvait, à certains égards, désavantagé par le confluent de la Bienne et du Tacon, les alentours l'étaient bien davantage : le moins, cette fois-là, l'emporta sur le plus.

Aussi la fondation de la ville se perd-elle dans les brumes du passé. D'intéressantes et vives discussions ont essayé d'en dégager la date. Ni la science ni la foi, oh ! surtout la foi, n'ont manqué à leurs auteurs, sous quelque bannière qu'ils se soient rangés. Dans l'un et dans l'autre camp, par instants, l'on n'eût guère eu besoin d'être pressé pour jurer qu'on possédait, à soi seul, la vérité ; mais le spectateur, qui en deçà de la barrière marquait les coups de sang-froid, ne se sentit point gagner par une conviction si ferme. La polémique, au fond, ne semble pas encore avoir apporté quelque chose de définitif en la matière, si d'ailleurs, en histoire, il peut y avoir quelque chose de définitif ; et le vieux nom celtique de Condat, qu'à l'origine Saint-Claude tira de ce confluent même, continue d'attirer l'attention des chercheurs.

Ce nom, la ville l'échangea plus tard contre celui de Saint-Oyand de Joux, en mémoire d'un actif abbé qui présida aux destinées d'un monastère dont l'établissement remontait au cinquième siècle, - puis finalement emprunta l'appellation actuelle à l'un de ses successeurs, mort en odeur de sainteté, lui aussi, à la fin

du septième. Ce successeur fit, au rapport de pieuses chroniques, miracle sur miracle, et sa réputation ne tarda pas à se répandre bien au delà des montagnes où il vécut. De toutes parts, on vint demander à ses reliques la guérison de maux incurables ou le succès d'entreprises en péril. Ce fut un thaumaturge on ne peut plus en honneur, notamment en Picardie, et, sans prétendre à connaître exactement les raisons qui amenèrent auprès de sa châsse un roi aussi dissimulé que l'était Louis XI, nous pouvons dire du moins que ce monarque attacha un haut prix à sa démarche : entre autres libéralités, il dota la ville de fortifications, dont il reste quelques vestiges.

Citer ces derniers faits, c'est, après l'argument géographique, donner la raison historique du développement de la vieille Condat.

Tous ces pèlerins en effet tenaient à rapporter, bénit par le prêtre, un durable souvenir de leur visite à l'abbaye ; autour d'elle, par conséquent, s'établirent peu à peu, puis se pressèrent d'ingénieux artisans qui taillèrent maints objets de dévotion, et particulièrement l'image du saint vénéré, d'abord dans les diverses essences de bois qui foisonnaient dans

la région, le buis spécialement, ensuite dans la corne, l'ivoire, l'albâtre, le marbre.

Quel que soit leur berceau, les arts n'échappent guère aux lois générales de la croissance. Il est dès lors logique de penser que les premiers ouvrages emportés par les pèlerins n'eurent rien d'esthétique. L'histoire, en tout cas, ne nous a laissé le nom d'aucun artiste de l'époque, car il y aurait quelque témérité à accorder ce caractère à l'auteur d'un fauteuil offert à saint Avit, tout élogieux qu'aient été les remerciements de ce dernier[1] : autant que l'évêque, sans doute, le poète y donna cours. Il faut réellement aller jusqu'au XVIIe siècle pour trouver consacrée la réputation de sculpteurs de marque : ce fut Joseph Vuillerme, qui naquit à Saint-Claude même ; ce furent les frères Jaillot, qui, bien qu'ayant vu le jour dans le voisinage, à Avignon, l'aîné du moins, peuvent être regardés comme de véritables enfants de la localité. Ces ivoiriers sont connus par leurs crucifix, devenus d'une extrême rareté. Tous les trois d'ailleurs ne tardèrent pas à quitter Saint-Claude, le premier pour Rome,

1. *Patrologie latine* (Migne), t. LIX, col. 235.

les deux autres pour Paris. De ceux-ci, l'un siégea un moment, et non sans incidents, à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Quant au second, qui eût prévu cette fin de carrière? il mourut avec le titre de géographe du roi. Mais ce n'est pas le lieu de nous étendre sur ces précurseurs : nous ne les avons cités, nous n'avons donné quelques détails sur la ville qui fut témoin de leurs débuts, qu'afin de faire connaître le milieu auquel Rosset, le premier du nom, dut sa vocation artistique.

Or ce premier du nom, le titre même de cet ouvrage nous conduit à le voir en Jean-François (*alias* Jean-Claude-François-Joseph), le Joseph Rosset des catalogues, puisque c'est à son ciseau que fut dû le lustre qui, pour un temps, rejaillit sur sa famille.

Assurément il eut des ancêtres qui manièrent la gouge et le maillet; mais leurs productions ne dépassèrent pas celles de gens de métier exercés : ce qu'ils faisaient, on le faisait comme eux dans la ville, ni mieux ni pis. Ces ancêtres, au demeurant, ne sont pas bien connus. C'est tout au plus si, en l'état actuel des sources, on peut estimer que, partis du Bugey, les Rosset du Pont ou Dupont (pur

surnom, semble-t-il, destiné dans le principe à les distinguer d'une autre branche de la famille) arrivèrent à Saint-Claude au XVIe siècle. Ils y devinrent, les uns orfèvres, les autres sculpteurs sur bois. Des premiers, nous n'avons pas à nous occuper dans ce travail. Quant aux seconds, les renseignements ne prennent quelque consistance, et encore, qu'à partir du père de Joseph Rosset.

Dans ces conditions, le chapitre qui suit est d'emblée consacré à ce dernier.

JOSEPH ROSSET

Joseph Rosset du Pont — nous dirons désormais Rosset tout court, si on le permet, et pour lui et pour les autres membres de la famille — naquit à Saint-Claude en 1706. De celle qui lui donna le jour, nous ne croyons pas avoir entendu parler une seule fois à la maison. En tout cas, nous n'en avons rien retenu. Sur son père, nos souvenirs laissent moins à désirer, sans pour cela se présenter en nombre : il était bourgeois de la ville, fort attaché à son intérieur, de mœurs paisibles, d'une égalité de caractère suffisamment prononcée même pour ne perdre réellement patience que lorsque, amenée au point, presque achevée, une de ses figurines de buis venait à éclater aux confins d'un nœud récalcitrant. La

fortune n'avait pas souri à son labeur, mais, sous son toit, régnait une indiscutable aisance; on n'en pouvait douter à divers indices : des armoires, et de taille respectable, regorgeant de linge; de l'argenterie de poids, soigneusement ciselée, travaillée, au reste, par les orfèvres de la famille; un cellier judicieusement disposé, où d'appétissantes et multiples provisions mettaient en belle humeur le visiteur qui par hasard y pénétrait; un bûcher à défier le froid de plusieurs hivers, eussent-ils la rigueur de celui de 1709; puis, nous allions l'oublier et c'eût été regrettable, une cave jouissant de l'approbation générale. A l'estime que l'hôte obtenait par là de ses invités, l'artiste, sans doute, aurait préféré celle des connaisseurs pour les ouvrages sortis de ses mains; mais, quelque effort qu'il fît, il ne réussissait pas à s'élever au-dessus de la moyenne. En dépit de la conscience apportée à leur exécution, ses sculptures attiraient peu le regard, le retenaient moins encore. Expliquons la chose d'un mot : elles manquaient d'originalité. Il était néanmoins suffisamment entendu dans son art pour en inculquer les principes à qui l'écoutait docilement. Or cette docilité ne

manqua point à Joseph Rosset, qui dès la plus tendre enfance, en effet, montra un caractère d'une extrême douceur.

Ce fut donc une éducation facile.

Peut-être même pourrait-on dire qu'elle s'accomplit toute seule.

Quelques toises à peine séparaient l'appartement de l'atelier. S'échapper du premier, une fois affranchi des lisières, mais la tête prudemment protégée contre les chocs par un bourrelet d'osier; ramasser sous la table à ébaucher des rognures de buis aux veines heurtées, les montrer tout joyeux à son père; en aller chercher d'autres, jusqu'à ce que celui-ci en ait les mains chargées au point de ne plus pouvoir travailler, puis les rapporter, pièce par pièce, à la masse d'où elles ont été tirées; alors se hisser tant bien que mal à côté de lui, et regarder curieusement ce qu'il obtient de cette tige d'acier qui patiemment creuse le bois, l'accabler de questions; se diriger aussitôt après vers une encoignure où se trouve une meule à affûter; la mettre en mouvement, puis, enhardi par cet exploit, essayer de serrer un étau placé dans le voisinage; s'y pincer les doigts et accourir, en

criant comme un damné, auprès du sculpteur, qui, n'entendant plus aucun bruit, le croyait parti : voilà les premiers pas du futur artiste. Il aura fait ainsi connaissance avec les outils. Les jours s'écoulent, et ces outils, naturellement, il voudra les manier à l'exemple de son père. Quand l'enfant aura bien su ses leçons, on l'y autorisera. Un morceau de bois poreux, voisin de l'aubier, bref d'attaque facile, sera mis entre ses mains, et bientôt s'en échappera quelque naïve statuette. Viendra l'heure enfin où ce qui n'a été qu'un amusement fera place au travail sérieux. Frais émoulu de l'école pourtant, Joseph ne sculptera pas immédiatement : il sera préalablement tenu de se familiariser avec tous les détails du travail, même les plus monotones, rien de ce qui intéresse l'atelier ne devant lui rester inconnu. Il commencera donc par débiter le bois à la scie, le tailler en *ébauchons*, pour employer le terme du lieu, dégrossir ceux-ci à la râpe; puis il s'emploiera à polir les pièces terminées, et les fixera aux socles. Ce n'est qu'après avoir passé par cette série d'épreuves, et s'en être convenablement tiré, qu'il sera admis à prendre le ciseau.

Ce jour-là, on ne saura, à la cuisine, où donner de la tête. L'avant-veille, il a été rappelé aux parents et aux habitués de la maison, conviés les uns et les autres depuis déjà des semaines, que l'on fait fond, et à midi sonnant, sur leur présence. Précaution, à vrai dire, superflue, car nul ne voudrait manquer à cette fête de famille. L'heure venue donc, les compliments d'usage terminés et la société bien au complet, chacun prend place à une table de dimension peu commune. Trop grande pour tenir dans la salle à manger, cette table a été, à force de rallonges, improvisée dans l'atelier. Elle n'a pas mauvais aspect d'ailleurs, malgré la teinte légèrement bise de la nappe, dont la matière a été filée au rouet, à la maison même, pendant les longues soirées d'hiver. La lueur mate de l'argenterie s'y marie du reste fort heureusement. Nous ne nous attarderons pas à énumérer, quoique nous disposions des éléments à peu près voulus pour le faire, les mets savoureux qui vinrent flatter le palais des invités. Nous croirions manquer pourtant à ce que nous devons à la mémoire de l'une des plus respectables des Rosset — laquelle, au fait? la femme du sculp-

teur? sa mère? une proche parente? ici nos souvenirs s'évanouissent — alors tenue dans la ville pour une maîtresse de maison profondément experte en l'art culinaire, si nous ne mentionnions au moins deux préparations où elle excellait, et qui y figurèrent : les morilles sylvestres à la crème, pour la macération desquelles elle possédait un secret, car elles s'écrasaient sous la dent comme la pêche la plus veloutée; puis le pain de foies de volaille, foies patiemment triturés au mortier — jamais elle n'eût confié cette besogne à une servante — avec adjonction progressive d'ingrédients choisis et battus plus consciencieusement encore, car, sorti du bain-marie, le mélange, arrosé d'une sauce onctueuse, devait avoir la légèreté presque de la mousse. Et n'accorderons-nous pas également un souvenir aux vins, pas très nombreux précisément, mais parfaits en revanche, qui longtemps sommeillaient dans la cave des Rosset avant d'en être extraits pour paraître sur la table des grands jours? Nul doute qu'en ce repas ne furent appréciés à leur valeur et le Poligny généreux, et le Château-Chalon, si rare aujourd'hui, et, à cette époque déjà, infiniment supérieur aux meilleurs crus

de Madère, et le tout vieux Bourgogne au reflet tirant sur la pelure d'oignon, et le *paille* sucré enfin, tant attendu des dames. Au dessert aussi, nous le savons, quoique, à vrai dire, le nom nous en échappe, une liqueur exquise et de fabrication domestique vint délier les langues les plus rebelles, et réunir l'assistance dans les diatribes les moins indulgentes contre le jeune Louis XV, qui d'ailleurs à ce moment — 1721, si notre mémoire nous sert bien — n'était pas encore surnommé le Bien-aimé.

Contre Louis XV, et même, nous ne le tairons point, contre la France.

La France... murmurera peut-être quelque lecteur ayant peine à concilier cette assertion avec l'ardent foyer de patriotisme que fut le Jura à l'époque de la révolution, le Jura d'où sortit, nous l'avons rappelé, l'auteur inspiré de la *Marseillaise*.

Que ce lecteur veuille bien ne pas oublier la date à laquelle se passent ces faits, moins de cinquante ans après la seconde conquête de la Franche-Comté par les troupes de Louvois. Les meurtres, les horreurs de la guerre, les dévastations, tout cela le vaincu pouvait l'oublier; mais la perte de franchises plus que

séculaires, non. Laissons, du reste, la parole à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* :

« Cette province, assez pauvre alors en argent, mais très fertile, bien peuplée, étendue en long de quarante lieues et large de vingt, avait le nom de Franche, et l'était en effet. Les rois d'Espagne en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Quoique ce pays fût du gouvernement de la Flandre, il n'en dépendait que peu. Toute l'administration était partagée et disputée entre le parlement et le gouverneur de la Franche-Comté. Le peuple jouissait de grands privilèges, toujours respectés par la cour de Madrid, qui ménageait une province jalouse de ses droits, et voisine de la France. Besançon même se gouvernait comme une ville impériale. Jamais peuple ne vécut sous une administration plus douce et ne fut si attaché à ses souverains. Leur amour pour la maison d'Autriche s'est conservé pendant deux générations; mais cet amour était, au fond, celui de leur liberté[1]. »

Deux générations, peut-être est-ce peu : au jugement tiré d'intéressantes recherches aux-

1. Voltaire, *Œuvres complètes* (éd. Moland), t. XIV, p. 239.

quelles nous nous sommes livré jadis, ce ne fut vraiment qu'à la pleine diffusion des principes philosophiques que la Franche-Comté, en tout cas le bailliage d'Aval, prononça nettement son mouvement de ralliement à la France ; nous avons réussi cependant à en saisir certains signes avant-coureurs après la représentation d'*Œdipe* (1718) et surtout la publication des *Lettres persanes* (1721), œuvres qui l'une et l'autre, peut-on dire, sont une préface prudente, par chemin couvert, de ces principes. L'esprit français engage alors la lutte contre le despotisme, et gagne par là, dans l'ancienne province espagnole, qui n'a pas cessé de vibrer au mot de liberté, ce que l'autocratie de Louis XIV a été impuissante à obtenir.

En quelques mots, le comte de Montalembert a parfaitement marqué cette évolution, lorsque, le 5 février 1852, il est venu prendre séance à l'Académie française à la place de M. Droz :

« Sur les flancs du Jura, défrichés par les moines, au milieu des forêts de sapins et dans les gorges profondes que creusent le Doubs et ses affluents, il s'est formé une race austère, énergique, intelligente, jadis passionnée pour

ses antiques franchises.... « On ne les soumet « qu'à coups d'épée, et il faut abattre jusqu'au « dernier, » disait d'eux il y a deux cents ans un capitaine français qui avait éprouvé leur valeur en essayant de les détacher de la monarchie espagnole, dont l'amour se confondait dans leurs cœurs avec celui de leurs vieilles et chères libertés. Au dix-septième siècle, les paysans comtois se faisaient enterrer la face contre terre, pour témoigner de l'aversion que leur inspiraient la conquête française et la domination de Louis XIV. Et toutefois à la fin du dix-huitième, tous les cœurs y étaient tellement imprégnés du sentiment national, que nulle province n'a fourni à la patrie menacée des bataillons de volontaires plus nombreux et plus prodigues de leur vie[1]. »

On comprendra maintenant les cruels lazzi, les cinglantes épigrammes dont le Régent, Dubois et, pour finir, Louis XV et ses onze printemps furent criblés en ce repas franc-comtois, repas que nous avons tenu essentiellement à rapporter, parce que nous y avons vu bien autre chose qu'un épisode ordinaire

1. *Académie française. Recueil des discours* (1850-1859), t. I, p. 99-100.

d'entre les plus ordinaires : c'était, à notre sens, un sûr moyen d'indiquer l'état d'esprit san-claudien à la fin du premier quart du dix-huitième siècle. Si nous ne l'avions point fait, on se serait difficilement expliqué la popularité inouïe dont, en 1765, Voltaire va être l'objet dans ces montagnes, popularité qui sera, en même temps, la cause déterminante de la célébrité, pendant des années, du premier des Rosset.

Voilà donc notre adolescent le ciseau à la main. Promptement il apprend à le diriger, promptement il s'en rend maître : la ville compte un tailleur d'images de plus. Ne sera-ce toutefois qu'un sculpteur d'honnête capacité, rien d'autre, à ajouter à ceux dont le précédent chapitre a pu faire entrevoir déjà le nombre ? C'est à craindre, si son inspiration naissante cède aux procédés faciles, non point précisément routiniers — le mot serait impropre autant qu'immérité — mais étroitement traditionnels du lieu. Elle ne court rien moins, en effet, que le danger de s'y étioler.

Ici intervient le hasard.

Un jour, le jeune Joseph aperçoit dans la

demeure d'une des familles les plus distinguées de la ville, à laquelle il apporte une figurine terminée, plusieurs moulages de la statuaire grecque. Il les examine, saisit la différence immense qui sépare cet art de celui qu'il a pratiqué jusqu'alors, la différence du génie au métier. C'est à ses yeux surpris toute une révélation. On lui prête un de ces moulages; il n'a de repos qu'il ne l'ait reproduit : la ressemblance est parfaite. Il aborde un autre sujet : même succès. La collection y passe tout entière.

Mais copier est aisé; le difficile, c'est de créer. Il s'applique alors à l'étude, consciencieuse autant que longue, de la nature; et celle-ci peu à peu lui livre ses secrets. La simplicité dans l'ensemble, la sincérité dans le détail, la vie dans sa pleine vérité : voilà à quoi il s'efforcera d'atteindre, en y joignant un fini scrupuleux. Il n'attaquera du reste un visage, soit masculin, soit féminin, qu'après avoir saisi le sentiment intime qui s'y reflète et donne aux traits leur complète expression. Quand ce sentiment lui échappera, il posera l'outil et attendra une heure d'inspiration meilleure. En nulle occasion, il ne cherchera

à suppléer au réel par la convention, par un artificiel vernis d'élégance, auquel d'ailleurs, perdu dans les rochers du Jura, il n'est point préparé. Parfois même, on estimera[1] qu'il ne donne pas assez de noblesse à ses figures; lorsque, d'une manière assez indirecte, le reproche viendra jusqu'à lui, il n'en aura cure, et, parfaitement insensible à cette critique, demeurera inébranlable dans le respect de la vérité, que toujours il considérera comme le premier devoir du sculpteur.

Il ne fut pas long à dépasser par le talent tous ses émules san-claudiens. Sa réputation franchit vite les limites du bailliage, et il n'y eut guère de monastères qui ne tinrent à posséder quelque ouvrage de sa main. La matière lui importait peu : buis, marbre, albâtre, tout obéissait à son inspiration créatrice. Il semble pourtant avoir témoigné d'une certaine prédilection pour l'ivoire, dont la dureté et, en même temps, la fragilité sous l'outil ne le rebutèrent point; or, par cela encore, se manifesta son indéfectible souci de la vérité: dans combien de cas en effet, l'ivoire, à la teinte

1. *Correspondance littéraire* (éd. Tourneux), t. VII, p. 488, — t. IX, p. 270.

délicate frisant par instants la transparence, ne se prête-t-il pas, dans les petits sujets du moins, à traduire, mieux que le bois et la pierre, le jeux mystérieux de la pensée !

Sauf quelques rares incursions dans la vie réelle, Rosset s'emploie, pendant une longue et première série d'années, à faire revivre le passé, et particulièrement le passé religieux : son imagination y est à l'aise. Le Christ, en pied ou sur la croix, la Vierge Marie, l'Enfant Jésus, saint Joseph, ces trois derniers assez souvent réunis, saint Claude, saint Bruno, saint Bernard, sainte Thérèse : voilà les sujets qui lui sont demandés, et redemandés. Si les commandes arrivent à son atelier, un incontestable talent n'est pas seul à les motiver : les prix sont d'une modicité extrême. Né sans fortune, il ne la recherche pas, demandant aux joies domestiques le meilleur de ses jouissances.

Il n'avait pas tardé, en effet, à se marier, et de beaux et solides enfants étaient venus animer son foyer; or de quatre fils, dont l'un entrerait dans les ordres, pas un qui ne témoignât d'un goût, aussi précoce que sûr, pour le dessin, la peinture, la sculpture. Être admis à

l'aider dans ses travaux, même préparatoires, prenait à leurs yeux le caractère d'une récompense. Chacun donc, peu à peu, voulut y participer, dans la mesure où l'âge le permettait. De quel secours ces affectueux et zélés jeunes gens ne lui furent-ils pas ! Comment, sans eux, aurait-il pu exécuter des commandes qui croissaient continuellement?

Jamais cependant, n'hésitons point à le déclarer, la réputation de cet artiste de mérite, pour avoir réussi à franchir les limites du bailliage, n'aurait dépassé celles de la province et des pays avoisinants du Bugey, du Genevois et du Chablais, si, vers cette époque, Voltaire n'était venu fixer sa résidence tout à côté de Saint-Claude, à Ferney.

De ce hameau, l'auteur d'*Œdipe* mit assurément peu de temps à exercer sur la France entière et, doit-on ajouter, dans toutes les sphères polies de l'Europe, un empire intellectuel sans précédent; mais il vit plus promptement encore les mainmortables du mont Jura fixer leurs regards sur lui comme sur un véritable Messie. Dans sa lutte contre les abus et l'oppression, il avait donné des gages incon-

testablement suffisants pour que son retour en terre française fît éclore chez ses voisins de chaleureux espoirs. L'enthousiasme éclata lorsqu'il prit en main la cause de Calas, et ce fut un véritable délire quand il parvint à faire réhabiliter l'infortunée victime de ces temps douloureux.

Ces mainmortables, on les connaît : maints écrits spéciaux en ont entretenu l'opinion. Qu'on nous permette cependant de rappeler, oh! très brièvement, quelle était leur situation à l'égard des chanoines de Saint-Claude, substitués, par la sécularisation de 1742, aux droits de moines bénédictins. Bien que nous nous enfermions par là dans un exposé à grands traits, nous espérons que la concision ne sera pas obtenue aux dépens de l'exactitude, ni surtout de l'impartialité. La chose, d'ailleurs, est loin d'être impossible ; on possède en effet, et sans métaphore, les pièces du procès — car il y en eut un, comme on sait — et nous nous en tiendrons strictement dès lors aux assertions des demandeurs qui n'auront pas été contestées par l'adversaire.

Ces pièces s'offrent à nous sous la forme de deux in-octavo, devenus assez rares et le plus

souvent reliés en un seul volume, publiés, sans indication de lieu ni d'auteur, en l'année 1772 : on n'hésite pas aujourd'hui à en attribuer la paternité à Charles-Gabriel-Frédéric Christin, avocat san-claudien. Voltaire passe cependant — et le catalogue de la Bibliothèque nationale ne pouvait point ne pas refléter une opinion accréditée — pour avoir participé à la rédaction d'un fragment, lequel du reste continue à figurer parmi ses œuvres[1]. Le premier in-octavo[2] cherche à fixer l'origine du droit de mainmorte dans le Haut-Jura, et relate notamment d'intéressants diplômes de Charlemagne, de Lothaire, de Frédéric Barberousse et divers actes de franchise; s'il y en a en français, il y en a aussi en latin : ce n'est pas du Cicéron assurément, mais on est exposé à en lire de pire. Le second ouvrage[3] contient l'essentiel de la procédure devant le Conseil du roi : trois mémoires successivement présentés à ce tribu-

1. Voltaire, *OEuvres complètes* (éd. Moland), t. XXVIII, p. 353-360.

2. [Christin], *Dissertation sur l'établissement de l'Abbaye de S. Claude.*

3. [Christin, Voltaire], *Collection des mémoires présentés au Conseil du roi....*

nal par les demandeurs, c'est-à-dire par les habitants, au nombre d'environ douze mille, des communautés de Longchaumois, d'Orcière, de la Mouille, de Morbier, de Bellefontaine, des Rousses et du Bois-d'Amont, puis la réponse du chapitre noble de Saint-Claude. Cette réponse est hachée, par ci par là, de répliques, sous la forme de notes ajoutées au bas des pages par l'avocat Christin; mais comme nous ne trouvons pas, dans le livre, la duplique qu'ont pu y opposer les ecclésiastiques mis en cause, nous estimons de la plus élémentaire probité de ne tenir ici aucun compte de ces renvois.

A la seule lumière par conséquent des articulations portées à la connaissance des chanoines et non contestées par eux, la situation des plaignants était *grosso-modo* la suivante. Le mainmortable ne pouvait succéder à son père qu'en cas de *meix* ou manoir commun, c'est-à-dire s'il avait, sa vie entière, partagé les travaux du défunt. S'était-il, pour une raison quelconque, déterminé à quitter la maison paternelle, tout allait au chapitre. La fille elle-même qu'un mariage éloignait de cette maison ne conservait de droits à la succession

que par le singulier artifice du *reprêt* : elle devait passer la première nuit de ses noces sous le toit de ses parents, et en justifier par acte notarié. L'homme de condition libre qui se soumettait à cette formalité venait-il, à un moment donné, habiter le *meix* de sa femme, il était présumé, dès cet instant, avoir volontairement accepté la servitude, et, s'il décédait dans ce *meix*, transmettait celle-ci à ses enfants. Pour rompre une telle présomption, il fallait, avant qu'il expirât, le tirer en hâte du foyer conjugal, et le transporter sur une terre non soumise à la mainmorte. Et que ce mari prît garde aussi, s'il survivait à sa femme, de ne pas rester plus d'un an et un jour dans la chaumière où elle avait rendu le dernier soupir : autrement, il devenait serf encore, avec toute sa descendance. Quiconque au reste, fût-ce pour cause de négoce, venait du dehors occuper une maison sur le territoire des chanoines, et y passait cette période d'un an et un jour, perdait *ipso facto* sa condition d'homme libre.

Le chapitre estimait toutes ces dispositions fort justes, fort sages, nécessaires même.

Malheureusement ses mainmortables professaient une opinion opposée; bien plus, com-

parant leur sort à celui des habitants de la ville de Saint-Claude, affranchie depuis des siècles, ils allaient jusqu'à le trouver pitoyable.

En ce Voltaire donc qui n'hésitait pas à rompre en visière au parlement de Toulouse, ils avaient aperçu le sauveur tant de fois entrevu dans leurs rêves. Ils étaient parvenus d'ailleurs à intéresser à leur cause la population presque entière de Saint-Claude, et lorsque Christin, qui y figurait aux premiers rangs de la bourgeoisie, Christin, dont le nom s'est trouvé il n'y a qu'un instant sous notre plume, se fut, avec toute l'ardeur de sa jeunesse, décidé à soutenir leurs revendications, qu'il se fut fait leur porte-parole auprès de ce terrible jouteur, et qu'il eut rapporté de Ferney la promesse d'un si puissant appui, chacun voulut posséder chez soi l'image du philosophe.

Ses traits avaient été fréquemment reproduits par le peintre, le dessinateur ou le graveur : on avait eu, en 1718, la toile si fine de Largillière, ensuite celle de Vanloo, puis le pastel de Latour exécuté en 1736 pour Mme du Châtelet, et, sans par là en épuiser

la liste, celui que Lenoir venait de faire tout récemment. L'ouvrage cependant qui avait donné lieu au plus grand nombre d'estampes était le portrait offert à la châtelaine de Cirey : sous cette forme, il occupa vite la place d'honneur dans la demeure des mainmortables comme dans celle des San-Claudiens. Toutefois, si les premiers s'en trouvèrent satisfaits, les seconds désirèrent davantage ; question d'atavisme : il leur fallait une statuette ou, pour le moins, un buste.

Or en 1765, époque à laquelle se passent ces faits, il y avait là un vœu en apparence irréalisable.

Ce n'était pas que le bois et même le marbre n'eussent servi déjà à rendre la physionomie de Voltaire ; mais l'artiste avait travaillé d'imagination, ou, si l'on veut, de mémoire. Jamais le patriarche ne s'était laissé amener à présenter ses traits au modeleur, et de dessins même, il ne fallait plus guère, depuis quelque temps, lui souffler mot : Lenoir, disait-on, avait exécuté son pastel loin du pays de Gex.

Qui donc était responsable de cette aversion subite de Voltaire pour les portraitistes ?

Huber.

Ce Genevois, on ne saurait en disconvenir, avait étrangement abusé de la sympathie avec laquelle il s'était vu accueilli à Lausanne aussi bien qu'aux Délices. Il avait pu, et tout à l'aise, prendre croquis sur croquis de son hôte ; mais, soit qu'il y eût été entraîné par un tempérament facétieux, soit que cela eût été prémédité, il en avait presque invariablement tiré, et en secret naturellement, une charge ou une caricature. Le modèle, qui d'abord, cela se conçoit, ne s'était aucunement douté de la perfidie, avait fini cependant par en surprendre quelque chose : d'où une sourde irritation qui, vers 1772, éclaterait et amènerait une rupture. En attendant, il flairait un astucieux persécuteur en ce manieur de crayon, de pinceau ou de ciseaux, tout, jusqu'aux découpures, convenant à Huber pour réaliser ses projets malicieux. L'amertume qu'en ressentit Voltaire fut aussi vive que durable : dix ans encore après ces événements, il y donnait cours dans une lettre[1] à un autre dessinateur, dont il prétendait n'avoir pas eu davantage à se louer, Vivant Denon, qui, sous

1. Voltaire, *Œuvres complètes* (éd. Moland), t. XLIX, p. 491.

le premier empire, eut la direction générale des musées.

Grand par conséquent fut l'embarras de Christin, lorsque ses compatriotes le pressèrent de leur procurer, à défaut d'une statuette, un buste au moins de Voltaire, mais alors un véritable, et pour eux ne serait tel qu'un ouvrage exécuté d'après nature. Puis quel ne fut pas son trouble, quand ils lui désignèrent Joseph Rosset comme seul capable, à leurs yeux, de mener à bien ce travail! Rosset, un sculpteur habile assurément, et dont le nom d'ailleurs n'avait pas été sans pénétrer à Ferney, mais qui n'appartenait à aucune académie!

Nul cependant, mieux que Christin, ne pouvait triompher des répugnances du plus défiant des modèles. Par un caractère tout d'une pièce, par une aversion non dissimulée pour les iniquités sociales, par l'ardeur avec laquelle il se jetait dans la bataille des idées, il l'avait positivement séduit. Ce sera plus que de la sympathie que Voltaire manifestera, et constamment, à son égard : « Vous êtes véritablement chéri dans notre maison, » lui dira-t-il

dès la première heure[1]; « je vous embrasse de tout mon cœur, » écrira-t-il peu après, en y joignant les compliments de Mme Denis[2]; il compte, du reste, que son voisin viendra passer auprès de lui ses vacances de septembre[3], ainsi que celles de Pâques[4], et même de Noël[5]. Lorsque le jeune avocat rompt avec le célibat, Voltaire de déclarer à Mme Christin, qui a glissé un mot dans une lettre de son mari : « Vous m'avez prévenu, madame; c'était à moi de faire mon compliment à la femme de mon meilleur ami. Je me serais sans doute acquitté de ce devoir si les suites de ma maladie ne m'en avaient empêché... si j'avais eu de la santé, j'aurais été un des garçons de la noce[6]. » Puis sachant la place que tient la lecture dans la vie de son correspondant — les distractions sont rares au sein des montagnes —, il lui envoie livre sur livre. Or, dans

1. Voltaire, *Œuvres complètes* (éd. Moland), t. XLIV, p. 129 (2 déc. 1765).
2. *Id.*, t. XLV, p. 135 (25 février 1767).
3. *Id.*, t. XLVI, p. 95 et 100 (16 et 21 août 1768).
4. *Id.*, t. XLVI, p. 525 (5 janv. 1770), — t. XLIX, p. 525-526 et 542 (22 fév. et 5 mars 1776).
5. *Id.*, t. XLIX, p. 443 (8 déc. 1775).
6. *Id.*, t. XLVIII, p. 385 (20 mai 1773).

cette ferme chaîne de rapports, pas un seul maillon qui, nous ne dirons pas marque, mais simplement laisse entrevoir la distance énorme séparant un écrivain illustre d'un avocat de petite ville. C'est réellement commerce d'égalité : « Voici un petit *ABC* qui m'est tombé entre les mains, lui écrit-il ; je vous en ferai passer quelques-uns à mesure ; recommandez seulement au postillon de passer chez moi, et je le garnirai à chaque voyage. Je vous supplie de me faire venir le *Spectacle de la Nature*, les *Révolutions* de Vertot, les *Lettres américaines sur l'Histoire naturelle* de M. de Buffon ; le plus tôt, c'est toujours le mieux[1].... » Il n'ignore pas que Christin, dont la bibliothèque sera une des belles de Franche-Comté[2], a des relations suivies avec de fort diligents libraires. Arrive enfin pour cimenter plus encore, si c'est possible, une telle union, la grave question de la mainmorte, que le Conseil du roi renverra au parlement de Besançon, et que ce dernier tranchera en faveur du cha-

1. Voltaire, *Œuvres complètes* (éd. Moland), t. XLVI, p. 166 (13 nov. 1768).

2. Crestin, *Notice historique sur la Ville de St-Claude*, p. 40.

pitre de Saint-Claude. Cette perte du procès teintera de deuil l'extrême période de la vie de Voltaire; mais cela nous vaudra une dernière lettre, empreinte, à l'égard de Christin, de sentiments d'une inaltérable affection : « Je vais mourir bientôt en détestant les persécuteurs et en vous aimant[1]. »

Si vive pourtant que pût être cette sympathie, même dès 1765, c'était pour l'avocat san-claudien une tâche bien ardue que de détruire les préventions que l'auteur de *Zaïre* nourrissait à l'égard de tous les confrères de Huber. Il s'y employa néanmoins. C'était, en somme, une cause à soutenir : il la plaida, la gagna.

Quand? Comment?

Voilà ce que nous aurions voulu relater avec précision, mais nous ne parvenons pas à le dégager nettement de nos souvenirs. Il y a certains points, avons-nous dit dans l'avant-propos, sur lesquels la circonspection nous est commandée : ce détail est sûrement du nombre, ayant échappé, jusqu'à présent, au contrôle

1. Voltaire, *OEuvres complètes* (éd. Moland), t. L, p. 343 (13 janv. 1778)

que nous en avons tenté. C'est que Christin alla souvent à Ferney, et que Rosset, s'il ne s'arrêta sérieusement qu'une fois dans le hameau, devenu village, ne fut pas en d'autres circonstances, quand par exemple il se rendait à Genève, sans le traverser, et même y passer quelques heures, la bienséance lui commandant alors une visite que la suite de l'ouvrage donnera à comprendre. Il y eut donc là des excursions répétées, qu'ils firent, tantôt de compagnie, tantôt séparément, et parfois en voiture, par la vallée de Tressus, et parfois à pied, par le casse-cou d'alors menant à Septmoncel. Bref, ces voyages se superposent dans notre mémoire et ne laissent pas de s'y enchevêtrer tant soit peu. De là à prendre l'un pour l'autre, le danger est sérieux. On comprendra dès lors la timidité avec laquelle nous nous engageons dans le récit suivant, dont cependant les particularités nous paraissent bien s'appliquer au voyage de 1765.

A la fin donc de septembre, cette année-là, peut-être en octobre, en tout cas par une de ces claires matinées qui, dans le Jura, sont le triomphe des automnes naissants, Christin et Rosset sortirent de Saint-Claude en voi-

ture : ils prirent la route conduisant au Pontet, et, cette rude montée terminée, pénétrèrent dans la vallée de Tressus. Rosset n'avait d'yeux que pour les buis qui foisonnaient sur les talus, alors qu'autour de la ville on n'en voyait déjà presque plus, tant on y avait porté la main. Christin, lui, n'accordait aucune attention au paysage : il était absorbé dans ses réflexions au point de passer, sans en sentir le charme, à côté des multiples jeux d'ombre courant dans les sapins, dont la teinte se mariait si délicieusement pourtant avec le corail des premières sorbes et le lilas argenté des trembles. Les quelques hirondelles qui, dans leur migration, s'égarent à ces hauteurs avaient beau percer la nue de leurs cris répétés; la caille, trahir sa présence dans les avoines par ce gloussement régulier qui annonce irrévocablement son départ; et toute la population sédentaire des taillis, depuis le merle jusqu'au rouge-gorge, y répondre mélancoliquement : rien n'y faisait. Qu'est-ce qui pouvait bien le préoccuper ainsi? L'issue de son voyage assurément. Comment Voltaire accueillerait-il Rosset? Les beautés de la combe de Mijoux ne parvinrent même pas à

le dérider. Ses appréhensions ne se dissipèrent qu'au moment où, s'ouvrant subitement sur les Alpes, le col de la Faucille fit scintiller à ses yeux les blancheurs immaculées du Mont-Blanc. C'est que, tout en bas de ce col, à quelque 2500 pieds de profondeur, par delà les maisons de Gex, s'apercevait, près d'une châtaigneraie, le château de Ferney. Du toit s'échappait une gerbe de fumée tout hospitalière : elle lui rappela les marques précieuses de sympathie qu'il avait reçues dans cette demeure, et, à partir de ce moment, il ne douta plus du succès. L'après-midi était peu avancée, lorsque Christin et Rosset touchèrent au but du voyage.

Comment, maintenant, le protecteur des mainmortables accueillit celui qui aspirait à perpétuer ses traits par l'ivoire et le marbre, c'est ce que le marquis de Villette a raconté lui-même :

« M. Rosset a fait les premiers bustes de Voltaire, qui, jusqu'alors, n'avait pas consenti à prêter son visage. Subjugué par la bonhomie de cet artiste qu'il connaissait de réputation, il l'accueillit à Ferney; et je fus témoin de

l'ingénuité avec laquelle Voltaire ôta sa perruque, tandis qu'il jouait aux échecs, pour lui livrer sa tête[1]. »

C'est net, mais assez bref malheureusement. Le mari de la charmante Mlle de Varicourt aurait bien dû nous renseigner, si peu que ce fût, sur le procédé du sculpteur, nous indiquer notamment la matière dont il se servit pour fixer, à première vue, les lignes du visage. Mais de glaise, dira-t-on. C'est précisément ce dont nous avons sujet de douter. Il nous semble bien avoir entendu dire qu'il les ébaucha d'emblée dans un bloc de bois tendre ; nous pouvons même indiquer l'essence : du tilleul. Et nous inclinerions assez à l'admettre. Rompu, dès sa jeunesse, à fouiller les matières les plus dures, il ne devait guère être moins prompt à façonner ce bois que l'argile, à l'onctuosité de laquelle, au contraire, il était, d'après nos renseignements, fort peu habitué. L'argile... l'avait-il même jamais maniée autrement que par hasard ? Il n'y a pas là un paradoxe. A cette époque en effet, et bien qu'assurément on pût en faire venir par le coche, la terre

1. *Journal de Paris*, année 1787 (num. du 4 janv.), p. 13.

glaise n'existait à Saint-Claude qu'à l'état de phénomène ; c'était au point qu'il ne s'y trouvait pas une seule toiture en tuiles : il eût fallu aller les « chercher au loin et à grands frais, » a dit, dans un travail écrit en 1811 sur sa ville, un des maires de la localité[1]. Les maisons étaient couvertes au moyen de « petites lames de bois de sapin, ajoute-t-il, qu'on appelle tavaillons, ressemblant à des cartes à jouer, et que l'on place les unes sur les autres. » Rencontrant un effroyable aliment dans ces tablettes résineuses, un incendie, en 1799, consuma Saint-Claude en quelques instants et causa la mort d'un nombre considérable de personnes, Christin entre autres, à qui il ne servit ainsi de rien d'avoir traversé sans encombre la terreur, après avoir siégé à la Constituante comme député du tiers. Cette catastrophe épouvanta la population, ou du moins ce qui en restait ; et la crainte d'un nouveau malheur fit entreprendre sur le territoire des recherches qu'une prudente initiative eût dû suffire à suggérer. On explora donc soigneusement le sol, et l'on finit par découvrir les

1. Crestin, *Notice historique sur la Ville de St-Claude*, p. 20.

riches gisements d'argile que, de la Frête à Très-Bayard, dominent les rochers du Frênois.

A notre avis par conséquent, pour Rosset aussi bien que pour l'un de ses fils, Jacques, formé à sa seule école, bois ou glaise, ce devait être à peu près indifférent, si même l'avantage ne restait à la matière la plus résistante. Il faut, en vérité, distinguer plus qu'une métaphore dans cette phrase de Charles Nodier : « Ce nid d'aigle [Saint-Claude], perdu dans des montagnes inaccessibles, a vu fleurir l'atelier de ces Rosset qui pétrissaient l'ivoire[1]. » Avant lui déjà, le marquis de Villette, cet amateur de sites jurassiens, qui avait regardé travailler le père ailleurs qu'à Ferney, s'était plu à dire : « L'ivoire, si cassant et si dur, devenait entre ses mains une pâte amollie à sa volonté[2]. »

Mais, avec Voltaire, ce qu'il convenait de posséder, c'était moins encore la sûreté de main que l'extrême aptitude de l'œil à retenir

1. *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, p. 67.

2. *Journal de Paris*, année 1787 (num. du 4 janv.), p. 13.

ferme l'image saisie au vol. Quel modèle plus détestable aurait-on pu rencontrer? Il ne demeurait pas un instant en repos. La richesse d'idées lui travaillant le cerveau perçait sur le visage, dont l'aspect changeait de seconde en seconde. Puis c'était, par moments, un allongement des lèvres, avec expiration fantasque, absolument déconcertant. Le malheureux Pigalle en fit l'expérience, lorsqu'il se rendit à Ferney, afin de modeler le haut de la statue qui se trouve aujourd'hui à l'Institut ; il crut en devenir fou : au bout d'une semaine, il n'était pas plus avancé que le premier jour, et sans une discussion inopinée sur le veau d'or des Hébreux, il repartait tel qu'il était venu[1].

Pour Rosset, au contraire, dont l'œil possédait, dirions-nous volontiers, une incroyable mémoire, ces mouvements désordonnés étaient les bienvenus, puisqu'ils étaient la vie même ; aussi laissa-t-il Voltaire jouer librement aux échecs. Agitation ou immobilité, comme glaise ou bois, quoi pour lui de plus secondaire ? Qu'il aperçût son modèle bien en lumière, il

1. *Correspondance littéraire* (éd. Tourneux), t. IX, p. 89.

n'en demandait pas davantage : sa main répondait du reste.

Le sculpteur san-claudien « demeura longtemps à Ferney avec ses fils, occupé à reproduire les traits du tant prôné philosophe sur le marbre et sur l'albâtre, » a écrit l'abbé Mermet[1]. Si par l'expression « demeura longtemps » il faut entendre un séjour dépassant très sensiblement celui, par exemple, qu'y faisait Christin chaque automne, nous dirons que rien, dans nos traditions familiales, ne vient appuyer cette assertion. Cependant, parmi les indications bibliographiques portées, au mot Rosset, dans deux dictionnaires de date récente, nous avons relevé (avec une légère variante) : Gacon, *Voyage et pièces diverses*, an VI, p. 15-16[2]. Nous voulûmes aussitôt nous rajeunir à la lecture de cette prose coupée de vers, à laquelle nous nous souvenions que notre grand-mère maternelle avait accordé une place dans sa bibliothèque ; mais

1. *Annuaire du Jura*, 1842, p. 325-326.

2. Lami, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'École française au XVIIIe siècle*, t. II, p. 305. = Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 248.

un malin génie se plut-il à troubler nos esprits? nous ne découvrîmes, aux pages signalées, quoi que ce fût qui se rapportât à cet artiste. Ces dictionnaires toutefois étant l'œuvre d'écrivains dont la compétence nous est plus que connue — et, en passant, nous les remercions d'avoir bien voulu consacrer quelques lignes au sculpteur dont nous descendons —, l'hypothèse d'une erreur typographique nous est immédiatement apparue. Alors, en tournant les feuillets, nos regards sont tombés sur ce passage de la page 19 : « Mr. de Voltaire a rendu le village de Ferney à jamais célèbre. Il l'avait choisi, comme on sait, pour le lieu de sa retraite, y avait fixé plusieurs artistes, l'avait vivifié et embelli. » Serait-ce cette phrase qui aurait intéressé M. Lami, puis M. l'abbé Brune? Assurément c'est possible; mais, à nos yeux, il n'y a rien de si peu certain. Quelle que soit l'énergie du mot « fixé », leur sens critique en effet n'aurait pas tardé à leur faire estimer que Gacon, qui s'arrête aux moindres bagatelles de la route et, sans qu'il soit besoin de l'y inciter, leur consacre le meilleur de sa muse, est, cette fois-ci, d'une inconcevable sobriété. Qu'emporté par l'abon-

dance des rimes en *a* que lui vaut une des rues de Saint-Claude, il n'ait, en traversant la ville, songé à signaler, parmi les célébrités modernes, que Christin, Boguet et Guyétand, soit ! mais, en route, il s'est progressivement ressaisi, et à Ferney il est redevenu d'esprit tout à fait rassis. Alors pourquoi ce laconisme ? Un Jurassien, car il l'était, aime assez à citer, quand l'occasion s'en présente — parfois il la fait naître —, ceux qui, par le talent ou par d'autres mérites, ont servi la gloire du département. Des notes de voyage de Gacon, il ne faudrait pas tirer, à notre sentiment, plus que sans doute il a voulu y mettre.

L'assertion de l'abbé Mermet n'en demeure pas moins, et même elle ne laisse pas de nous impressionner. Lui aussi était du Jura : né près de Saint-Claude en 1763, il mourut dans cette ville en 1825, après une carrière universitaire fort honorablement remplie ; de plus, il fréquenta certainement Rosset et ses fils. Il réunit donc en sa personne des qualités qu'on aime à rencontrer chez un témoin. Mais la critique du témoignage, elle, donne-t-elle un résultat aussi franc ? Qu'on en juge. Tout en reconnaissant, au sujet de Rosset, que « rien n'éga-

lait son désintéressement[1], » comment admettre que « peu riche, le plus simple et le meilleur des hommes, sans ambition quelconque[2], » mais de « vie patriarcale[3], » au point de sacrifier richesses et renommée à « sa modeste existence au sein de sa famille[4], » il eût compromis le bonheur des siens en quittant légèrement la ville où était son gagne-pain ? La châsse du thaumaturge se serait-elle transportée à Ferney, pour que les pèlerins, les assidus et incomparable clients des sculpteurs d'objets religieux, l'y suivissent, et se détournassent ainsi d'un itinéraire consacré par des siècles ? Et les supérieurs des communautés religieuses n'auraient-ils pas réfléchi à deux fois avant de continuer leurs commandes à celui qui serait ainsi devenu le satellite de l'homme écrivant chaque jour : « Écrasons l'infâme » ? Est-ce que, de Ferney, Rosset eût désarmé leur courroux, comme il réussit à peu

1. *Annuaire du Jura*, 1842, p. 326.
2. Crestin, *Notice historique sur la Ville de St-Claude*, p. 40.
3. *Journal de Paris*, année 1787 (num. du 4 janv.), p. 13.
4. Crestin, *Notice historique sur la Ville de St-Claude*, p. 40.

près à le faire, mais à Saint-Claude même, par ces mots inattendus, lorsqu'on vint, un jour, lui reprocher de reproduire, de temps en temps, les traits de Voltaire et de Rousseau : « On a bien peint le diable et le serpent! Voltaire et Rousseau ne sont pas plus méchants que le premier ni plus laids que le second[1] »? La rapidité du récit, quand on est saisi par son sujet, n'assure pas toujours une correspondance exacte entre la pensée et l'expression. Et quant à nous, qui d'ailleurs ne nous flattons nullement d'être impeccable sous ce rapport — si c'était le seul ! — nous ne songeons pas plus à le reprocher au bon abbé Mermet qu'à produire, à l'appui de notre thèse, des déclarations non moins tranchantes, celle par exemple de M. Auvray, disant de Rosset (qui n'alla pas seulement à Ferney, mais vint à Paris) qu'il « n'a jamais quitté son pays natal[2] ». Ce sont, à nos yeux, tours de phrase se réclamant de l'hyperbole.

Que si pourtant, sur ce séjour prétendu, l'on hésitait à partager notre sentiment, on serait

1. *Annuaire du Jura*, 1842, p. 327.

2. Bellier et Auvray, *Dictionnaire des Artistes de l'École française*, t. II, p. 418.

fort embarrassé vraiment pour expliquer la lettre par laquelle, quelque quatre mois après ces événements, le 27 janvier 1766, Voltaire annonçait à Damilaville qu'il avait enfin « vu » son buste [1]. Dans le cas où Rosset eût été à Ferney, la victime de Huber aurait-elle attendu jusque-là pour s'assurer que ses traits ne se trouvaient pas rendus à la façon de l'infernal artiste? Que penser aussi, bien qu'à vrai dire deux ans et demi se soient écoulés — cela excède-t-il cependant la durée d'une installation à long terme, installation qu'en somme implique la phrase de l'abbé? — de cet avis au comte d'Argental :

« J'écris lettre sur lettre au sculpteur qui s'est avisé de faire mon buste [2] » ?

Si Rosset avait été à Ferney, toute correspondance devenait superflue : Voltaire n'eût-il pas voulu se déranger, qu'un de ses laquais eût suffi.

Reprenons la lettre du 27 janvier 1766; le modèle, s'il éprouve quelque satisfaction de

1. Voltaire, *OEuvres complètes* (éd. Moland), t. XLIV, p. 200.

2. *Id.*, t. XLV, p. 253 (4 mai 1767).

son image, n'en laisse du moins rien paraître ; c'est plutôt le contraire :

« J'ai vu ce buste d'ivoire, mon cher ami : le buste est long, et les bras sont coupés. Il y a une draperie à l'antique sur un justaucorps : on a coiffé le visage d'une perruque à trois marteaux, et par-dessus la perruque, d'un bonnet qui a l'air d'un casque de dragon. Cela est tout à fait dans le grand goût et dans le costume. J'espère que ces pauvres sauvages, étant conduits, feront quelque chose de plus honnête. »

A-t-il simplement voulu ajouter un trait d'esprit aux milliers qui émaillent sa correspondance ? C'est probable, car, moins de quatre mois après, il parle tout autrement. Le buste, il convient de le dire, a été examiné par de nombreux visiteurs, qui l'ont trouvé d'une vérité saisissante, travaillé avec un minutieux souci du détail, parfait enfin ; or l'auteur de *Candide*, s'il aimait à créer l'opinion, ne dédaignait pas non plus de la suivre, quand elle était irrésistible ; il envoie donc l'ouvrage à Damilaville, avec ces mots :

« Le buste en ivoire d'un homme très tolérant partit à votre adresse le 13 de ce mois. Il

est vrai que c'est un vieux et triste visage, mais ce morceau de sculpture est excellent[1]. »

D'Alembert en recevra un également ; promesse lui en est faite, mais le ton redevient badin :

« Puisque vous daignez mettre le petit buste d'un petit vieillard sur votre cheminée avec des magots de la Chine, je vais commander un nouveau magot à celui qui a imaginé cette plaisanterie[2]. »

Et, le 11 avril 1767, c'est le tour de d'Argental :

« Vous me parlez des caricatures que vous avez de ma personne. Je n'ai jamais eu l'impudence d'oser proposer à quelqu'un un présent si ridicule. Je ne ressemble point à Jean-Jacques, qui veut à toute force une statue. Il s'est trouvé un sculpteur, dans les rochers du mont Jura, qui s'est avisé de m'ébaucher de toutes les manières : si vous m'ordonnez de vous envoyer une de ces figures de Callot, je vous obéirai[3]. »

1. Voltaire, *OEuvres complètes* (éd. Moland), t. XLIV, p. 294 (21 mai 1766).
2. *Id.*, t. XLIV, p. 514 (28 nov. 1766).
3. *Id.*, t. XLV, p. 206.

Qui s'est avisé de m'ébaucher de toutes les manières... Phrase on ne peut plus expressive, car, par elle, on pénètre dans l'atelier de Rosset, que jamais en effet on ne verra se reproduire, mais constamment travailler d'inspiration. Là peut-être est l'explication de ces lenteurs qui semblent impatienter le modèle, obligé d'expédier « lettre sur lettre » à Saint-Claude, comme on l'a lu il n'y a qu'un instant.

Ne nous étonnons donc pas que, parlant d'un de ces bustes en avril 1767, Grimm le dépeigne tout différent de celui qui a été si malicieusement décrit par Voltaire ; ce dernier en effet s'offre à nous, cette fois-ci, « la tête nue, la chemise ouverte sur le sein, avec un manteau jeté autour des épaules[1]. »

Le correspondant de la cour de Saxe-Gotha ajoute :

« Ce buste est de tous les portraits que j'ai vus de notre patriarche le plus ressemblant ; il rappelle parfaitement le jeu de sa physionomie, sans charge et sans caricature. Le sieur

1. *Correspondance littéraire* (éd. Tourneux), t. VII, p. 284.

Simon, habile mouleur, qui est sur le point d'aller joindre M. Falconet à Pétersbourg, a voulu, avant son départ, mouler ce buste en plâtre, et a parfaitement bien réussi. »

Parfaitement bien réussi.... Non ! Mme Geoffrin du moins n'est pas de cet avis, car, le 7 juin 1767, elle écrit au roi Stanislas-Auguste, qui, ayant appris l'existence de ces moulages par le numéro 7 de la Correspondance, à laquelle elle l'a fait abonner, a exprimé le désir[1] d'en recevoir un :

« Votre Majesté aura le buste de Voltaire, non en plâtre, car ils sont effroyables, mais en ivoire ou en biscuit de porcelaine de France. On dit que l'on va en faire[2]. »

Réellement, lui expédiant, quelque trois mois plus tard, deux carrosses, elle y joint l'ouvrage :

« Il y a dans le coffre d'une des voitures, lui dit-elle, un petit buste de Voltaire en ivoire, qui est très joli. Il revient avec les petits frais à 102 francs[3]. »

1. *Correspondance de Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin* (éd. de Mouÿ), p. 287.

2. *Id.*, p. 293.

3. *Id.*, p. 309.

Et le roi, après réception, de déclarer que « c'est un charmant petit bijou[1]. »

La multiplicité des attitudes à laquelle se complaît Rosset, Grimm l'attestera encore dans une note de novembre 1767, où il est en outre question d'un nouveau buste sculpté, au cours de l'été, pour le prince de Galitzin, ainsi que d'une « figure en ivoire tout entière et en pied[2]. » Le ministre plénipotentiaire de Russie, ajoute-t-il, « a confié son buste aux artistes qui dirigent la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, et ceux-ci l'ont fait exécuter à la manufacture en biscuit. On vend ce morceau soixante livres. Cela vient à propos pour les étrennes. »

Voilà le biscuit dont Mme Geoffrin avait eu vent! Il n'était pas de nouvelle décidément qui ne pénétrât en son salon.

Cette porcelaine eut le plus grand succès, et non pas seulement auprès des amateurs, mais auprès de Voltaire lui-même. Ainsi, en 1770,

1. *Correspondance de Stanislas-Auguste Poniatowski et de Mme Geoffrin* (éd. de Mouÿ), p. 339.

2. *Correspondance littéraire* (éd. Tourneux), t. VII, p. 488.

ayant appris qu'on a décidé de lui élever une statue par souscription, il écrit à Mme Necker, chez qui les philosophes ont arrêté ce projet :

« M. Pigalle doit, dit-on, venir modeler mon visage ; mais, madame, il faudrait que j'eusse un visage : on en devinerait à peine la place.... Je lui conseillerais, s'il veut mettre fin à cette étrange aventure, de prendre à peu près son modèle sur la petite figure en porcelaine de Sèvres[1]. »

Et à d'Alembert, qui ne se rend pas, mais dépêche l'artiste avec une lettre d'introduction[2], il ne dit pas autre chose :

« Le vieux magot que Pigalle veut sculpter sous vos auspices a perdu toutes ses dents, et perd ses yeux ; il n'est point du tout sculptable ; il est dans un état à faire pitié. Conseillez, je vous prie, à votre Phidias de s'en tenir à la petite figure de porcelaine faite à Sèvres, qui lui servirait de modèle[3]. »

De 1767 à 1771, Rosset continua de rendre

1. Voltaire, *OEuvres complètes* (éd. Moland), t. XLVII, p. 83 (21 mai).
2. *Id.*, t. XLVII, p. 91 (30 mai).
3. *Id.*, t. XLVII, p. 104-105 (11 juin).

populaire l'image de Voltaire, sans le moins du monde abandonner pour cela les sujets religieux qui lui avaient valu ses premiers succès : le concours, qui devenait de plus en plus actif, de trois de ses fils, Jacques, François et Antoine, du premier principalement, lui permit de faire face à tout. Ils s'étaient vus, par ses soins vigilants, insensiblement initiés à la technique de son art, et taillaient l'ivoire de fort délicate manière. Où d'ailleurs eussent-ils pu trouver enseignement meilleur qu'auprès de leur père ? Joseph Rosset n'avait-il pas « prouvé que le génie seul, aidé d'une étude constante et d'un travail opiniâtre, peut atteindre à ce qu'il y a de plus grand et produire des chefs-d'œuvre[1] ? » Jugement que ne contrediront point les premiers sculpteurs de l'époque : « Falconet, admirant un saint Jérôme sorti de ses mains, faisait observer que l'auteur avait certainement fait son cours d'Italie ; et qu'il avait étudié au moins dix ans les grands maîtres : il ne voulut jamais croire qu'il n'était pas sorti de sa petite ville[2]. » Et Pigalle de dire, devant des œuvres du Franc-Comtois,

1. *Journal de Paris*, 1787 (num. du 4 janv.), p. 13.
2. *Id.* et *ibid.*

« qu'il n'avait rien vu des anciens qui eût plus de perfection[1]. » Rosset, cependant, la modestie même, ne se jugeait point aussi favorablement; si, du reste, il n'avait pas à douter de sa compétence en sculpture, il ne pouvait se dissimuler qu'il devait être un éducateur bien ordinaire dans les autres branches de l'art. Dessinant et peignant à l'occasion, mais par pur passe-temps, il avait certes appris à ses enfants à manier crayon et pinceau; qu'était-ce toutefois que cela ? le rudiment, rien de plus. Or il constatait chez François des aptitudes particulières pour la peinture, et, depuis quelque temps, cherchait comment il pourrait lui donner un maître véritable, lorsqu'il fut sollicité de venir s'établir à Paris.

La demande émanait, est-il besoin de l'indiquer ? du groupe enthousiaste des amis de Voltaire, qui tenaient à avoir auprès d'eux le sculpteur attitré du grand homme. On assurait Rosset de commandes aussi fructueuses que continues, devant laisser bien derrière elles celles des pèlerins, des églises, des communautés; on lui faisait, en outre, entrevoir son

1. *Journal de Paris*, 1787 (num. du 4 janv.), p. 13.

admission dans l'illustre compagnie où avait siégé l'aîné des Jaillot; quoi encore? Mais l'artiste san-claudien était, nous l'avons signalé, sans ambition quelconque, et « avec tous les avantages qui peuvent donner la célébrité, il ne lui était jamais venu dans l'esprit de penser à la gloire et aux académies[1]. » Il déclina les propositions qui lui étaient adressées, consentant simplement, sur les instances de Christin, à faire à Paris une courte apparition. L'avocat devait s'y rendre, appelé par le procès des mainmortables : il fallait qu'il mît l'instance sérieusement en train, brisât les obstacles accumulés devant elle par de puissants adversaires, tâchât même de gagner à la cause le chancelier de Maupeou, à qui Voltaire le recommanderait. Tout cela prendrait du temps, et ainsi Rosset ne serait pas seul dans la grande ville, où d'avance il se croyait perdu. Christin, d'ailleurs, avait ajouté qu'il y allait sans doute de l'avenir de François : ce dernier les accompagnerait — Jacques suffirait bien à la direction momentanée de l'atelier — puis, de la sorte, pourrait suivre les cours de l'Aca-

1. *Journal de Paris*, 1787 (num. du 4 janv.), p. 13.

démie de peinture et parfaire ainsi son éducation artistique.

En mars 1771, Grimm consacre quelques lignes à ce voyage :

« Le sculpteur de Saint-Claude en Franche-Comté, appelé Rosset, imitateur fidèle et agreste de la nature, qui nous a donné des bustes si ressemblants de M. de Voltaire, est à Paris depuis quelque temps. Il fait des bustes du patriarche de Ferney, de M. de Montesquieu, de Jean-Jacques Rousseau, de M. d'Alembert, et les fait payer depuis deux jusqu'à six et huit louis, suivant qu'on les demande en biscuit de Nancy, en albâtre ou en ivoire. Il a un bas-relief du patriarche conversant avec des laboureurs, qui est très touchant. Son Montesquieu, fait en ronde-bosse, d'après la médaille de Dassier, est fort ressemblant, excepté qu'il n'a pas l'air assez noble. Il faut pardonner à un homme qui n'est jamais sorti des gorges de Saint-Claude de donner à ses figures l'air un peu paysan. Cela ne l'empêchera pas d'en vendre beaucoup à Paris, à cause de leur extrême vérité[1]. »

1. *Correspondance littéraire* (éd. Tourneux), t. IX, p. 270.

C'est bien ce caractère de vérité, en effet, qui va déterminer à Paris la vogue singulière attachée pour un temps aux œuvres de Rosset. On revient visiblement alors de l'artificiel des attitudes, de ce convenu, banal en somme, que Grimm continue de prendre trop complaisamment pour de la noblesse. On est tout à la nature : la *Nouvelle Héloïse*, il n'en a pas fallu davantage pour provoquer cette réaction. Et « l'air un peu paysan » relevé par Grimm encore (qui, d'ailleurs, l'avait signalé déjà dans le buste appartenant au prince de Galitzin), si réellement il existait, n'allait point positivement à l'encontre du goût nouvean. Cet air-là, l'heure n'est pas éloignée où Marie-Antoinette se plaira à l'afficher au milieu du hameau qu'elle fera surgir, comme par un coup de baguette, de l'une des extrémités du parc de Versailles.

Rosset devina-t-il la future bergère du Trianon dans la Dauphine, dont le mariage avait eu lieu l'année précédente? On serait un instant tenté de le croire, à voir, ne fût-ce qu'à l'état de reproduction photographique, un buste gracieux qu'il fit de la princesse, d'après

probablement la médaille commémorative de Vassé, ou, plus simplement peut-être, l'estampe de Demarteau l'aîné.

« S'il est aisé, disent à ce propos MM. Vuaflart et Bourin, de modeler un médaillon, en utilisant une effigie dessinée ou frappée sur le métal, la tâche semble lourde d'exécuter un buste en ronde-bosse d'après un original qui fournit seulement le profil du visage[1]. »

Le sculpteur du Jura l'entreprit pourtant. Y réussit-il? Oui, pour qui se contente de regarder la pièce de profil, ce profil que présentaient médaille et estampe. Non, pour qui l'examine de trois quarts. Ici, la ressemblance disparaît; mais il ne faut pas absolument le regretter, car, au lieu des traits, qu'on trouve un peu partout, de la dernière de nos reines de la monarchie absolue, on aperçoit une figure d'une agreste ingénuité. Telle fut notre impression lorsque nos regards tombèrent sur la planche V de l'ouvrage de MM. Vuaflart et Bourin; et telle déjà avait été celle de ces auteurs, qu'en quelque sorte nous

1. *Les Portraits de Marie-Antoinette*, t. II, p. 21.

nous sommes borné à résumer : on ne saurait mieux dire, ce semble, qu'ils ont fait, et nous leur savons réellement gré de nous avoir appris l'existence de ce buste.

Il nous prit fantaisie de le voir de près. Notre fils avait eu comme condisciple au lycée Carnot M. Édouard Bunge ; fort obligeamment, son père, trésorier de la Chambre de commerce néerlandaise, nous remit un mot pour M. le chevalier de Stuers. C'est dans les riches collections de ce dernier, en effet, que se trouve le buste de la Dauphine. L'affable et distingué ministre des Pays-Bas nous donna sur l'ouvrage qu'il possède des renseignements qui nous intéressèrent vivement. Nous suivîmes surtout avec beaucoup d'attention les détails dans lesquels il entra touchant la matière d'où la pièce a été tirée : nous crûmes y reconnaître un marbre inférieur sur lequel, près de Saint-Claude, vinrent assez longtemps s'ébrécher les socs de charrue. Crûmes.... Nous ne vîmes donc pas le buste lui-même ? Hélas ! non. On était alors à cette phase particulièrement triste de la guerre où les Allemands bombardaient Paris, et le jour au moyen de pièces à longue portée, et la nuit à l'aide d'avions. Or, très

prudemment, M. le chevalier de Stuers avait cru devoir mettre l'image de la Dauphine hors d'atteinte. Ah! si notre vénérable et modeste ancêtre avait pu, pendant un instant, reparaître dans ce monde de misère et assister à l'entretien, il n'aurait pas été médiocrement étonné de voir le cas que l'on faisait de son travail : des toiles signées de noms éminents, des Vanloo notamment, continuaient, elles, à pendre aux murs du salon.

Rosset revint en Franche-Comté, touché certainement des égards et des éloges que tout le Paris encyclopédique lui avait prodigués, mais assez fatigué par un train de vie auquel il n'était point habitué; des semaines se passèrent avant qu'il pût de nouveau jouir du calme de sa chère ville natale : il lui semblait toujours entendre le roulement des carrosses sur le pavé et l'aigre grondement des fardiers.

Les années qui suivirent immédiatement ce retour à Saint-Claude furent celles du complet épanouissement de son talent. Il y eut peu d'amateurs, de princes, de souverains même, entre autres Frédéric II disant : « Il n'y

a personne qui sache donner la vie à un buste, comme le sculpteur de Franche-Comté[1] », qui ne tinrent à posséder quelque ouvrage de sa main, fût-ce une simple tabatière de buis. On se trouvait à cette période du règne de Louis XV où il était du meilleur ton de priser : talons rouges, belles dames, abbés mondains, ce serait à qui, du geste le plus élégant, ferait tomber de son jabot, de ses dentelles, de son rabat la poudre fauve qui s'y était égarée ; la râpe à tabac figurait dans le boudoir, non loin de la boîte à mouches. Or Saint-Claude s'était mis à fabriquer la tabatière, cette tabatière de forme engageante, ronde le plus souvent et généralement sans charnière, qui, une fois incrustée d'or et enrichie de perles ou de diamants, servait aux largesses des grands personnages. La bourgeoisie l'utilisait aussi pour ses cadeaux, mais elle cherchait surtout, sur le couvercle, des traits dont la popularité flattait ses secrets instincts. De l'atelier de Joseph Rosset sortirent quelques-unes de ces boîtes avec

1. *Journal de Paris*, 1787 (num. du 4 janvier), p. 13. = Avec variantes : Crestin, *Notice historique sur la Ville de St-Claude*, p. 40, et *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, année 1875, p. 40

l'image de Henri IV, de Sully, de Montesquieu, de Rousseau et, bien entendu, de Voltaire, image à laquelle d'ailleurs, car la guerre d'Amérique était proche, se joindrait incessamment celle des Franklin, des Washington, des Lafayette, des Guichen, des d'Estaing. L'auteur de *Tancrède* en demandait avec son portrait, lorsqu'il avait des présents à faire. Il ne trouvait donc pas qu'il y eût l'air campagnard; Grimm, dont Diderot n'avait pu suffisamment affiner le sens artistique, jouait vraiment de malheur : après un premier désaccord avec Mme Geoffrin au sujet des plâtres du mouleur Simon, il pouvait en noter un second avec le principal intéressé.

En 1775, Voltaire recourut même à une de ces tabatières pour donner une leçon d'esthétique à Denon, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot : en souvenir de l'accueil tout affable qu'il avait reçu à Ferney, ce dernier, qui se croyait aussi habile dessinateur que fin diplomate, avait envoyé à son amphitryon d'un jour une estampe de son cru qu'il jugeait parfaitement réussie. Voici le passage principal de la lettre qui lui parvint avec la boîte :

« Si je pouvais, monsieur, mêler des

plaintes aux remerciements que je vous dois, je vous supplierais très instamment de ne point laisser courir cette estampe dans le public. Je ne sais pourquoi vous m'avez dessiné en singe estropié, avec une tête penchée et une épaule quatre fois plus haute que l'autre. Fréron et Clément s'égayeront trop sur cette caricature.

« Permettez-moi que je vous envoie, monsieur, une petite boîte de bouis [buis] doublée d'écaille, faite dans nos villages. Vous y verrez une posture honnête et décente et une ressemblance parfaite. C'est un grand malheur de chercher l'extraordinaire et de fuir le naturel, en quelque genre que ce puisse être[1]. »

Trois ans après cette lettre Voltaire mourait. L'apothéose qui illumina ses derniers instants ne s'éteignit pas sur l'heure. On put en voir encore un reflet, en 1779, dans une de ces expositions hebdomadaires qui avaient lieu à l'hôtel de la Correspondance générale. Comment fonctionnaient ces expositions, c'est ce qu'avait appris au public un prospectus dont nous extrayons le passage suivant :

1. Voltaire, *Œuvres complètes* (éd. Moland), t. XLIX, p. 457.

« Les *Nouvelles de la République des Lettres* forment avec l'*Assemblée ordinaire des Savants et des Artistes* qui se tient tous les huit jours (le mercredi), depuis cinq heures du soir jusqu'à neuf, l'établissement de la correspondance générale sur les sciences et les arts, dont M. de la Blancherie, agent général de correspondance pour les sciences et les arts, est chargé....

« L'assemblée se tient à la maison neuve, rue de Tournon....

« On n'y reçoit que les savants, les artistes et les amateurs connus ou présentés par quelqu'un de connu....

« Le mercredi, jour d'assemblée, depuis huit heures jusqu'à midi, on peut disposer des salles pour y placer, d'une manière avantageuse, les ouvrages qu'on veut exposer. Depuis midi jusqu'à trois heures, les femmes sont admises à les voir[1]. »

Il faut croire que cet espace de trois heures fut jugé insuffisant par les élégantes de l'époque, et qu'elles cherchèrent à le dépasser, car à la fin du numéro du 20 avril 1779, numéro que nous ne citons spécialement que

1. *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, en tête.

parce que nous allons avoir à en parler à propos de Rosset, se trouve cet avis :

« L'assemblée ordinaire des savants et des artistes aura lieu mercredi 21 de ce mois, en la manière accoutumée, toujours à la maison neuve, rue de Tournon.... Les Dames seront reçues aux heures indiquées, entre midi et trois heures, mais ni plus tôt ni plus tard; et les hommes, depuis cinq heures jusqu'à neuf. »

Pourquoi cette séparation des sexes? Fallait-il y voir, comme l'insinuaient bien des langues féminines, un ultime accès de ressentiment de l'agent général contre la plus séduisante partie du genre humain, en totalité responsable à ses yeux du peu de succès que jadis il y avait rencontré, notamment auprès de la fille du graveur Phlipon[1] ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons seulement qu'il trouvait les dames encombrantes. Que ce mot ne froisse aucune de nos lectrices; nous le restreignons à sa signification purement matérielle : les paniers mesuraient alors, comme tour, jusqu'à cinq de nos mètres, bouillons, dentelles et falbalas non compris.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on peut lire

1. Mme Roland, *Œuvres* (éd. Champagneux), t. I, p. 165, 176-178 et 263-268.

dans ce même numéro du 20 avril 1779[1], lequel rend compte d'une exposition qui, six jours auparavant, avait eu lieu rue de Tournon, et non, comme on l'a dit[2], rue Saint-André des Arts; c'est plus tard que le Bureau de la Correspondance se transporta à l'hôtel Villayer, avant d'aller définitivement échouer quai des Théatins :

« La reprise de l'assemblée ordinaire des savants et des artistes... s'est faite avec un concours de monde plus considérable qu'il n'avait encore été.

« Les objets exposés furent :

« Un bas-relief propre à consacrer à la mémoire un trait de bienfaisance de M. de Voltaire, par M. Rosset de St. Claude, sculpteur, rue Fromenteau, à l'hôtel Saint-Martin.

« M. de Voltaire est représenté assis au pied d'un arbre, un livre à la main, et dans une pleine campagne; une famille est devant lui, et l'on voit par l'intérêt et la compassion qui sont exprimés dans la figure du célèbre vieillard, et par la douleur et l'air suppliant du

1. P. 74.

2. *Biographie universelle* (Michaud), nouv. éd., t. XXXVI, p. 514.

père et de la mère de quelques enfants qui sont présents, que sa bienfaisance ordinaire va être exercée, et qu'on lui raconte des malheurs. Le fait est que se promenant un jour, il rencontra une famille entière qui semblait ne savoir où porter ses pas. Un petit bagage divisé en plusieurs paquets, que chacun portait selon ses forces, annonçait également l'indigence et un départ précipité. Il prévient ces malheureux par ses questions, apprend qu'ils viennent d'être chassés d'une ferme pour quatre mille francs qu'ils devaient par suite de procès. Il ne les a pas plutôt entendus qu'il les fait retourner. Et en effet, les quatre mille francs furent payés, et il fut leur bienfaiteur, non à la manière des protecteurs, mais comme un père fait du bien à ses enfants. Les talents de l'artiste ont mérité toutes sortes d'éloges, indépendamment de l'heureux choix de son sujet.... »

Cet article suggère deux réflexions. Tout d'abord, le bas-relief exposé était-il le même que celui dont Grimm avait parlé en mars 1771? Ou bien s'agissait-il d'une réplique à laquelle Rosset aurait imprimé une de ces variantes dont son génie était coutumier? Con-

naissant le peu de temps qu'un ouvrage demeurait dans l'atelier du sculpteur, nous ne ferions pas effort pour rejeter la première hypothèse, à moins, bien entendu, que l'objet n'eût été prêté par l'heureux possesseur. Or, à donner sa pleine expression au terme employé par M. Maze-Sencier[1], ce serait Rosset lui-même qui aurait exposé le bas-relief; et MM. Vuaflart et Bourin ne pensent pas différemment[2].

Faut-il conclure maintenant de l'adresse « rue Fromenteau, à l'hôtel Saint-Martin », que l'artiste franc-comtois était retourné à Paris en cette année 1779? Ne doit-on voir là, au contraire, qu'une sorte d'élection de domicile? Nous avons beau interroger nos souvenirs, ils ne répondent pas. L'une et l'autre hypothèse assurément sont autorisées. D'un côté, la rue Fromenteau, dont *grosso-modo* l'emplacement pourrait être figuré par une ligne que, de la station actuelle Palais-Royal, du chemin de fer métropolitain, l'on mènerait au quai du Louvre, en approchant un peu plus du pont des Saints-Pères que du pont des Arts, appar-

1. *Le Livre des Collectionneurs*, p. 660.
2. *Les Portraits de Marie-Antoinette*, t. II, p. 22.

tenait bien à un quartier particulièrement fréquenté par les San-Claudiens : nous verrons, par la suite, un des enfants du sculpteur habiter quai de la Mégisserie. Mais, d'un autre côté, Rosset avait rapporté du voyage de 1771 une fatigue évidente, et ce serait assez surprenant qu'il s'y fût exposé de nouveau, alors que huit hivers supplémentaires venaient de passer sur sa tête . il était alors dans sa soixante-treizième année.

Ce n'est pas cependant que le destin ne dût lui permettre d'ajouter un lustre encore à cet âge, et même un peu plus, lustre marqué en outre par une existence tout active. Jusqu'à la dernière heure en effet, qui pour lui sonna en décembre 1786, il donna la vie au marbre, à l'albâtre, à l'ivoire, sans que ses doigts trahissent la moindre faiblesse, ni son inspiration la moindre défaillance. Ne pas se ressentir de la marche du temps, qui trop souvent, hélas ! vient terrasser le génie et l'étouffer comme sous une chape de plomb, quoi, pour l'artiste, de plus intimement souhaité ? L'extrême vieillesse de Rosset fut donc heureuse, autant du moins que cela nous est accordé, quand, près

d'achever notre course, nous jetons un dernier regard sur tout ce que nous avons aimé. Tristement, par instants, sa pensée allait chercher jusque dans l'Iram un de ses enfants, dont le pinceau s'était laissé séduire par le mirage de l'Orient; puis il voyait le cercle de ses compagnons d'enfance se rétrécir peu à peu. Dès 1768 s'était éteint l'affectueux abbé Tournier, savant agréable autant que modeste, qui jamais ne passait devant son atelier sans entrer prendre de ses nouvelles. Christin restait assurément, et avec tout l'entrain d'une persistante jeunesse. Mais cet entrain peut-il remplacer le passé chez ceux qui vivent essentiellement de souvenirs, et cherchent à revoir, dans les années envolées, le premier sourire de la vie, les premiers espoirs, le premier baiser de la fiancée? L'avocat et le sculpteur ne se lassaient pas, c'est certain, de parler des beaux jours de Ferney; or ces jours eux-mêmes n'existaient plus déjà qu'à l'état de décombres.

M. l'abbé Brune rapporte que Rosset « devint membre du conseil communal dans ses dernières années[1]. » Nous pensons que cet

1. *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 247.

auteur, chez qui perce un réel souci des sources, a puisé ce renseignement dans les archives de la ville, et ne l'a nullement déduit d'un passage, fort trompeur, de l'*Annuaire du Jura* auquel il se réfère pourtant, lorsqu'il donne la biographie d'un des fils. Sur Jacques Rosset, en effet, M. Brune fournit les indications suivantes : « Élève de son père ; il en continua les travaux et hérita de son atelier ; il signait avec lui une pétition au ministre Necker, le 1er février 1789[1]. » Or, à la fin de la phrase, est piqué ce renvoi : « *Annuaire du Jura*, 1846, p. 472 », et voici ce qu'on trouve à cette page du périodique :

« 1[er février 1789]. On lit dans la délibération de la ville de Saint-Claude, entre autres représentations très sommaires, que M. Necker sera prié de rappeler à S. M. la promesse de l'affranchissement du mont Jura, annoncée à la France entière dans le compte de 1781 ; et que cette délibération imprimée sera adressée à MM. les ecclésiastiques et gentilshommes qui ont uni leurs vœux à ceux du Tiers-état.

« Nous remarquons parmi les signataires

1. P. 247.

des noms qui ont acquis dès lors une célébrité locale, et d'autres qui l'avaient déjà obtenue : ce sont entre autres ceux de MM. C.-P. Bonguyod, conseiller; Jacques Rosset, le célèbre sculpteur franc-comtois vanté par Voltaire; F. Rosset, son fils, sculpteur estimable qui s'établit plus tard à Dôle;... »

C'est à bon droit que, dans la citation, ont été suppléés par nous les mots placés entre crochets; elle est tirée en effet d'un chapitre intitulé « Annales semi-contemporaines.... De ce qui s'est passé relativement à la révolution, dans le Jura, de 1787 à 1796 »; puis on peut lire à la page précédente : « 1789 » et « Février. »

Or Joseph Rosset étant mort en 1786, ce que nul ne conteste, ne pouvait signer une pétition en 1789. M. Désiré Monnier, l'auteur de l'article, a fait dans son commentaire un visible amalgame. A distance toutefois, comment remettre les choses au point ? Il faudrait examiner l'original, confronter des signatures, etc., ce qui, nous en avons donné la raison, nous est présentement interdit. Dans le Jacques Rosset dont il s'agit nous verrions assez volontiers l'artiste à qui va se trouver consacré le chapitre suivant; mais quel est le

sculpteur au prénom commençant par un F ? Son frère François ? Il s'établit à Dôle en effet ; cependant M. l'abbé Brune nous le montre « attaché au voyage de l'abbé de Beauchamp, grand-vicaire de Babylone, de 1782 à 1790[1] », et de fait, si l'inscription placée en tête d'un recueil de dessins possédé par le Cabinet des estampes et dont nous parlerons plus loin ne pèche pas par l'exactitude, il parcourait bien l'Asie en 1790 encore. Serait-il, pour un temps, revenu en Franche-Comté ? C'est la question. Désirons que le livre si intéressant de M. Brune ait bientôt une nouvelle édition, et que l'auteur en profite pour dénouer l'imbroglio et rétablir les faits.

Disons, en attendant, que pour avoir trébuché sur le prénom de Jacques, M. Désiré Monnier, cet annaliste actif, infatigable, de la main de qui la plume n'est tombée qu'après avoir enrichi de multiples et précieuses chroniques l'histoire du Jura, devait sans doute connaître un détail que nous n'avons pourtant trouvé rapporté par aucun des biographes de Joseph Rosset : c'est que ce dernier se voyait,

1. *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 246.

et surtout s'entendait, assez souvent conférer un tel prénom. Nous ne nous aventurerons point, bien qu'à cet égard nous sachions à peu près à quoi nous en tenir, à désigner expressément la personne qui, la première, l'appela ainsi. Signalons néanmoins qu'au dix-huitième siècle, et pendant encore une partie du dix-neuvième, il était admis, dans certaines familles franc-comtoises, qu'à l'issue de la cérémonie nuptiale, la jeune épousée choisît à celui qui devait partager son existence un prénom obtenant ses sympathies, quand, sur ce point, l'acte de baptême ou l'acte de naissance ne lui donnait pas satisfaction. C'est ainsi que, dès la première heure, celle qui nous mit au monde appela son mari Paul, ce que l'état civil ne sanctionnait en aucune façon. Et notre mère, d'ailleurs, dans les occasions où elle parlait de Joseph Rosset, ne le prénommait pas autrement que Jacques, disant, il est vrai, lorsque cela pouvait prêter à confusion : Jacques, le père.

Revenant maintenant à la présence de Joseph Rosset au conseil communal, nous déclarerons que point pour lui n'était besoin de cette fonc-

tion pour avoir la vieillesse la plus honorée qui pût être : « Tous les étrangers de distinction qui passaient à Saint-Claude le visitaient, a dit l'abbé Mermet. Son ingénuité s'étonnait qu'il fût connu si loin ! car il avait la bonhomie de La Fontaine, et, comme l'illustre fabuliste, il ne se doutait pas de sa supériorité[1]. » Et celui chez qui Voltaire expira n'avait pas tenu un autre langage : « M. Rosset recevait la visite de tous les étrangers distingués que le désir de voyager et de connaître engage quelquefois dans les solitudes de ces hautes montagnes ; il n'était pas le moins rare de tous les phénomènes que la nature sauvage leur offrait au milieu des rochers[2]. »

Le plus bel éloge cependant qui ait été fait de lui est, selon nous, tombé des lèvres d'un de ses propres enfants, et c'est encore le marquis de Villette qui, en 1787, l'a divulgué : « Il a laissé trois fils héritiers de ses talents : l'un d'eux les exerce à Paris. Un personnage considérable lui parlait dernièrement de la mort de son père, et lui demandait : Combien vous a-t-il laissé ? dix mille livres de rente ? — Plus

1. *Annuaire du Jura*, 1842, p. 326.
2. *Journal de Paris*, 1787 (num. du 4 janv.), p. 14.

que cela, Monseigneur; son désintéressement et l'exemple de ses vertus[1]. »

Nous avons rapporté de notre quatrième aïeul à peu près tout ce que nous en savions de certain, ou de nature à être admis pour tel, et nous aurons épuisé notre sujet lorsque nous aurons donné les indications d'usage ayant trait à l'iconographie, ainsi qu'aux expositions, aux églises, aux musées, aux bibliothèques, aux galeries privées enfin où peuvent être vues, ou purent l'être, quelques-unes de ses œuvres (que les sculptures citées soient incontestablement sorties de son ciseau, ou qu'elles fassent l'objet d'une simple attribution).

Mais au moment de passer à cette nomenclature, pour laquelle d'ailleurs, aussi bien que pour les renseignements du même ordre qui concerneront Jacques, François et Antoine Rosset, nous cesserons, si l'on veut bien ne voir aucune prétention dans les mots dont nous allons nous servir, d'être particulièrement désigné — une compilation à la portée de chacun, et non plus des souvenirs de famille, nous en ayant

1. *Journal de Paris*, 1787 (num. du 4 janv.), p. 14.

presque constamment livré les éléments —, nous ressentons une véritable tristesse en songeant que nous n'avons pu dire le moindre mot d'Anne-Claudine Vincent, qui fut associée à l'existence de notre digne ascendant. Pour une femme cependant, ce silence, à bien réfléchir, constitue peut-être, au milieu de l'agitation du XVIIIe siècle, la meilleure des biographies : pourquoi la Rome antique aurait-elle seule possédé de ces épouses discrètes, à qui filer la laine et garder la maison semblait le plus simple des devoirs?

ICONOGRAPHIE

Musée de peinture de Besançon. Portrait du sculpteur en cheveux blancs, par son fils François : forme ronde, 21 cent. de diamètre, quart de la grandeur naturelle, buste de profil tourné à gauche, bonnet bleuâtre (don du bibliothécaire Pallu, de Dôle[1]).

Musée de Dôle. Autre portrait par le même,

1. Castan, *Musées de Besançon. — Catalogue*, 7e édit., p. 156.

si toutefois nous interprétons bien la nomenclature qu'à la page 246 de son *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, M. Brune donne des œuvres de François Rosset, car il ne fait pas figurer ce tableau à l'iconographie du père.

Bibliothèque de Dôle. Médaillon d'après un ivoire d'Antoine Rosset (plâtre)[1].

Les personnes qui venaient rendre visite à nos parents dans leur propriété des Combes, près de Saint-Claude, cet ancien manoir de la famille de Lamartine d'où le poète, qui s'était « juré de ne servir que les Bourbons ou la liberté, » gagna le canton de Vaud après le retour de l'île d'Elbe[2], purent longtemps apercevoir, sur un meuble de Boulle placé à gauche de la cheminée du salon, un buste de bois noir, de grandeur naturelle, représentant Joseph Rosset à l'avant-dernière période de sa vie; c'était une sculpture à laquelle l'un encore de ses enfants, Jacques, avait travaillé avec autant

1. Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 247.

2. *Mémoires inédits*, p. 281-293.

de cœur que de talent : elle fut la proie des flammes lors de l'incendie signalé au début de ce livre. Le vieillard s'offrait aussi de profil (effigie dorée sur fond bleu) dans un médaillon de terre cuite, d'environ 15 cent. de diamètre, portant sur la bande Rosset du Pont ; cette pièce, qui disparut en même temps, était de François.

ŒUVRES

EXPOSITIONS

Salon de la Correspondance (Paris, 1779). Le bas-relief dont il a été précédemment question : Voltaire secourant les fermiers.

Hôtel de ville de Cambrai (août 1844). Trois christs d'ivoire appartenant, le premier à M. Bonnel, et les deux autres, dont un comptant 48 cent. de hauteur, à M. Failly. Ce dernier prêta en outre un buste de Voltaire et un de Montesquieu[1]. Quelque quinze ans

1. Ph. de Chennevières, *Notes d'un compilateur*, p. 35-36.

plus tard, le cabinet de M. Failly, décédé dans l'intervalle, fut vendu, et un christ d'ivoire, l'un des deux sans doute qu'il avait exposés, « d'un seul morceau », adjugé à 3000 francs[1].

EXPOSITION UNIVERSELLE (Paris, 1878). Bustes de Bossuet et de Fénelon, la tête nue, tournée vers l'épaule gauche, pour le premier, vers la droite, pour le second, pièces de marbre, de 29 cent. de hauteur avec le piédestal, appartenant à M. Chenue père, à Paris, et portant l'inscription ROSSET PÈRE A SAINT-CLAUDE, avec les dates respectives de 1770 et 1771[2].

EXPOSITION UNIVERSELLE (Paris, 1900) Buste de Voltaire prêté par M. le baron Sipière (marbre), et statuette du même personnage (albâtre)[3].

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DES ARTS EN FRANCHE

1. *Revue universelle des Arts*, t. IX, p. 191-192.

2. Jouin, *Exposition universelle de* 1878. — *Notice*, p. 51-52.

3. Lami, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'École française au XVIIIe siècle*, t. II, p. 304.

6

Comté (Besançon, 1906). Dans la section des ivoires : *a*. Saint François de Sales, haut. 15 cent. (Mme de Lagarde, Besançon) ; *b*. Le Temps découvre la Vérité et écrase la Fourberie (M. Mathiot, Besançon) ; *c*. portrait d'homme, médaillon (M. L. Pillot, Besançon) ; *d*. Voltaire et Rousseau, bas-relief découpé, diam. 6 cent. (Musée d'archéologie de la ville) ; *e*. deux groupes de mendiants (Mme J. Rémond, Besançon) ; *f*. deux sujets de même nature (M H.-C. Drouhard, Besançon) ; *g*. un christ (Mme El. Baille, Besançon)[1].

ÉGLISES

Abbaye du Grandvaux (commune de Rivière-Devant, — Jura). Un maître-autel[2].

Arinthod (Jura). Un christ de deux mètres[3].

L'attribution de ces sculptures à Joseph Rosset est contestée : la seconde a été nette-

1. *Catalogue de l'exposition*, p. 62-63.
2. Rousset, *Dictionnaire géographique du Jura*, t. V, p. 430.
3. *Id.*, t. I, p. 71.

ment classée parmi les ouvrages de son fils Jacques[1].

SAINT-CLAUDE. Les quatre têtes d'ange que l'on remarque dans la façade de la cathédrale[2].

MUSÉES

LOUVRE. Sainte Thérèse, statuette d'ivoire de 14 cent. de hauteur, provenant de la donation Sauvageot[3]. Les mots ROSSET PERE, séparés par un point, se lisent derrière le socle. La pièce a souffert; des restaurations s'y révèlent, et peu heureuses.

BESANÇON (archéologie). Le bas-relief découpé (Voltaire et Rousseau) ayant figuré à l'exposition rétrospective qui eut lieu dans cette ville en 1906. Les deux philosophes

1. Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 247.

2. Thuriet, *Saint-Claude et ses environs*, p. 49. = Benoit, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, t. II, p. 738-739.

3. Sauzay, *Musée du Louvre. — Catalogue du Musée Sauvageot*, p. 58. = Molinier, *Musée du Louvre. — Catalogue des Ivoires*, p. 352.

conversent, le premier, assis sur un tertre, le second, debout. Ce détail est emprunté à la 7e édition (1886) du catalogue dressé par M. Castan (section des antiquités)[1]; or, pas plus à la sculpture qu'à la table, nous ne voyons mentionné par cet auteur le petit buste de Rousseau qu'il avait décrit, sous le numéro 815, lors de la revision en 1879 (6e édition) du travail de M. Lancrenon[2]. Même insuccès de nos recherches dans son grand article de juin 1888 inséré dans l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*[3].

BIBLIOTHÈQUES

VILLE DE BESANÇON. Un plâtre : moulage de la pièce suivante (haut. 40 cent.).

VILLE DE DÔLE. Un buste de marbre blanc : Voltaire dans les dernières années de sa vie[4].

1. *Musées de Besançon. — Catalogue*, p. 304.
2. *Musées de Besançon. — Catalogue*, p. 183.
3. *Province. Monuments civils*, t. V, p. 77-276.
4. *Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils*, t. II, p. 268.

COLLECTIONS PRIVÉES

(Pour les œuvres de Joseph Rosset comme, par la suite, pour celles de deux de ses fils, Jacques et François, l'indication du nom du propriétaire n'impliquera nullement, est-il même besoin de le dire? que l'objet n'a pas changé de main.)

Mme El. Baille (Besançon). Le christ exposé dans cette ville en 1906.

M. Bonnel. L'ouvrage du même caractère qu'on put voir à Cambrai, en 1844, avec les quatre pièces prêtées par M. Failly.

M. Chenue père (Paris). Les bustes de Bossuet et de Fénelon qui se trouvaient à l'expotion universelle de 1878.

M. H.-C. Drouhard (Besançon). Les deux groupes de mendiants (*f*) visibles dans cette ville en 1906.

M. Estignard (Besançon). Un ivoire (Bélisaire et sa fille)[1].

Mme de Lagarde (Besançon). Le saint

1. Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 247.

François de Sales exposé dans cette ville en 1906.

M. Mathiot (Besançon). Le sujet du Temps découvrant la Vérité et écrasant la Fourberie (même exposition).

M. L. Pillot (Besançon). Le portrait d'homme qu'on put aussi y voir.

Mme J. Rémond (Besançon). Les deux groupes de mendiants (*e*) y ayant encore figuré.

M. le baron Sipière. Le buste de Voltaire prêté pour l'exposition universelle de 1900.

M. le chevalier de Stuers (Paris). Celui de Marie-Antoinette signalé par MM. Vuaflart et Bourin.

N'oublions point un autre buste de Voltaire que M. Desnoiresterres aperçut chez M. Rouzé, boulevard des Italiens[1], et qu'il fit même reproduire dans l'*Art*[2]? « Malheureusement, dit cet auteur, il ressemble peu, s'il est d'ailleurs bien dessiné. » Nous n'ajouterons rien à cette appréciation, sinon que les œuvres de Rosset étaient, d'après Grimm lui-même, d'une « extrême vérité ».

1. Desnoiresterres, *Iconographie voltairienne*, p. 88 (renvoi[2]).

2. T. VIII, p. 266.

Et, pour terminer, signalons quatre sujets dont M. Charles Oulmont donna la reproduction dans un article, à plus d'un titre intéressant, publié dans la livraison d'août 1916 de la *Gazette des Beaux-Arts*[1] : un buste encore de Voltaire faisant partie de sa galerie, deux statuettes du même personnage appartenant, l'une à M. Decour, l'autre à M. Benjamin Kræmer, et un médaillon représentant le philosophe dans son jardin de Ferney (ancienne collection Odiot). Le buste est de marbre, comme la seconde des statuettes; mais la première ainsi que le médaillon — voilà ce qui n'est point banal — se trouvent être des terres cuites. Des terres... nous n'avons pu, à la lecture de cet article, nous empêcher de songer à celles que réussissait si bien François Rosset et dont nous dirons un mot par la suite, à celles aussi qui n'étaient pas les moins estimés des travaux de son frère Antoine. A la différence de leur père en effet, tous les deux se servirent assez fréquemment de l'argile pour donner l'essor à leur inspiration. Prétendons-nous par là que la statuette

1. P. 391-408 (*Portraits inédits de Voltaire*).

appartenant à M. Decour et le médaillon de l'ancienne collection Odiot ne sont pas de la main de Joseph Rosset? En aucune manière, et comment d'ailleurs le ferions-nous? nous n'avons vu ni l'un ni l'autre ouvrage. Pas davantage, par conséquent, attribuerons-nous ces sculptures à François ou à Antoine, en y apercevant, soit d'artistiques reproductions d'œuvres paternelles, soit des originaux d'après nature, ce qui, en somme, était à leur portée : ils venaient parfois, pendant la belle saison, grossir le nombre des hôtes de Ferney. Mais, chercheur heureux, M. Oulmont a relevé, sur tel ou tel des portraits inédits qui nous ont valu son article, ici une date, là une inscription; et cela appelle une déclaration de notre part touchant les nombreux Voltaire sortis de l'atelier des Rosset, au faire ne différant, à certains moments, que par d'imperceptibles nuances : c'est qu'un millésime, une légende, l'attitude, le costume même ne sauraient, à notre avis, que médiocrement décider de l'époque à laquelle a été exécuté le travail. Un exemple : en 1826, peu de temps avant sa mort, Jacques, notre trisaïeul, qui n'inscrivait presque jamais son nom sur ses ouvrages, et en cela encore

ressemblait singulièrement à son père, terminait, pour le neveu d'un ancien mainmortable du mont Jura, un Voltaire debout aux jours mémorables de 1765. Supposons que le hasard des circonstances ait fait échouer cette statuette non signée dans la vieille demeure d'un Parisien, descendant directement de quelque encyclopédiste. Ce descendant meurt, l'ivoire devient la propriété de son fils, et ce dernier, qui toujours s'est désintéressé de ce qui a trait à la sculpture ou à la peinture, ignore maintenant jusqu'à la provenance de l'objet. Passe par là un collectionneur. Choisissons-le aussi intelligent, aussi instruit que ce puisse être. Pensons-nous qu'ignorant, comme ce fils, le chemin suivi par la statuette pour venir de Saint-Claude à Paris, n'ayant point sujet de s'en douter, ne possédant d'ailleurs aucun moyen de le découvrir, mais humant non sans émotion, sous ces vieilles solives, l'air que jadis y respira l'ancien collaborateur et admirateur de Voltaire, il balance beaucoup, à la facture et aux détails de l'ouvrage, à attribuer celui-ci à Joseph Rosset, si même il n'est tenté d'y apercevoir la figure en pied citée par Grimm en novembre 1767 ?

Concernant enfin les matières dont personnellement se servit Joseph Rosset, la terre glaise, faut-il le mentionner après ce que nous avons pu déjà en dire? se trouva bien être, à notre jugement, la dernière des choses auxquelles il eut recours, fût-ce comme maquette, si tant est que la maquette proprement ait été, autrement que dans des cas d'une inimaginable rareté, utilisée par notre ancêtre, dont l'inspiration passait sans peine du cerveau sur l'ivoire. Indépendamment de nos souvenirs de famille, au sujet de ces matières nettement concordants, nous avons les récits de personnages qui, eux, n'eurent même pas besoin de solliciter leur mémoire, puisqu'ils écrivirent sur l'heure : les Voltaire de 1766 et de 1775, les Grimm de 1767 et de 1771, les Mme Geoffrin de 1767 également. Joignons-y des témoignages plus récents, c'est vrai, mais émanant encore cependant de gens ayant connu Joseph Rosset, en tout cas ses enfants, avec qui fréquemment ils s'en entretinrent : le marquis de Villette, prenant la plume en 1787; le maire Crestin, publiant en 1811 la notice sur Saint-Claude; l'abbé Mermet, écrivant non loin de cette époque, vraisemblablement; et, pour finir,

M. Désiré Monnier, remettant à l'imprimerie, en 1828, ses *Jurassiens recommandables*. Bois, marbre, biscuit de Nancy, albâtre, ivoire : voilà ce que constamment ils nous ont montré employé par l'artiste à qui nous venons de consacrer ce chapitre, rien d'autre.

JACQUES ROSSET

Joseph Rosset laissa quatre fils qui, dans une large mesure, mais d'une manière inégale pourtant, héritèrent de son talent; le lecteur, du reste, les connaît, sommairement au moins, puisque déjà nous avons eu l'occasion de dire que l'un embrassa la carrière ecclésiastique, et que les autres furent pour leur père des auxiliaires précieux.

Le moment est venu d'en parler avec détail. Dans quel ordre toutefois le ferons-nous ? En observant les dates de naissance ? C'est assurément ce qu'il y aurait de plus naturel, et de plus logique en même temps. Mais quelles sont ces dates, voilà sur quoi, aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'imparfaitement renseigné.

Ah ! comme nous serions à l'aise pour suivre

cet ordre chronologique, si le funeste incendie de 1878 n'avait pas détruit les extraits de registres paroissiaux concernant la branche des Rosset du Pont! Ces extraits, en ce qui touche la période qui nous intéresse, existaient aux Combes au complet; les énonciations en étaient parfois discutables, vu l'exécution défectueuse de l'ordonnance de 1736 notamment; cependant elles trouvaient leur confirmation ou, le cas échéant, leur rectification dans un livre de raison, un in-folio respectable où étaient consignés, avec d'inestimables détails, tous les actes importants de la famille. Restent bien nos souvenirs; mais, sur un point si délicat, il serait extrêmement dangereux d'y recourir : ils portent beaucoup trop la marque du temps. Malheureusement aussi, notre état de santé ne nous permet pas de nous rendre dans le Jura, afin d'y compulser ce qui a trait à l'ancien état civil de Saint-Claude, où naquirent ces quatre fils, et d'en dégager, après un contrôle approprié, les renseignements voulus. Il y a là une tâche qu'à notre grand regret nous devons abandonner à ceux qui viendront après nous. Ce n'est pas que, malgré la difficulté de procéder à distance à un pareil

contrôle, nous n'ayons songé à nous procurer des extraits des registres de l'époque; mais la collection, outre qu'elle est incomplète, se trouve dépourvue de tables. Telle du moins était la situation il y a encore peu de temps. Comment, dans ces conditions, à un moment où les municipalités sont surchargées de travail par les multiples contre-coups de la guerre, demander, par exemple, à un secrétaire de mairie de parcourir les actes un à un, jusqu'à ce qu'il rencontre la pièce intéressante... si elle figure dans le recueil?

A la vérité, les dates de ces naissances ont été publiées : elles se trouvent dans l'ouvrage de M. Brune que nous avons eu déjà le plaisir de signaler au lecteur[1]. On peut y voir qu'Antoine est né en 1759, François en 1745, Jacques le 4 avril 1741, et l'abbé vers 1736. Nul doute que ces renseignements ne proviennent de documents d'archives; après d'ailleurs chacun des articles consacrés aux enfants du sculpteur si apprécié de Voltaire, articles au nombre de quatre dès lors et prenant, réunis, une bonne page du livre, l'auteur cite

1. *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 245, 246, 247 et 248.

des sources de cette nature ; malheureusement il les présente en bloc, ou à peu près, sauf en ce qui regarde Jacques, à propos de qui elles sont nettement individualisées par des indices numériques concordants.

Examinons ces dates.

Si nous ne possédons plus les certificats de baptême, nous avons en main des expéditions des actes de décès, délivrées par les greffes respectifs des tribunaux de première instance de Dôle, où moururent Antoine et François, et de Saint-Claude, où s'éteignirent Jacques et l'abbé. Il y a donc là un élément de contrôle à posteriori qui, pour ne pas être de première sûreté, c'est indéniable, ne saurait pourtant être négligé.

Or que voyons-nous dans ces extraits de registres de l'état civil ?

Tout d'abord qu'Antoine est mort le 5 juin 1818 (« Du sixième jour du mois de juin à dix heures du matin l'an mil huit cent dix-huit, acte de décès du sieur Claude Antoine Rosset, époux de Anne Marie Josephe Mercier décédé le jour d'hier... »), alors que M. Brune, sans que nous puissions distinguer le texte auquel il a pu avoir égard, situe l'événement

au 26 avril 1818; mais, dans la circonstance, ce n'est pas ce qui importe : la particularité intéressante est l'âge assigné au défunt par le document, 69 ans. Or, en retranchant 69 de 1818, on obtient 1749, et non 1759, époque indiquée, pour la naissance, dans le *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*. Oh! nous savons parfaitement dans quelles conditions déplorables sont dressés parfois, et l'étaient surtout jadis, les actes de décès. Si, maintenant, nombreuses sont les mairies qui exigent la production du livret de famille ou de papiers équivalents déterminant bien l'état civil du défunt et de ses ascendants, il n'en fut pas constamment ainsi : les témoins, quand ils n'étaient point parents du défunt et qu'ils ne pouvaient baser leur déclaration sur des pièces de ce caractère, en puisaient les éléments où ils en avaient la ressource, dans leurs souvenirs, dans la notoriété publique, dans des renseignements recueillis parfois à la dernière minute; et cette déclaration était couchée telle quelle sur le registre municipal. Il en fut probablement ainsi pour Antoine, dont l'acte mortuaire se trouva dressé sur les dires de deux agents de police. Alors passons. Pour

la même raison, n'insistons pas plus qu'il convient sur celui de François, dont l'âge fut déclaré — était-ce de tradition à Dôle ? — par deux agents de police encore. Cependant, en ce qui concerne cet artiste, l'arithmétique donnerait 1824 — 72 = 1752, au lieu de 1745, année de naissance mentionnée par M. Brune. Est-ce à dire que ce sympathique auteur n'a pas eu ses raisons pour adopter les dates respectives de 1759 et de 1745 ? Nous nous garderons de le prétendre (la dernière de ces dates trouve un certain appui dans un registre de l'Académie royale de peinture et de sculpture dont nous parlerons ultérieurement), mais sûrement il s'y est arrêté sans enthousiasme ; quelle satisfaction d'historien, certes, n'eût-il pas éprouvée à pouvoir compléter l'une et l'autre indication par le mois et le quantième !

Car cette date entière, il l'a produite à propos de Jacques, en piquant comme référence (renvoi 1) : « Arch. Saint-Claude, *Reg. paroiss....* » Et de fait, si l'on soustrait de 1826 (l'année de décès) 85 (l'âge porté sur l'acte mortuaire), on trouve parfaitement 1741. Rien, d'ailleurs, de plus attendu, car la pièce, cette fois, n'a pas été rédigée sur la déclaration

d'étrangers, mais sur celle du gendre du défunt, le juge de paix Javelot, accompagné du sous-préfet de l'arrondissement. Et la date de 1741 se trouve de nouveau corroborée par l'acte mortuaire de l'abbé Rosset dressé en 1809, et pour l'établissement duquel comparut, comme témoin principal, Jacques en personne, disant, à ce moment, avoir 68 ans : or, 1809 — 68 = encore 1741. Ah! par contre, avec l'abbé, nous retombons dans le vague. Ce n'est pas que nous n'obtenions, par le même procédé, 1809 — 73 (l'âge) = 1736; mais aucun document ne vient consacrer cette date, et si M. Brune se borne à indiquer que cet ecclésiastique naquit « vers 1736 », c'est apparemment qu'il n'a rien trouvé dans les archives de l'époque.

Sauf donc en ce qui touche Jacques Rosset, les dates de naissance publiées jusqu'ici ne nous donnent pas satisfaction. Des recherches complémentaires s'imposent, et qui devront porter, afin que l'on n'ait pas à y revenir, non seulement sur les documents relatifs à la naissance, mais sur ceux également qui ont trait au mariage. Ces derniers ne manqueront certainement pas d'intérêt, et aussi bien d'ail-

leurs pour Joseph Rosset lui-même que pour ses enfants. C'est ainsi que, d'après l'acte mortuaire de 1826, Jacques est décédé veuf d' « Anne Marie Evrard » ; or la pièce est absolument muette sur N. Laboureau, épouse mentionnée par M. Brune. Y aurait-il eu un second mariage ? Bien mieux : tandis que, suivant les expéditions d'acte de décès que nous avons sous les yeux, Antoine, Jacques et l'abbé ont pour mère « Anne Claudine » ou « Anne Claudine Amable (ou Aimable) » Vincent, François doit le jour à une Vincent également, c'est vrai, mais prénommée, elle, « Marie Thérèze ». Qu'est cela ? S'agirait-il encore d'un second mariage ? Alors... c'est François qui deviendrait le plus jeune des enfants ?

En face de tant d'obscurité, on comprendra que nous renoncions à nous régler sur la naissance pour parler des enfants de Joseph Rosset. Mais si l'ordre dans lequel est à retracer leur carrière doit procéder d'autres considérations ou de raisons concomitantes, nous ne pourrons pas ne pas être influencé par cette triple remarque que Jacques hérita de l'atelier de son père, qu'il continua de le faire fleurir

dans la ville même où mourut ce dernier, qu'enfin il signa telle ou telle de ses œuvres « Jacques Rosset fils aîné » sans qu'aucun de ses frères protestât. Nous commencerons donc par lui. Puis nous passerons à l'abbé, car s'il ne résulte pas d'un document irréfutable qu'il ait été l'aîné, il fut le puîné pour le moins. Mais après, qui, de François ou d'Antoine, nous occupera? La supériorité du talent pourrait en décider. Comment toutefois, après la dispersion de leurs œuvres, trouver des éléments de comparaison en nombre voulu pour porter un sûr jugement? On ne saurait cependant perdre de vue qu'Antoine, à proprement parler, se renferma dans la sculpture, comme nous le montrerons bientôt, tandis que son frère s'adonna en outre, et non sans succès, à la peinture et à la gravure. Il y eut là, de la part de François, un effort particulier, qui, en somme, du moment qu'il s'agit d'un simple emplacement de chapitre, est de nature à lui assurer le pas sur Antoine.

Jacques-Joseph Rosset, par qui donc nous commençons, dut, ainsi qu'on l'a vu, sa formation artistique à l'enseignement paternel. Il

mania très tôt, et avec beaucoup de goût, le crayon; vite aussi l'aquarelle et principalement la gouache lui devinrent familières, sans pourtant qu'il y montrât une égale aptitude. Mais plus que tout, le ciseau l'attira. La glaise ne lui fut d'aucun secours dans sa jeunesse, et, par la suite, il ne l'employa que dans des cas très rares : voulait-il sculpter un sujet, il l'attaquait immédiatement, comme il avait vu faire à son père, en pleine matière, bois, marbre ou ivoire. Il ne possédait pas cependant la même sûreté de regard, la même prestesse de main; aussi lui arrivait-il assez fréquemment de saisir une feuille de papier et d'y faire, à la mine de plomb, un croquis préparatoire. Lorsque les lignes se dégageaient bien, qu'il y sentait la vie, bref qu'elles l'inspiraient, il prenait son outil; autrement, il retouchait ou accentuait par quelques traits de sanguine, et le modèle aussitôt se trouvait terminé : logé dans sa mémoire, il n'en sortait plus. Et cela se passait de la sorte aussi bien pour les personnes que pour les choses inanimées ou les motifs allégoriques. De nombreux Comtois firent faire leur buste par notre trisaïeul; presque jamais ils ne posèrent au delà de cinq minutes : le

temps nécessaire à la mise en place sur le papier. Ce n'était guère vraiment que lorsque le marbre fournissait la matière, que deux séances leur étaient demandées ; un jour pourtant, très exceptionnellement, il en fallut jusqu'à quatre : il s'agissait de fixer les traits changeants d'une jeune religieuse, la timidité en chair et en os, qui rougissait au moindre mot, à fortiori au moindre regard.

Ce fut donc un sculpteur, et, à proprement parler même, il ne fut que cela. Nous ne le tiendrons pas en effet pour un paysagiste, bien qu'en diverses occasions il ait crayonné quelques sites champêtres. Nous n'en conservons pas moins précieusement trois dessins qui nous restent de lui : ils sont traités à la sanguine, relevée de traits noirs. L'un n'est qu'un croquis, d'un intérêt fort insignifiant; quant aux deux autres, ils représentent : le premier, une rivière aux bords rocailleux, avec barque, batelier, passagers, et, dans le fond, un cavalier sur un pont flanqué d'une tourelle ; le second, une fabrique avec chute d'eau et passerelle franchie à dos d'âne par une jeune et rustique personne, précédée d'un villageois. Ces paysages témoignent bien du goût de

l'époque : arbres aux feuilles tracées presque une à une, racines desséchées en partie visibles, etc. Les vues n'ont certainement pas été prises à Saint-Claude, mais peut-être rapportées d'excursions dans le Jura. Si les longs voyages ne le séduisaient pas, comme cela arriverait pour son frère François, il ne laissait pas de se rendre, en compagnie des siens et d'amis, aux bourgs environnants, quand il s'y donnait quelque fête. On en parlait longtemps d'avance, et l'on s'en promettait merveilles, car alors on savait s'amuser simplement, à peu de frais. Il était rare que, dans ces occasions-là, il ne revînt pas avec un croquis ou deux de paysans ou de paysannes à la figure naïve ou étonnée. De paysans plutôt : en ces bourgs peut-être se répétait l'épisode de la religieuse. Ce qui est certain, et nous le constatâmes jadis en examinant certains de ses dessins, c'est qu'il avait une facilité autrement grande à saisir les physionomies masculines que les féminines, surtout lorsqu'il s'agissait de jeunes filles. La riche carnation que le printemps de la vie répand sur le visage de ces dernières déroutait-il encore ses regards? C'est possible. Après tout, et quoi qu'aient pu en écrire d'in-

génieux esprits, le sens de la couleur n'est pas, au moins en principe, du domaine de la sculpture; or de celle-ci Jacques Rosset, par tempérament, demeurait constamment le vassal, le crayon prît-il dans sa main la place du ciseau.

S'il demanda souvent au marbre et au bois de traduire ses inspirations, il fut surtout un ivoirier. Les petits bustes qu'il exécuta ainsi, ceux de Voltaire et de Rousseau spécialement, ne sauraient être comptés; et vraiment il est inexplicable que, de nos jours, on n'en découvre qu'avec peine dans les collections.

Si élevé qu'il fût toutefois, le nombre s'en trouva encore dépassé par les crucifix sortis de son atelier.

Ceux-ci sont moins rares, et telle ou telle famille du Jura ou de la Haute-Savoie prétend en posséder un : elle le montre, non sans quelque orgueil, placé ordinairement au-dessus d'un petit bénitier domestique, qu'orne le rameau renouvelé, chaque année, dans la matinée du dimanche précédant Pâques. Peut-être le caractère particulièrement sacré que la foi catholique attache à l'image du Nazaréen expirant sur

la croix a-t-il empêché la dispersion de ces crucifix. Ajoutons que presque aucun n'est signé, et que jamais nous n'avons pu en apercevoir que de taille fort modeste, ce que la matière, au reste, suffirait à expliquer.

Mais, du bois, Jacques Rosset tira-t-il des christs de grande dimension? Trois auteurs l'affirment (il y en a même un quatrième, comme on verra, qui le donne à penser), MM. D. Monnier, Rousset et Brune : le premier, dès 1828[1]; le deuxième, un quart de siècle plus tard[2]; et le troisième, en 1912[3], ce dernier lui attribuant d'ailleurs, et sans réserves, si l'on s'en souvient, celui de deux mètres placé dans l'église d'Arinthod. Or dans nul autre édifice religieux, il n'a été, que du moins nous sachions, signalé de sujets de cette taille dus au ciseau de l'artiste. Cela ne laisse pas que de nous troubler, et, les temples se refusant à parler, nous passerons, sans plus tarder, au quatrième écrivain. Il s'agit de M. Victor Waille, sous la signature de qui

1. *Les Jurassiens recommandables*, p. 329.
2. *Dictionnaire géographique du Jura*, t. II, p. 237.
3. *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 247.

nous avons trouvé, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*[1], un récit fort savoureux et que nous allons citer tel quel, afin de ne rien lui ôter de son sel :

« Il [Joseph Rosset] eut trois fils, sculpteurs comme lui, mais d'un moindre mérite, et dont l'un était très crédule. A ce sujet, permettez-moi de vous conter une anecdote, que j'emprunte à mes souvenirs de famille. Vers le commencement de la Restauration, il y avait à Saint-Claude une bizarre association, qui s'intitulait la *Société de Cracovie*, parce que tous les jeunes gens qui en faisaient partie s'engageaiént à ne débiter que des *craques*. A ce cercle appartenaient des hommes spirituels et parfaitement honorables, tels que Comoy, receveur particulier, les frères Colomb, dont l'un fut maire et l'autre notaire, Cattand, etc.

« Un jour, Comoy va trouver Rosset : « Bonne nouvelle, lui dit-il. — Quelle ? — On vient de me charger pour toi d'une commande considérable. Vite à l'œuvre : il s'agit de livrer *douze grosses de christs*, *grandeur nature* (on sait que la grosse vaut douze dou-

1. Année 1875, p. 40.

zaines). » Rosset s'en va dans un bois proche de la ville, il compte les ormes. Au bout de huit jours, il était sur le point de les faire abattre, quand Comoy le désabusa. »

C'est évidemment de Jacques Rosset qu'il est question, puisque la scène se passe à Saint-Claude, et qu'au début de la Restauration, François et Antoine étaient installés à Dôle. Comoy, Colomb, Cattand, voilà des noms qui sont parfaitement jurassiens; si nous n'avons pas connu le receveur, le maire, le notaire qui jouent un rôle dans l'action, nous avons fréquenté tel ou tel de leurs descendants. Et il n'y a pas jusqu'à l'auteur de l'article qui n'évoque en nous d'agréables souvenirs de collège : deux Waille, trois même ont été de nos condisciples. Il circule donc dans le récit une atmosphère locale, qui l'authentique à sa base ; dans le détail, malheureusement, il perd sensiblement de sa solidité. Ce n'est pas que l'épithète « très crédule » ne puisse s'appliquer à notre ancêtre : sa candeur était proverbiable. Mais, pour commencer, il y a la question des ormes. Vers 1815, le terroir proche de Saint-Claude en possédait-il de quoi exécuter intégralement la commande? Nous

faisons plus qu'en douter. C'était alors, aux environs immédiats de la ville, une essence assez rare, si depuis elle s'y est passablement répandue. Que nos Cracoviens n'ont-ils parlé, nous ne dirons pas de n'importe quel arbre rappelé dans l'*Annuaire du Jura* de 1842[1], car cerisiers, poiriers, pruniers et autres ne s'y trouvaient pas non plus en excès, mais de ce charme, si propre à la sculpture, et qui, sous la Restauration, comme il y a une cinquantaine d'années encore, y existait par masses? Ne soyons pas trop exigeant : qu'au besoin n'ont-ils fait intervenir, quoique sec il persiste parfois à être bien turbulent, ce gai *foyard*, plus commun même, et aux branches duquel, à Saint-Claude, nous avons tous, étant jeunes, quelque peu déchiré nos culottes, en voulant y grimper? Admettons cependant que nous nous trompions, et passons sur les ormes, puisque ormes il y a. Mais que penser d'un sculpteur qui va plonger son ciseau dans le bois vert? car, c'est certain, abattus, les arbres n'auront point le temps de sécher; sans retard, il faudra les conduire à l'atelier : « Vite à l'œuvre, » a

1. P 329.

dit Comoy. Qu'eussent vraiment été à plaindre les acheteurs de ces christs ! Enfin l'on accordera sans doute que douze grosses excèdent plus que modestement les limites de la crédulité la moins fragile. Voilà des commandes que nombre d'artistes de nos jours accueilleraient avec autant d'allégresse sûrement qu'en manifestèrent les Hébreux devant les cailles du désert. Mais on est Cracovien ou on ne l'est pas, et, quand on l'est, on ne saurait trop l'être.

Bien rarement, par contre, naît une légende sans que quelque chose d'exact y donne essor, et nous pouvons tenir pour vraisemblable que Jacques Rosset fit au moins certains christs de grande dimension.

Toutefois il ne dut en sculpter que pendant une partie de sa carrière : de cela nous trouvons une preuve tangible dans le carnet que nous avons mentionné à l'avant-propos, et dont voilà le moment venu de parler avec plus de détail. C'est une sorte d'in-12, recouvert de parchemin en partie déchiré ; il se composait sans doute d'une quarantaine de feuillets : on n'en compte plus que vingt-six. Encore maint d'entre eux se trouve-t-il amputé, tantôt

du quart, tantôt de la moitié, quand ce n'est pas des quatre cinquièmes. Notre trisaïeul avait-il besoin d'un morceau de papier, vite il le détachait de ce petit livre de notes : un coup de ciseaux, une simple déchirure le lui donnait. Sur ce qui a échappé à la destruction, on relève un peu de tout : des croquis, inachevés souvent, à la mine de plomb, à la sanguine, à l'encre, à l'aquarelle ; des adresses (« à Monsieur Picolet, curé de Fégières, présentement chez Mr son père à St. Julien en Savoie près de Genève ») ; des recettes (« Excellent vernis pour le bois, à l'esprit de vin : 2 onces gomme laque, 1 once mastic en larmes, 2 onces de carabé, etc. ») ; des notes (« Le grand Cadot [ou Cadet] horloger, qui m'avait fait une montre qui allait trois mois ») ; des comptes, et tenus, à une partie du recueil du moins, en livres, sols et deniers, ce qui fait supposer que ce recueil a été commencé assez tôt (« ... en tout avancé pour mon frère François quarante-deux livres 7 sols et 6 »); enfin, ce qu'il y a de plus précieux pour nous, des brouillons de lettre.

Les pages ne furent pas remplies à la suite l'une de l'autre : à un moment donné, le carnet fut retourné de bas en haut et utilisé en sens

inverse, jusqu'à ce que rencontre se produisît. Maintenant par où a-t-il été commencé ? Rien extérieurement ne l'indique, la couverture est à peu près uniforme. Mais la solution se dégage de l'emplacement des comptes en livres, sols et deniers. Puis, à cet endroit, l'écriture est grosse, tandis qu'ailleurs elle devient petite par degrés. Les presbytes, on l'a remarqué — et Jacques Rosset l'était, j'ai pu voir les dernières besicles dont il se servit — ont, au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, une tendance perceptible à écrire de plus en plus fin. En cela assurément, comme en tout, il existe des exceptions ; nous en connaissons d'ailleurs ; mais c'est un fait d'observation assez courante.

Or à la page du carnet qu'à ce signe, et aussi à sa situation par rapport aux comptes en monnaie ancienne, nous pouvons inférer avoir été écrite la dernière de toutes, se trouve le brouillon de lettre suivant, qu'ainsi que toutes nos citations nous transcrivons avec l'orthographe moderne :

« Monsieur,

« Je puis vous assurer que si j'eusse pu exécuter le christ de quatre pieds de hauteur

que vous m'avez commandé il y a bien longtemps, je n'aurais pas tardé jusqu'à présent à m'y occuper; et il serait placé sûrement dans l'église pour laquelle il était destiné Je ne désirerais rien de mieux que de correspondre à votre désir, mais j'en suis empêché par la faiblesse qui m'est restée au pied gauche, occasionnée par une chute. Je vois que le travail d'un christ de quatre pieds est trop fatigant pour vous [moi], ne pouvant exercer mon talent le plus souvent qu'étant assis. Si cependant la personne qui vous prie de cette commission pouvait se contenter d'un christ d'environ un pied et demi de hauteur, je pourrais m'y occuper. Voyez, monsieur, si d'après cette lettre il serait possible de s'y décider, je ferais un ouvrage dont on serait très content. »

Que conclure de cette lettre — on est loin de l'image de six pieds visible dans l'église d'Arinthod! — sinon que Jacques Rosset, s'il sculpta des christs de grandeur naturelle, dut s'en abstenir à la dernière période, ou peut-être même à l'avant-dernière, de son existence?

Il ne nous semble donc pas possible d'accepter l'assertion de M. D. Monnier, disant

dans les *Jurassiens recommandables*, son livre de 1828, que Jacques Rosset « habite toujours sa ville natale... où il exécute en bois des christs de la plus grande dimension[1]. » Et si nous nous y refusons, ce n'est nullement parce que le sculpteur est décédé depuis deux ans déjà (25 mars 1826) : non, l'impression de l'ouvrage a pu être retardée. Mais l'auteur, s'il a tracé ces lignes avant l'événement, ne l'a visiblement pas fait beaucoup plus tôt ; sa phrase terminée, en effet, il nous entretient d'Antoine, le frère de l'artiste « mort à Dôle en 1819 ». Dans ces conditions, accorder créance à l'information de M. Monnier serait en quelque sorte admettre que, nouveau Faust, Jacques Rosset, sur le tard, recouvra subitement sa vigueur d'antan : la vieillesse, hélas ! ne rencontre plus de ces philtres.

A cette infirmité près, notre trisaïeul eut, comme son père, une fin de vie parfaitement sereine, et trouva dans la pratique de son art un passe-temps fort doux et même assez lucratif. On lui connut des fermes aux environs de

1. P. 329.

Saint-Claude, et, sensibles aux bontés que son placide caractère l'avait incité à leur témoigner, ses tenanciers, chose incroyable! s'acquittèrent presque régulièrement de leurs redevances. Chaque année notamment, en décembre, gelât-il à pierre fendre, ils lui amenaient fidèlement, en le poussant devant eux, prudemment retenu pourtant par une cordelette attachée à l'un des pieds de derrière, le « cochon raisonnable » qu'aux termes du bail, de rédaction naïve, ils étaient tenus de livrer aux approches de Noël. Après avoir été reconnue d'un embonpoint acceptable, la bête prenait, avec le même cérémonial, le chemin de la charcuterie la plus proche, où, à la grande joie de la vieille cuisinière, on en tirait, pour les réceptions à venir, de savoureuses conserves : saucissons et jambons, par exemple, ne seraient point de trop dans les dîners que, médiocrement attentif aux jours de marché, le sculpteur offrait à l'improviste.

Sa maison, en effet, était hospitalière par excellence, et si, faute de renseignements suffisants — les femmes, chez les Rosset, ont été constamment éclipsées par leurs maris — nous avons le regret, comme cela déjà est arrivé

pour sa mère, de ne pouvoir signaler la place qu'y tint celle à qui il unit son existence, nous sommes du moins en mesure de dire que ses filles surent en faire les honneurs avec autant de grâce que de distinction.

Aussi virent-elles leur main recherchée par les jeunes gens les plus difficiles de la ville : l'une épousa un praticien de mérite, le médecin Piquet; l'autre, l'excellent humaniste Javelot, qui, après avoir, avec l'aide de deux estimables citoyens, empêché le collège de Saint-Claude de sombrer dans la tourmente révolutionnaire[1], se plut, dans les derniers temps de sa vie, à aplanir, sous la robe du magistrat cantonal, les petits différends locaux.

Ce fut donc par ses filles qu'à défaut d'enfant mâle, Jacques Rosset eut une descendance assurée; mais, par là également, s'éteignit dans sa lignée un nom patronymique mis en relief par cent années de labeur et de talent. Cependant la vénération constante dont ce nom fut entouré dans l'une et l'autre famille finit par l'emporter, en quelque manière, sur la

1. De Ferroul-Montgaillard, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, t. II p. 198.

rigueur de l'état civil ; par une interversion respectable en effet, il n'est personne, à cette heure, de la postérité de l'artiste qui, à l'occasion, ne tienne à honneur de se dire issu des « Rosset-Piquet » ou des « Rosset-Javelot ».

Cette postérité, nous n'avons pas à la suivre dans un travail purement consacré aux sculpteurs et aux peintres l'ayant précédée. Nous dirons simplement que les Rosset-Piquet comptent aujourd'hui plus d'un représentant, qu'en outre les lendemains sont là pour en faire espérer la perpétuation, mais qu'il en est différemment des Rosset-Javelot : le dernier descendant direct de ces derniers aura été le propre fils de celui qui écrit ces lignes, lequel ne parvint même pas à sa vingt-cinquième année, tué qu'il fut en Artois, le 29 octobre 1914, par une balle en plein visage, à l'attaque du village de Monchy-au-Bois.

ŒUVRES

EXPOSITION

RÉTROSPECTIVE DES ARTS EN FRANCHE-COMTÉ

(Besançon, 1906.)

Cinq ivoires prêtés par M. D. Monnet (Besançon) : Voltaire, buste ; — Rousseau, buste également ; — Vierge ; — grotesques (deux pièces)[1].

ÉGLISES

Abbaye du Grandvaux (commune de Rivière-Devant, — Jura). Le maître-autel mentionné dans le précédent chapitre.

Arinthod (Jura). Le christ de deux mètres dont il y est également parlé.

L'attribution de ces ouvrages à Jacques Rosset, celle surtout du premier, ne laisse pas, on l'a vu, de soulever des contestations.

1. *Catalogue de l'exposition*, p. 63.

MUSÉE

DE CHAMBÉRY

Voltaire, buste d'ivoire, légué à la ville par M. Doppet, magistrat; au-dessous du sujet on peut lire 1796 et Rosset, de Saint-Claude[1].

COLLECTIONS PRIVÉES

M. Beaulieu (Paris). Un petit buste de Henri IV (marbre), signé : Jacques Rosset fils ainé a Saint-Claude, rue du Pré[2].

M. D. Monnet (Besançon). Les cinq ivoires exposés dans cette ville en 1906.

L'auteur de ce livre. Outre les dessins dont il a été question plus haut, un bas-relief de 5 cent. seulement de diamètre (ivoire découpé), représentant une dame sur les genoux de qui un petit chien cherche à grimper; elle suspend sa lecture pour regarder un agneau,

1. *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, t. XIV, p. 261.

2. Lami, *Dictionnaire des Sculpteurs de l'École française au XVIIIe siècle*, t. II, p. 305.

autour du cou duquel un jeune garçon passe les bras. Ce sujet avait séduit notre mère, alors enfant ; et son bisaïeul, qui acquiesçait à ses moindres désirs, s'était aussitôt mis à l'œuvre. La patience n'est point la qualité maîtresse du premier âge : la fillette n'eut donc de repos que le bas-relief ne fût placé entre ses mains. Aussi la pièce, bien que délicatement fouillée en certains endroits, n'accuse-t-elle pas le fini qui caractérisait les sculptures, grandes ou petites, de Jacques Rosset, comme il distinguait déjà, et à un plus haut degré même, celles de son père. Un autre objet commencé par notre trisaïeul, mais demeuré inachevé, par suite, cette fois, d'un simple accident, se trouve aussi en notre possession ; il s'agit d'un casse-noisettes, que, cédant à un caprice encore de celle qui nous donna le jour, il avait entrepris de tirer d'un bloc de buis ; un éclat se produisit dans le haut de la branche inférieure, et empêcha ainsi la terminaison du sujet : un vieillard à l'air rustique — le fermier d'une partie de la propriété des Combes, si nos souvenirs sont exacts — tenant un des chats de la maison. Cet ouvrage ne vaut que comme démonstration technique

du procédé de l'artiste, et nous ne le signalons d'ailleurs qu'à ce titre. L'usage domestique que ce casse-noisettes reçut malgré la brisure le sauva de l'incendie de 1878, lequel, en plus du grand buste et du médaillon que nous avons mentionnés, détruisit dans les combles de l'habitation plusieurs ébauches de Jacques Rosset avec divers moulages se rapportant, principalement, à des sculptures de son frère François.

L'ABBÉ ROSSET

Jean-Joseph-Nicolas Rosset[1] s'essaya d'abord dans la sculpture, y réussit puis se tourna vers la peinture; il dut à son pinceau d'occuper fort agréablement les loisirs que lui laissa l'exercice de son ministère.

Puisa-t-il sa vocation ecclésiastique dans la contemplation des sujets religieux que, sous ses yeux, son père faisait sortir des blancheurs de l'ivoire? L'affirmer serait assurément téméraire, puisque cette vocation ne se déclara chez aucun de ses frères, qui cependant passèrent leurs premières années dans la même et chaude atmosphère familiale. Mais ces temps d'éducation paternelle ne furent vraisemblablement pas sans y contribuer; le marquis de

1. *Pour le lieu et la date de sa naissance, voir le commencement du chapitre consacré à Jacques Rosset.*

Villette, qui certainement ne saurait être cité comme un modèle de piété, ne pouvait s'empêcher de dire de Joseph Rosset : « Il imprimait un si beau caractère à ses têtes de Vierge ! elles inspirent la dévotion[1]. »

Quoi qu'il en soit, on aurait été fondé à penser que le jeune abbé, puisque l'art le tenterait aussi, dirigerait son talent vers ces régions sereines ; il n'en fit rien : c'est le paysage qui le séduisit[2]. On sait qu'il réussit dans ce genre, mais on manque de renseignements précis sur ses œuvres et sur sa manière. Pas un musée, pas un collectionneur ne représente de ses toiles. Et l'on eût été, pour des années peut-être encore, réduit sur ce point à des conjectures, si nous ne nous étions décidé à publier ce modeste ouvrage. Nous avons vu, en effet, un tableau de sa main dans la chambre à coucher de notre grand-oncle maternel, le fils du juge de paix Javelot. Un temps fort long s'est écoulé depuis, et nous n'avons pas dès lors la

1. *Journal de Paris*, année 1787 (num. du 4 janv.), p. 13.

2. D. Monnier, *Les Jurassiens recommandables*, p. 329. = Rousset, *Dictionnaire géographique du Jura*, t. II, p. 237.

prétention de décrire ce tableau exactement, ni complètement surtout. Voici simplement les traits vifs de la scène : c'est l'été, la journée est sur son déclin, mais quelques heures apparemment s'écouleront encore avant que la nuit enveloppe la terre de ses ombres ; l'horizon, en effet, ne se voile au-dessus d'un rideau de peupliers que de ces écharpes légères qui, dans le Jura, font si souvent cortège aux belles après-midi de juin et de juillet ; des faucheurs, que la soif n'a pas épargnés, à en juger par mainte gourde allégée dont le rouge sombre tranche sur le vert atténué des foins mûrs, abattent un dernier carré de luzerne, tandis que là-bas, dans le fond du paysage, s'échappe d'une cheminée de la ferme, où les attend le repas du soir, une fumée pleine de promesses.

Où la vue fut-elle prise ? Aux environs mêmes de Saint-Claude, qui échurent spécialement comme champ d'activité à l'abbé Rosset, lorsqu'il devint, en 1791, vicaire de l'évêque constitutionnel Moïse[1] ? Nous ne le pensons pas, l'horizon fuyait beaucoup trop. Nous

1. *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, années 1888, p. 271, et 1905, p. 103-104.

croirions volontiers que l'épisode dont nous avons donné l'esquisse était un souvenir d'un village situé non loin de Lons-le-Saunier, Pannessières, où il assura la célébration du culte catholique à partir de 1796[1]. Ne soyons point surpris qu'il ait mis quelques gourdes dans le paysage : peintre, il s'y trouvait sans doute obligé par l'exactitude du détail ; prêtre, il y voyait une occasion de plus de bénir le Seigneur dans la richesse de ses dons, car, parmi eux, il ne laissait pas d'assigner une place de choix à ce jus savoureux auquel, en un jour d'imprudence, Noé goûta par trop abondamment. Vers cela pourtant, ajoutons-le sur-le-champ, le bon abbé était conduit bien moins par une satisfaction de gourmet, cependant légitime, que par l'inépuisable fonds d'amabilité et de prévenances qu'il se plaisait à prodiguer dans les repas offerts à ses fidèles amis. Et ceux-ci ne manquaient point : on peut dire, sans craindre le moindre démenti, que le plus humble paysan ne tardait pas à en grossir le nombre, à l'heure de ces maladies cruelles mettant en question jusqu'à la venue du pain

1. Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 248.

quotidien. Que de fois on aperçut le charitable ecclésiastique, une poudreuse bouteille sous le bras ! On en savait la destination : un pauvre homme du voisinage y puiserait le relèvement de ses forces, en même temps que l'oubli de ses peines.

Mais l'abbé Rosset ne pensait pas que quelque gaieté dût être cherchée seulement dans la magie d'un vin généreux ; tout ce qui honnêtement pouvait l'apporter à l'homme obtenait ses suffrages : il possédait ses Écritures, et n'avait garde d'oublier le « *Semper gaudete* » de saint Paul aux Thessaloniciens.

Joyeux fut-il donc en 1792, quand, « chanteur agréable, » il « provoqua les rires bruyants de la Société populaire de Lons-le-Saunier » par une parodie du chant de Rouget de Lisle devenue depuis célèbre dans cette ville au vignoble productif, parodie dont voici le refrain :

A table, citoyens ! vidons pinte et flacons ;
Buvons, buvons,
Qu'un vin bien pur abreuve nos poumons[1] !

1. Benoit, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, t. II, p. 805. = Libois, *Délibérations de la Société populaire de Lons-le-Saunier*, p. 73 et 284-285.

Plus joyeux encore se montra-t-il en une autre occasion, mais un peu trop peut-être cette fois-là, s'il fallait du moins prendre à la lettre une anecdote que nous lûmes il y a quelques années. Dans quel livre, dans quelle revue, dans quel journal se trouvait-elle rapportée, c'est ce que, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas réussi à retrouver. Certainement alors nous n'y prêtâmes pas une attention suffisante. Et pourquoi d'ailleurs l'aurions-nous fait? Combien peu, à cette époque, songions-nous à écrire une biographie des Rosset! Est-ce qu'à nos côtés ne se trouvait pas, débordant de vie et de jeunesse, de cette jeunesse devant laquelle chevauchent tous les espoirs, celui qui, dans notre pensée, devait remplir ce devoir familial? Et de quelle faible importance, en vérité, eût été pour son travail une fiche de plus ou de moins : en fouillant le moyen âge, le cher enfant avait pu déjà donner sa mesure, et nous ne doutions aucunement qu'il ne fût de taille, le moment arrivé, à se saisir personnellement de toutes les sources désirables. Peut-être aussi cette attention qu'alors nous n'apportâmes pas suffisamment à notre lecture ne nous sembla pas commandée par le héros

de l'anecdote, car, ce qui devient singulier, nous ne pouvons même plus affirmer que ce dernier était bien l'abbé Rosset. Voici la raison de nos hésitations : quatre ans après le concordat, le fils du sculpteur revint à Saint-Claude comme curé de la paroisse, et c'est d'ailleurs dans cette ville, on l'a vu, qu'il mourut en 1809, le 17 mai. Or, un peu plus tard, il y eut, au siège épiscopal, un chanoine du même nom. Lequel dès lors des deux prêtres se trouvait visé dans l'anecdote qui flotte confusément dans notre mémoire? C'est le point délicat. Mais admettons un instant qu'il s'agissait du fils de Joseph Rosset; voici, à l'exactitude près des détails, le fait tel qu'il se serait passé : c'était la saison des asperges, et, dans le potager de l'évêché, il commençait d'en percer par ci par là; or une s'annonçait magnifique, de grosseur vraiment extraordinaire, quelque chose rappelant, dans son genre, la fameuse grappe de Chanaan; depuis le jardinier étonné jusqu'aux ecclésiastiques autorisés à pénétrer dans les jardins, c'était à qui s'extasierait sur le phénoménal légume. Arrive l'heure tant attendue de la cueillette : seul Monseigneur est jugé digne d'y procéder. Il

daigne venir se mêler aux admirateurs. De l'office, on lui apporte l'acier le mieux affilé; et, frappée de sa main, l'asperge roule sur le sol. Ébahissement général! Elle est factice, et peinte avec un art à dérouter le plus soupçonneux des regards. Chaque jour, de grand matin, l'abbé Rosset, qui avait imaginé la plaisanterie, venait en tapinois exhausser le trompe-l'œil d'un centimètre.

Faut-il ajouter que si réellement il se livra à cette innocente facétie, il eut soin — or ce que nous disons du curé, nous l'étendons en toute confiance au chanoine — de la concilier avec le respect dû à un supérieur, et que dès lors la personne de Monseigneur ne vint sans doute, à un moment donné, se glisser dans le récit que pour imprimer plus de piquant à celui-ci? Si parfois l'aimable abbé plaisantait, il avait toujours le tact de le faire d'égal à égal : la réputation qu'il a laissée comme homme de bonne compagnie en est un sûr garant.

Nulle réputation certainement ne se trouva mieux méritée. Il ne se borna pas à tenir son rang dans la société locale où l'appelait l'exer-

cice de son ministère : il y porta le ciment dont, après les secousses de la révolution, elle avait grand besoin pour ne pas se perdre en une infinité de coteries disparates. Lorsqu'il entra à la cure, les journées de la terreur étaient encore présentes aux esprits, et plus d'une famille songeait à tel ou tel de ses membres dont la tête avait roulé sur l'échafaud ou dont l'existence s'était éteinte dans les tristesses de l'exil. La crainte de la délation avait détruit, dans tout ce qu'ils ne revêtaient pas d'absolument obligatoire, les rapports de maison à maison, de citoyen à citoyen, car on en était arrivé à douter des amitiés les plus sûres. La réaction thermidorienne n'avait pas peu contribué à entretenir cette atmosphère desséchante, et le consulat lui-même n'était pas parvenu à la dissiper. Avec l'empire, avec les gages qu'il donna à la sécurité publique, l'appel sérieux qu'il adressa aux bonnes volontés, la fraternité d'armes aussi qu'il créa chez les enfants et qui eut son contre-coup sur les pères, ce déplorable état de choses se modifia, très faiblement d'abord toutefois. Les relations furent reprises, mais principalement entre fonctionnaires; le gros de la bourgeoisie

persista dans son attitude. L'abbé Rosset, dont l'amabilité était non seulement inépuisable, mais, dirions-nous, contagieuse, s'employa aussitôt à rapprocher ces éléments épars. Il n'est effort continu qui généralement ne finisse par triompher de l'obstacle auquel il se heurte : six mois après, Saint-Claude était absolument transformé. Qu'avait donc fait l'abbé ? La chose la plus simple du monde : il avait appelé à son aide le sourire et le charme de l'élite de ses jeunes paroissiennes, ce charme de la seizième année auquel la misanthropie, si obstinée soit-elle, ne peut résister bien longtemps. Les invitations recommencèrent, les salons se rouvrirent, les bougies jaunies se rallumèrent dans les lustres, les violons se firent de nouveau entendre, et... des anneaux de fiançailles ne tardèrent pas à s'échanger sous le regard attendri des parents : la société locale était reconstituée.

Ce que fut, à cet égard, l'action bienfaisante autant que magique de l'abbé Rosset, on put en juger par la génération qui suivit, s'il est vrai qu'une génération ne peut manquer de garder quelque empreinte des mères qui l'ont

éduquée. Il y eut à Saint-Claude, à la fin de la Restauration, tout un essaim de jeunes filles incomparables sous le rapport du caractère, de l'esprit et de la grâce. Et ces trois qualités supérieures de la femme, non seulement elles ne les laissèrent pas s'atrophier dans le terre à terre de la vie conjugale, mais elles les firent fleurir dans les foyers qu'elles contribuèrent à fonder. Que de fois avons-nous entendu des survivants de ce temps évoquer les heures exquises qui bercèrent ainsi leur jeunesse, heures pudiques autant qu'enjouées, séductrices par cela même, mais trop courtes malheureusement! Or ces femmes, qui, après avoir été des épouses et des mères idéales, ne laissèrent pas d'être, en cheveux blancs, des aïeules d'une conversation délicieuse, toutes devaient leur éducation aux élèves improvisées de l'abbé Rosset.

Il avait voulu, d'ailleurs, que ces élèves fussent des artistes, dans le sens du moins où peut le devenir quiconque n'est pas sacré tel en naissant. Un jour par semaine, après l'instruction religieuse, il les conduisait, munies de leurs cartons à dessin ou de leurs boîtes de couleurs, devant quelque lisière de forêt,

quelque cours d'eau, quelque ruine, corrigeait les écarts de leur crayon ou de leur pinceau, et s'appliquait à leur montrer dans la nature ce qui s'y trouve toujours, mais ce qu'on n'y aperçoit qu'assez rarement : la poésie de l'infini dans sa magnifique pureté. Puis il tint à ce que la musique leur fît aussi entendre son langage mystérieux et divin. C'était l'époque de la harpe : dans les soirées données à la sous-préfecture, les cordes vibrèrent pour accompagner de sentimentales romances. Il ne faisait point fi non plus de l'humble guitare, à laquelle, du reste, certains budgets devaient se restreindre; plusieurs de ses gracieuses pénitentes en obtinrent de leurs parents. Jouant, sinon avec talent, du moins avec goût, du violon, il eût certes désiré que les plus hardies d'entre elles cultivassent cet instrument, mais la mode n'en était pas encore venue; du moins couvrit-il par son archet, en plus d'une circonstance, la monotonie presque inévitable de ces modulations féminines.

La littérature est un art aussi, puisqu'elle aussi sert à peindre, ne serait-ce que les sentiments et les pensées. Nourri de la moelle des auteurs latins, ayant en outre quelque peu

puisé à la source hellénique, il s'efforça de développer chez ses disciples d'un jour la faculté d'écrire avec cette simplicité délicate et charmante qu'une fée semble mettre dans le berceau de bien des femmes, mais que trop souvent ces dernières, à cet égard vraiment déplorablement inspirées, laissent vite s'effriter au heurt des mille et une hypocrisies mondaines. On admire les lettres de Mme de Sévigné, et nous ne prétendons certes pas qu'on ait tort : eh bien! nous avons pu lire, sorties de la plume de deux ou trois de ces jeunes filles, devenues femmes, quelques confidences qui ne le cédaient en rien à ces modèles.

Bref, l'abbé Rosset, sur la carrière ecclésiastique de qui l'incertitude de nos souvenirs ne nous a permis de donner que de vagues aperçus, fut essentiellement un artiste, et un artiste souriant à qui l'approchait. Ses tout derniers jours se trouvèrent traversés par des souffrances physiques qui purent, par instants, altérer sa bonne humeur, mais ne réussirent point à en triompher; et nous nous figurons que, lorsque la mort s'avança vers son lit de douleur, ce fut souriant encore qu'il l'accueillit.

FRANÇOIS ROSSET

De François (*alias* François-Marie) Rosset[1], nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de parler.

On se souvient qu'en 1771, il vint avec son père à Paris, afin d'y achever son éducation artistique. Et, de fait, il prit rang en octobre parmi les élèves de l'Académie royale de peinture et de sculpture : ce ne fut point toutefois comme peintre, ainsi qu'on aurait pu le croire, mais comme sculpteur. Un registre du temps, mis au nombre des archives de l'École des beaux-arts, atteste cette particularité; on peut y lire en même temps qu'il habitait alors quai

1. *Pour le lieu et la date de sa naissance, voir le commencement du chapitre consacré à Jacques Rosset.*

de la Mégisserie, à l'enseigne de saint André, et avait vingt-six ans[1].

Le nom de son père lui vaut plus d'une relation agréable dans les salons où fréquente le parti encyclopédique. Il voit assez souvent d'Alembert, dont un jour il modèle les traits avant que de les fixer sur le marbre : la glaise, de laquelle se passaient aisément Joseph et Jacques Rosset, lui est, à lui, absolument nécessaire. Il existait aux Combes une reproduction en bois noir du sujet; c'était une figure, quart de grandeur naturelle, que son aîné s'était plu à exécuter d'après un moulage. De la même matière, Jacques Rosset avait également tiré un Rousseau, qui faisait pendant; mais l'avait-il sculpté dans les mêmes conditions, c'est ce que nous ne pouvons plus indiquer. Ces deux petites pièces flanquaient le grand buste noir dont nous avons parlé, lorsque nous en étions à l'iconographie du père : elles eurent un sort identique.

François Rosset se lia aussi avec Lalande. Chez l'astronome, il rencontra assez fré-

1. *Livre Alphabétique pour La demeure De Messieurs les Eleves de L'Académie...*, folio 137 [Numéro de cote : 45].

quemment l'abbé Joseph de Beauchamp, qui, en 1781, fut chargé d'une mission scientifique en Asie occidentale. Ce géographe franc-comtois invita son compatriote à le suivre, et celui-ci, qui en Orient voyait avant tout une gamme infinie de couleurs à étendre sur la toile ou le papier, ne se fit pas prier pour accepter.

Or nous voilà arrivé à l'année 1781, et nous n'avons rien dit, ou presque rien, de ce qui se passa au cours des dix années précédentes. Mais comment entrer dans le détail des événements, quand la critique des souvenirs en rend douteux jusqu'à la trame ? Il y a là une décade qui se présente à nous avec tant d'incertitude, tant de contradictions, que vraiment nous n'osons nous y aventurer.

Les faits positifs cependant ne sont pas tout ; les négatifs, à l'occasion, ont aussi leur valeur. Disons dès lors qu'à l'École des beaux-arts on nous a présenté un autre registre : le livre des lauréats de l'époque. Or, de 1771 à 1774, nous n'y avons pas aperçu une seule fois le nom de François Rosset[1]. Qu'en conclure ? Que cet

1. *Registre des Grands Prix, Médailles et Places*, folio 37 [Numéro de cote : 93].

artiste, s'il suivit plus d'une année les cours de l'Académie, ce qui est douteux, n'y figura toujours pas parmi l'élite.

C'est en juillet 1781 que l'abbé de Beauchamp s'embarqua à Marseille. Le voyage ne se termina qu'en septembre 1790, coupé qu'il fut par de nombreuses haltes, puis par maints incidents de nature diverse. François Rosset fit-il constamment, jusqu'au bout, partie de la caravane ? Assurément non, s'il signa l'adresse à Necker de février 1789, cette adresse au sujet de laquelle nous nous sommes suffisamment expliqué pour que nous n'ayons pas besoin d'y revenir; mais l'affirmative est de nature à prévaloir si le titre d'un album dont, au contraire, nous allons nous occuper, et avec quelque détail, se trouve d'une exactitude rigoureuse. Il existe bien une lettre, datée d'Alep, dans laquelle l'abbé de Beauchamp parle de son compagnon de route, et en ces termes : « ... J'ai fait ici la connaissance d'un Turc puissant.... Il vient de partir pour Damas où il compte rester 3 ou 4 mois chez le pacha dont il est le parent ou l'ami. Je lui ai promis d'aller l'y rejoindre si le temps me le permet,

c'est-à-dire si les pluies cessent. Il viendra nous accompagner M. Rosset et moi à Palmyre....[1] »

Malheureusement, cette lettre est du 28 janvier 1782; elle n'apporte donc pas la solution de la difficulté.

Voici maintenant de quel album il s'agit.

C'est un recueil de dessins, presque tous de grandeur in-folio, qui se trouve au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale[2], et en tête duquel on peut lire :

Mœurs et Coutumes,
Turques et Orientales;
Dessinées dans le Pays en 1790 :
Par Rosset Sculpteur de Lyon.

Et c'est à l'auteur, d'après M. Henri Bouchot[3], que ces dessins furent achetés en 1793, avant d'être reliés.

Les recherches entreprises pour retrouver le sculpteur lyonnais n'ayant pas abouti, on a pensé qu'il ne faisait qu'un peut-être avec

1. Bibliothèque de l'Institut : *Correspondance de P. M. Hennin*, Carton II, B.
2. Od. 19.
3. *Le Cabinet des Estampes*, p. 248.

François Rosset[1], si même la chose n'était certaine[2]. Une telle opinion s'appuie sur cette phrase de M. D. Monnier : « Ayant été attaché à une ambassade en Turquie, François Rosset avait parcouru en artiste les plus belles contrées de l'Asie occidentale, et il en avait rapporté un recueil de costumes dessinés par lui-même[3]. »

Remarquons pourtant qu'il s'agit de bien autre chose que de costumes; il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les planches de l'album, au nombre de 85, si nous avons exactement compté, car elles ne sont pas numérotées, et, pour la commodité des explications qui vont suivre, nous y remédierons d'ailleurs par une pagination fictive. Le titre du recueil ne promet pas plus que tiennent les dessins. On voit, par exemple, un Turc au milieu de ses femmes (pl. 1), des Turques avec leurs esclaves (2), d'autres faisant du pain (5), d'autres encore pleurant sur la tombe de parents (7), des derviches (22), des Égyptiennes portant

1. Guérin, Alfassa et Dubrujeaud, *Exposition de la Turquerie* (1911). — *Catalogue*, p. 69.
2. Boppe, *Les Peintres du Bosphore*, p. 227.
3. *Les Jurassiens recommandables*, p. 330.

leurs enfants (60), des Bédouines battant du beurre (62), sans parler de mosquées, de maisons de campagne, de bazars aperçus à Alep, à Antioche, à Bagdad, à Mossoul notamment. Cette diversité des sujets n'est pas de nature cependant à faire douter de l'unité de main : qui admet l'authenticité de l'album pour les uns, doit, à notre sentiment, l'étendre aux autres. Si quelque hésitation demeurait, ce serait peut-être touchant quelques-uns des paysages placés en queue. Dans toutes les vues animées, dans presque toutes pour ne pas exagérer — parmi elles s'est glissée une scène imprimée coloriée (pl. 28) — règne un air de famille qui saute aux yeux. Le coup de pinceau est identique : des aquarelles comme on s'en contentait autrefois, aux teintes plus ou moins transparentes et aux blancs non nécessairement réservés; maintes d'entre elles, de nos jours, seraient tenues pour des gouaches; il se trouve aussi, par ci par là, des sujets simplement traités à l'encre de Chine. Mais où l'air de famille éclate, c'est dans les physionomies féminines : deux types principaux auxquels l'auteur demeure fidèle, et qui, alors même qu'ils ne sont pas reproduits servilement,

sont toujours cependant aisément reconnaissables, la couleur de la chevelure vînt-elle à changer.

Le premier de ces types s'offre à nous dans les planches 1 (à droite), 2 et 4 (à gauche), 12, 14 et 21 (à droite), 30 (à gauche), 43 et 44 (en figure isolée), 46 (à droite), 53 (à gauche), 56 (à droite) et 62 (à gauche).

Quant au second type, il est représenté dans les feuilles 1 (à gauche), 2 (à droite), 7 (à gauche), 11 (en figure isolée), 12 et 14 (à gauche), 32 (au centre, légèrement à droite), 37 (en figure isolée), puis 41 et 45 (à droite).

Que ces ressemblances constantes contribuent puissamment à établir l'authenticité continue du recueil, c'est indéniable; par contre, elles portent une sérieuse atteinte au caractère, nous ne dirons pas de sincérité, mais de vérité des dessins : on peut être sincère sans être vrai.

Quoi! la même femme serait tour à tour turque (pl. 2, 4, 14), maronite (12, 21), arménienne (30), grecque (44, 56), basratte (53) et bédouine (62), s'il s'agit du type 1? ou turque (2, 7, 14, 32), syrienne (11), maronite (12) et grecque (37, 41, 45), si l'on passe au type 2?

Puis si l'auteur de l'album a pu croquer à franc modèle quelques-unes des femmes qu'il nous présente, plus nombreuses sûrement ont été celles qu'il a dû se résigner à dessiner voilées : nous voulons parler des musulmanes, dont non seulement telle et telle des planches dont nous venons de parler, mais bien d'autres de la collection, prétendent néanmoins nous offrir les traits. Avons-nous besoin de rappeler l'impossibilité presque absolue dans laquelle se trouve un étranger d'apercevoir leur visage ? Les récits des voyageurs, des voyageurs d'imagination contenue, voulons-nous dire, sont catégoriques à cet égard. Que l'on puisse citer quelques exceptions, nous ne le contestons pas : bien avant que Mozart s'en inspirât, il se fit des enlèvements au sérail; puis il y a les esclaves et aussi les bas-fonds de la prostitution, mais ce n'est pas dans ces milieux que nous conduit l'auteur des gouaches. Il ne nous mène pas non plus dans ce coin de Bagdad dont on a pu dire, en se servant des notes de l'abbé de Beauchamp : « Il y a un très grand quartier d'Arabes à Bagdad, de l'autre côté de l'eau; ils y vivent comme au milieu du désert. Leurs femmes ne sont pas voilées. Elles ne

portent l'été, qu'une simple chemise bleue pour tout vêtement, et les enfants des deux sexes sont tous nus jusqu'à l'âge de 8 ou 9 ans[1]. »

Non, le monde musulman dans lequel le dessinateur nous fait pénétrer est celui que l'abbé lui-même nous a dépeint en ces termes : « Les Turcs et les Persans sont, dit-on, très jaloux. C'est la raison pour laquelle ils tiennent leurs femmes toujours renfermées, et voilées lorsqu'elles sortent. Je pense que la jalousie orientale a été le principe de leur coutume.... Je crois cependant aussi que cette coutume, parce qu'elle est générale, universelle, n'est plus depuis longtemps l'effet d'une jalousie personnelle et individuelle. L'homme le plus indifférent est obligé de faire comme tout le monde, et il se croirait déshonoré si sa femme s'était laissé voir.... Les femmes se voient entre elles, et le maître de la maison ne peut entrer dans son *harem* ou sérail lorsqu'il y a une femme étrangère. Ce sont des égards indispensables que les Turcs ont les uns pour les autres. L'empire du préjugé est si grand, que

1. *Journal des Savants*, année 1784, juillet, p. 474.

les femmes se retirent et se cachent lorsqu'elles voient entrer les gens qui vont le plus habituellement dans leurs maisons, comme le porteur d'eau, [le] boulanger, etc., de quelque âge qu'ils soient.... C'est une affaire de bienséance[1]. »

Assurément nous n'avons pas été un grand voyageur; cependant il nous fut permis de saisir quelque chose du monde oriental. C'était en 1886-1887, époque à laquelle, on nous l'accordera, les Jeunes Turcs n'avaient encore donné aucun coup de hache dans les vieilles coutumes. Or ni en Égypte, ni en Arabie, ni dans l'Inde, ce grand réservoir de population musulmane, où nous passâmes près d'une demi-année, nous ne réussîmes, malgré pourtant des relations excellentes nouées avec des Mahométans de tout rang, à apercevoir leurs femmes autrement que voilées.

Que déduire de toutes ces considérations? Qu'en tant que visage, les musulmanes de l'album sont absolument fantaisistes. Si dans cet album on veut voir des dessins rapportés par François Rosset, cherchons-y simplement

1. *Journal des Savants*, année 1790, novembre, p. 745.

— et d'ailleurs, c'est d'un intérêt plus que suffisant — ce que lui-même, sans doute, a entendu essentiellement y figurer, et ce que son compatriote y distinguait seulement, lui aussi, en 1828 : « un recueil de costumes. »

Cet artiste cependant ne revint pas de voyage qu'avec cela : longtemps, chez les siens, on parla d'un petit baril de vin muscat, parfumé comme l'ambre, doré comme l'or, qui le tenta à Chypre et qu'il acheta à leur intention. Tous en eurent; pourtant ils n'y goûtèrent qu'aux fêtes solennelles, afin de pouvoir en transmettre à leurs enfants, l'abbé excepté naturellement : c'eût d'ailleurs été par trop demander à ce dernier que d'oublier de tels flacons dans sa cave. En 1876, il se trouvait encore aux Combes une bouteille de ce vin succulent : on ne la soulevait qu'avec respect, mais, détail bizarre — peut-être, au reste, venait-elle, hors partage, de celui dont le nom était ainsi prononcé —, on en attribuait le don à Antoine. Cette singularité nous porta même à croire, pendant nombre d'années, que le baril avait été rapporté de Chypre par cet autre fils de Joseph Rosset, car lui aussi eut un goût marqué pour les voyages.

Il n'est toutefois carrière si agitée qui, à un moment donné, n'aspire au repos, et c'est dans la paisible ville de Dôle que l'auteur présumé des gouaches alla, comme ce frère, passer le reste de son existence. Une école centrale y avait été fondée en 1797 : il fut chargé d'y enseigner le dessin[1], fonction qu'il conserva lors de la transformation de l'établissement en école secondaire[2].

Dans les loisirs que lui laissa sa tâche, son ébauchoir pas plus que son pinceau ne demeura inactif. De cette époque datent notamment de petits médaillons de terre cuite qui, paraît-il, furent extrêmement goûtés. C'étaient, sujet à part, des diminutifs de celui dont nous avons dit un mot à propos de l'iconographie de son père. Nous n'avons pu en voir qu'à l'état de reproduction : François Rosset avait tenu à les mouler lui-même dans une composition qui jouait le bronze à s'y méprendre, et dont le soufre fournissait la majeure partie. L'un d'eux — un Néron, si nous ne nous trompons — s'étant un jour brisé de la manière la plus mal-

1. Feuvrier, *Le Collège de l'Arc*, p. 125-126.
2. Boppe, *Les Peintres du Bosphore*, p. 228.

heureuse, notre mère ne trouva aucun inconvénient à ce que notre jeune âge tirât quelque distraction de la volatilisation des débris à la flamme du foyer. Il y avait aux Combes une dizaine, au bas mot, de ces figurines, et toutes appartenaient à la Rome impériale. Mais nous savons que l'idylle le séduisit aussi, et peut-être fut-ce un de ces motifs champêtres au « modelé fin et charmant » que, plus heureux que nous, put apercevoir M. Ph. de Chennevières[1].

Dôle doit une de ses fontaines au compagnon de route de l'abbé de Beauchamp : « ornée de la statue d'un jeune enfant nu, qui, d'une urne antique penchée sur son épaule, verse l'eau dans un bassin élégant[2], » elle se trouve rue des Arènes[3].

Et, en 1811, la direction générale des musées reçut de l'empereur, à qui la ville de Saint-Claude en avait fait hommage, deux statues d'albâtre également sorties de son ciseau : elles

1. *Notes d'un compilateur*, p. 35.

2. Marquiset, *Statistique historique de l'Arrondissement de Dole*, t. I, p. 205-206 et 315.

3. Joanne, *Bourgogne*, *Morvan*, *Jura et Lyonnais*, p. 186-187.

représentaient Henri IV et Sully[1]. Que sont-elles devenues? Nous les avons vainement cherchées au Louvre.

Comme si sculpture et peinture ne suffisaient pas à satisfaire ses aspirations d'artiste, François Rosset donna à la gravure quelques-unes de ses heures. Chez nos parents, nous vîmes de lui un acier, d'un réel fini, représentant, en buste, un membre de l'une des grandes assemblées révolutionnaires. Il nous est malheureusement impossible d'y mettre un nom; au costume cependant, aux lignes de la perruque, à certains petits détails enfin que nous croyons distinguer encore, nous estimerions qu'il s'agissait d'un député à la Constituante plutôt que d'un conventionnel. Mais alors... c'était Christin, dira peut-être quelque personne qui, après avoir lu le chapitre consacré à Joseph Rosset, aura eu la patience de nous suivre jusqu'à cette page-ci. Certes nous ne cacherons point qu'une telle supposition s'est glissée dans notre esprit, et même y a pris corps un instant. A la réflexion pourtant, nous avons été conduit

1. Crestin, *Notice historique sur la Ville de St-Claude*, p. 41.

à l'abandonner. En premier lieu, et autant du moins que nous puissions faire fond sur des souvenirs vieux bientôt d'une cinquantaine d'années, le personnage dont il s'agit n'avait pas le nez aquilin de Christin : le signalement de ce dernier se trouve aux archives de Saint-Claude. Puis surtout nous nous sommes dit que, si François Rosset ne s'était point décidé pour le cuivre, c'est qu'il avait eu sans doute en vue un de ces tirages importants que l'acier supporte beaucoup mieux. Or, indépendamment de l'épreuve que nos parents possédaient avec la plaque elle-même, nous n'aperçûmes jamais autrefois, dans les maisons san-claudiennes où nous fréquentâmes, qu'un seul exemplaire de cette gravure. Une semblable rareté du portrait du défenseur des mainmortables au lieu où il vécut, et fut en renom, serait en vérité la chose la plus inexplicable qui pût être. Il faut, selon nous, chercher hors de Saint-Claude : de forme ronde — donnons ce détail en considération d'investigations ultérieures — l'image mesurait six centimètres environ de diamètre.

François Rosset, nous l'avons dit, mourut à

Dôle le 29 mai 1824 ; il avait épousé Charlotte-Louise David, de qui personnellement nous ne savons rien.

ŒUVRES

EXPOSITIONS

Exposition rétrospective des arts en Franche-Comté (Besançon, 1906). Bonaparte consul, buste de marbre, signé : *F. Rosset Ft. Dole, l'an XI*, et appartenant à M. G. Brulard, de cette ville[1].

Exposition de la Turquerie au xviiie siècle (Paris, Musée des arts décoratifs, mai-octobre 1911). Quatre répliques des gouaches (ou aquarelles) composant l'album du Cabinet des estampes. Elles correspondaient aux numéros supposés 2, 3, 4 et 13 de ce recueil, savoir : 2. Femmes turques avec leurs esclaves ; 3. Repas dans un bois, haut. 30 cent., larg. 42, signé : *Rosset fect.* ; 4. Danseuses turques,

1. *Catalogue de l'exposition*, p. 63. = Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 246.

haut. 36 cent., larg. 47; 13. Juives de Damas, haut. 40 cent., larg. 30. Ces répliques avaient été prêtées par Mme Levert (2, 4 et 13) et M. Boppe (3)[1].

Dans un vaste ouvrage qui a rendu et rend encore de réels services aux chercheurs, un « Rosset d'Elourville (A. F. C.), peintre, professeur à l'école centrale du Jura, mort à Dôle le 29 mai 1820 » est signalé comme ayant fait deux envois à l'exposition de 1802[2]. « Le musée de Besançon, y lit-on également, possède de cet artiste : Portrait de Joseph Rosset, sculpteur célèbre pour les christs en ivoire. » Malgré ces éléments d'identification, parmi lesquels il convient de laisser la date du 29 mai 1820 jouer un rôle, car on l'a parfois assignée au décès de François Rosset[3], nous ne pensons pas qu'il s'agisse là de ce dernier, et en conséquence négligeons ces envois au Salon de 1802 (deux tableaux) : l'auteur de ceux-ci, « Rosset-

1. Guérin, Alfassa et Dubrujeaud, *Exposition de la Turquerie* (1911). — *Catalogue*, p. 69.

2. Bellier et Auvray, *Dictionnaire des Artistes de l'École française*, t. II, p. 418.

3. Lancrenon, *Musées de Besançon*. — *Catalogue*, 6e éd., p. 101. = *Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils*, t. V, p. 129.

L'Etourville (A. F. C.) » d'après le livret[1], habitait « rue de Limoges, n° 7 [à Paris?]. »

VILLE DE DÔLE

La fontaine de l'Enfant, rue des Arènes.

MUSÉES

Besançon. Le portrait de son père décrit dans le chapitre consacré à cet artiste.

Dôle. Quatre toiles, dont deux portraits (son père encore, croyons-nous — v. *supr.* —, et Claude-François Attiret) et deux sujets d'animaux, puis un buste de Voltaire (marbre) signé : *François Rosset de Saint-Claude*[2].

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Au Cabinet des estampes : l'album oriental dont nous nous sommes occupé plus haut.

1. P. 51.
2. Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 246.

COLLECTIONS PRIVÉES

M. Boppe (Paris). La réplique de la planche 3 de cet album, prêtée pour l'exposition de la Turquerie.

M. G. Brulard (Besançon). Le buste de Bonaparte ayant figuré à l'exposition rétrospective tenue, dans cette ville, en 1906.

Mme Levert. Les trois répliques des planches 2, 4 et 13 de l'album précité qu'on vit pareillement à l'exposition de la Turquerie.

M. G. Schlumberger, de l'Institut. Un dessin en reproduisant encore une scène (planche 4)[1].

1. Boppe, *Les Peintres du Bosphore*, p. 229.

ANTOINE ROSSET

Claude-Antoine Rosset[1] a déjà été présenté au lecteur. Comme son frère François, il se maria sans que rien concernant sa femme (Anne-Marie-Josephe Mercier) soit venu jusqu'à nous ; comme lui encore, il put connaître les diverses satisfactions d'amour-propre que procure le talent.

Ces satisfactions toutefois, il les demanda presque exclusivement à la sculpture ; assez rares, en effet, furent les occasions où la couleur le tenta. Nous n'avons vu de lui aucune toile ; mais il y avait aux Combes un fragment de panneau vermoulu — les années finirent par en avoir raison — sur lequel était retracée à l'huile, et d'excellente manière, une scène de cabaret : notre mère le lui attribuait, nous semble-t-il bien.

1. *Pour le lieu et la date de sa naissance, voir le commencement du chapitre consacré à Jacques Rosset.*

L'ivoire, que dès l'adolescence il avait appris de son père à travailler en bas-relief, prit sous sa main, dans les petits sujets, un modelé d'une finesse extrême : ses médaillons eurent la délicatesse de la gaze.

Il dut aussi au marbre de pouvoir attester la justesse de son sens artistique. L'abbé Mermet rapporte avoir vu de lui, en 1786, un Homère sculpté dans cette matière « avec une rare perfection[1] ». « Cette figure antique, consacrée par le temps, ajoute l'abbé, l'était encore par la vénération qu'inspire un grand talent dans le malheur. La cécité du poète répandait sur sa figure une teinte de mélancolie et de tristesse exprimée avec tant de goût et de vérité, qu'il n'était pas possible de contempler cette tête majestueuse sans être attendri jusqu'au fond de l'âme. »

Il n'aurait pas été de la famille des Rosset si les traits de Henri IV, de Voltaire, de Rousseau n'avaient mis son imagination en travail. On ne saurait dire le nombre de fois que, dans sa carrière, il s'employa à les reproduire, tant il s'y complut. En ce qui concerne spécialement

1. *Annuaire du Jura*, 1842, p. 327.

Henri IV et Voltaire, il en avait si souvent sculpté l'image, dit M. D. Monnier, qu' « il les profilait par derrière le dos, avec la plus parfaite ressemblance[1]. » Ce détail a certainement de l'intérêt ; mais si les petits talents de société ne sont pas à mépriser, il ne convient point, par contre, d'en exagérer l'importance. Or Antoine Rosset est loin d'être le seul chez qui l'on ait constaté, ou auquel on ait prêté une semblable habileté de main. Il n'y a pas jusqu'à Huber, dont nous nous sommes plusieurs fois occupé, à qui l'on n'en ait fait honneur, à propos de ses découpures[2]. Ce caricaturiste savait même paraît-il, obtenir de son chat le profil de Voltaire « en lui présentant à mordre une tranche de fromage[3] ».

Au salon qui s'ouvrit au Louvre le 10 août 1793, Antoine Rosset envoya une statuette de Rousseau : elle avait environ un pied de haut[4]. M. Auvray dit qu'il exposa également un vase

1. *Les Jurassiens recommandables*, p. 330.
2. Marmontel, *Mémoires* (éd. Tourneux), t. II, p. 190.
3. *Biographie universelle*, Michaud, nouv. éd., t. XX, p. 86.
4. Livret, p. 71.

de terre cuite[1]. Et, de fait, une telle pièce se trouve signalée dans le livret sous le numéro 105, immédiatement avant la statuette (106). Quand pourtant, du moins pour la sculpture, un artiste, homme ou femme, est représenté à ce salon par des ouvrages différents, son nom figure sur le catalogue en regard du premier envoi, et les mots « Par le même » ou « Par la même », à la suite des autres. Nous n'avons relevé que quatre exceptions. L'une malheureusement porte sur les pièces cotées 101, 102, 103, 104 et 105 : aucune indication complémentaire en effet ne se lit après l'énonciation du sujet. Peut-on estimer néanmoins que ces numéros s'appliquent, aussi bien que le suivant, à des sculptures exposées par Rosset? Convient-il, au contraire, d'expliquer l'absence d'indications complémentaires par une mutilation accidentelle de la désignation des pièces envoyées par l'artiste le précédant sur le livret (Ramey, — numéros 98, 99 et 100)? On a vu dans quel sens le louable auteur qui a bien voulu continuer le travail de M. Bellier de la Chavignerie

1. Bellier et Auvray, *Dictionnaire des Artistes de l'École française*, t. II, p. 418.

interrompu par la mort a tranché la question. En soi, cette attribution n'a pas lieu de surprendre, Antoine Rosset ayant, à l'exemple de son frère François, demandé assez fréquemment à la glaise de servir son inspiration, et, comme lui, y ayant réussi. Ajoutons pourtant que le catalogue n'indique nullement le prénom de l'auteur de la statuette de Rousseau : « Rosset, Sc., *Cour du Louvre*, » lit-on, pour toute mention additionnelle, à un autre endroit[1]. Nous avons cependant des raisons de croire que cette statuette était bien l'œuvre d'Antoine Rosset.

Nous inclinerions aussi à penser que ce fut lui qui fit à un personnage considérable la réponse dont a parlé le marquis de Villette et que nous avons rapportée en son lieu; Jacques en effet n'eut pas d'atelier à Paris, et, à cette époque, François était apparemment encore en Asie.

A peine venons-nous de commencer le chapitre consacré à Antoine Rosset que déjà nous sommes obligé de le clore. Ce n'est point que

1. P. 93.

nous nous heurtions, comme nous n'eûmes que trop à le déplorer au cours de ce livre, à des souvenirs incertains ou résistant mal au contrôle rigoureux qu'appelle toute tradition : non, cette fois il y a absence absolue de souvenirs. De tous les Rosset en effet, Antoine fut celui dont l'existence occupa, dans les récits de notre mère, la place la plus faible et, dirions-nous volontiers, la plus voilée. C'est ainsi que, ne mettant aucunement en doute la fréquence de ses voyages, nous serions fort embarrassé néanmoins pour entrer dans le détail de ces déplacements. C'est ainsi encore que nous pensions qu'il n'avait pas laissé d'enfant : on verra, dans le chapitre suivant, si cette supposition se trouvait fondée.

ŒUVRES

EXPOSITION DU LOUVRE

(1793)

La statuette de Rousseau précitée.

BIBLIOTHÈQUE

DE DÔLE

Quatre médaillons, indépendamment de celui que nous avons signalé lors de l'iconographie de Joseph Rosset :

a. Bonnet (marbre),
b. Buffon (marbre également),
c. L'abbé Gentet (ivoire),
d. Le même (plâtre coloré)[1].

1. Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*, p. 245-246.

ROSSET NEVEU

Fils d'Antoine Rosset.

Comme le donnait à entendre la fin du chapitre précédent, nous ignorions absolument l'existence de ce parent.

Que pouvons-nous dès lors en rapporter? Rien qui nous soit personnel, rien qu'on ne puisse en lire dans l'ouvrage qui nous l'a fait connaître, le *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté* de M. l'abbé Brune.

Sur la foi de cet écrivain par conséquent, nous dirons que, sculpteur et peintre — l'église de Chaumergy (Jura) possède de lui une toile représentant saint Maurice —, Claude-François-Marie Rosset naquit vers 1780 et mourut postérieurement à 1828.

« Les Annuaires, fait remarquer l'auteur [1],

1. P. 246.

mentionnent un sculpteur du nom de Rosset à Salins (Jura), en 1825-1827 ; ce ne peut être que celui-ci, dernier survivant de la famille, désigné sous le nom de Rosset fils, jusqu'à la mort de son père (1818), puis de Rosset neveu, jusqu'à celle de son oncle François-Marie (1824). »

Or l'*Annuaire du Jura*, s'il indique très exactement, de 1825 à 1827, un Rosset sculpteur à Salins, signale en même temps deux dessinateurs et peintres de ce nom à Dôle : un « Rosset » tout court, et un « Rosset neveu[1] ». Le dernier des Rosset artistes aurait-il donc habité Dôle et Salins à la fois, ou, si l'on veut, aurait-il possédé un atelier dans l'une et l'autre ville ? Et quel serait alors le Rosset tout court de Dôle, puisque Antoine et François étaient décédés ? Constatons du reste que l'Annuaire relate de 1822 à 1824 déjà, et à peu près sous la même forme, les deux Rosset de Dôle, et, en 1824, celui de Salins[2].

Ces diverses mentions ne présentent assurément rien de contradictoire au jugement de

1. 1825, p. 60 ; — 1826, p. 65 ; — 1827, p. 72.

2. 1822, p. 181 ; — 1823, p. 124 ; — 1824, p. 135-136.

M. Brune, mais elles sont de nature à troubler les personnes qui aiment à se reporter aux sources ; ce laborieux et perspicace auteur rendrait certainement service à ces personnes en consacrant une phrase, si brève fût-elle, à ce petit côté de la question, lors de la nouvelle édition que très probablement appellera le succès de son ouvrage et qu'en tout cas nous lui souhaitons bien sincèrement.

Rosset neveu, qui se maria deux fois, comme le relate encore M. Brune en indiquant d'ailleurs le nom de l'une et de l'autre femme, contracta la première union « malgré l'opposition de ses parents[1] ».

Pour nous, ce détail a été un véritable trait de lumière : il est venu nous expliquer le silence que notre mère observait à l'égard de ce fils sapant délibérément l'autorité paternelle. Longtemps, dans les montagnes où nous avons vu le jour, cette autorité fut tenue pour sacro-sainte : s'y soustraire, c'était aussitôt, et par là, sortir de la famille. Mais un tel bannissement, auquel, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, il a plu au petit-

1. P. 246.

fils de Joseph Rosset de se condamner ainsi, nous ne nous reconnaissons personnellement pas le droit, tard venu que nous sommes, et nous sentons moins encore la force de le prolonger par delà la tombe, cette tombe dont nous-même approchons. Que les dernières pages de ce livre, qui très ostensiblement portent en tête le nom de l'exilé, soient dès lors comme ses lettres de rappel au sein de cette famille d'artistes comtois, à la carrière féconde et peu ambitieuse de laquelle nous avons cherché, pendant que nous le pouvions encore, à rendre, si imparfait qu'il dût être, un clair et pieux hommage.

FIN

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

—

Académie française (*Recueil des discours... lus dans les séances publiques... de l'*).... 1850-1859. Paris, 1856-1859, 2 vol. in-4°. — La « Première partie » (t. I), p. 99-100 (*Discours de M. le comte de Montalembert prononcé dans la séance publique du 5 février* 1852). BN : Casier M 50.

Alfassa (Paul), v. Guérin (Jacques)....

Annuaire du département du Jura. — Les tomes des années suivantes (Lons-le-Saunier, in-12) : 1822, p. 180-181 ; 1823, p. 124-125 ; 1824, p. 135-136 ; 1825, p. 60-61 ; 1826, p. 65-66 ; 1827, p. 72 ; 1842, p. 324-327 (L'abbé Mermet, *Histoire de l'Art à Saint-Claude depuis son origine* [article inséré long-

temps après la mort de l'auteur]; et 1846, p. 415, 471 et 472 (Désiré Monnier, *Annales semi-contemporaines*). BN : 1822 à 1827, Lc^{30} 207; 1842 et 1846, Lc^{30} 208.

Art (*L'*), *Revue hebdomadaire illustrée.* — Le tome VIII (Paris et Londres, s. d., pet. in-folio), p. 265-266 (G. Desnoiresterres, *Essai d'iconographie voltairienne*). BN : V 29.

Auvray (Louis), v. Bellier de la Chavignerie (Émile) et Louis Auvray.

Avit (Saint), v. *Patrologiæ cursus....*

Beauchamp (L'abbé Joseph de), v. *Journal des Savants.*

Bellier de la Chavignerie (Émile) [seul], v. *Revue universelle des Arts.*

Bellier de la Chavignerie (Émile) et Louis Auvray. *Dictionnaire général des Artistes de l'École française....* Paris, 1882-1886, 3 vol. gr. in-8°. — Le tome II, p. 418. BN : Casier G 265.

Benoit (D[om] P.). *Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude.* Montreuil-sur-Mer, 1890-1892, 3 vol. in-4°. — Le tome II, p. 738-739 et 805-806. BN : Lk^{7} 27094.

Biographie Universelle (Michaud). Nouv. éd., Paris, 1854 -...., 45 vol. in-4°. — Les tomes

CHENNEVIÈRES (PH. DE). *Notes d'un compilateur sur les sculpteurs et les sculptures en ivoire* (Extrait de la revue *La Picardie*). Amiens, s. d., in-8°. — P. 35-36. BN : 8° V 8151.

[CHRISTIN] *Dissertation sur l'établissement de l'Abbaye de S. Claude, ses Chroniques, ses Légendes, ses Chartes, ses Usurpations....* S. l., 1772, in-8°. BN : Lk^{7} 8585.

[CHRISTIN et VOLTAIRE] *Collection des mémoires présentés au Conseil du Roi par les habitants du Mont-Jura et le chapitre de S. Claude avec l'arrêt rendu par ce tribunal.* S. l., 1772, in-8°. BN : Lk^{7} 8586.

Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm.... Ed. Maurice Tourneux. Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8°. — Les tomes VII, p. 284 et 488, et IX, p. 89-90 et 270. BN : Casier BE 69 (t. VII) et 71 (t. IX).

CRESTIN. *Notice historique sur la Ville de St-Claude.* Paris, 1811, in-8°. — P. 20 et 40-41. BN : Lk^{7} 8587.

DESNOIRESTERRES (GUSTAVE). *Iconographie voltairienne....* Paris, 1879, in-4°. — P. 86-88. BN : 4° Ln^{27} 31100.

— *Voltaire et la Société française au XVIIIe*

ne se trouvant pas, en ce moment du moins, dans la collection de la Nationale.

Geoffrin (*Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de madame*).... Éd. Charles de Mouÿ. Paris, 1875, in-8°. — P. 287, 293, 309 et 339. BN : M 33991.

GRIMM, v. *Correspondance littéraire....*

GUÉRIN (JACQUES), PAUL ALFASSA et ANDRÉ DUBRUJEAUD. *Musée des Arts décoratifs. — Exposition de la Turquerie au XVIIIe siècle. Catalogue. Mai-octobre* 1911. Paris, 1911, in-8°. — P. 69. BN : 8° V 35471.

Inventaire général des richesses d'art de la France. – Province. Monuments civils. — Les tomes II (Paris, 1887, in-4°), p. 268 (A. CASTAN, *Bibliothèque de la Ville de Besançon*) et V (Paris, 1891, in-4°), p. 129 et 253 (Même auteur, *Musées de Besançon*). BN : 4° V 1559.

JOANNE (P.). *Collection des Guides Joanne. – Bourgogne, Morvan, Jura, Lyonnais.* Paris, 1909, in-16. — P. 186-187. BN : 8° L^{25} 56 $(16)_c$.

JOUIN (HENRI). *Exposition universelle de*

1878.... *Notice... des peintures, sculptures...*, *dessins, etc., exposés... au... Trocadéro.* Paris, 1879, in-8°. — P. 51-52. BN : 8° V 2828.

Journal de Paris. Paris, pet. in-4°. — Année 1787, num. du 4 janvier, p. 13-14 (Le marquis DE VILLETTE, *Nécrologie*), BN : Lc^{2} 80.

Journal des Savants. Paris, in-4°. — Années 1784, mois de juillet, p. 474 (... *observations... faites à Bagdad par M. de Beauchamp*) et 1790, mois de novembre, p. 741 et 745 (DE BEAUCHAMP, Relation d'un voyage en Perse fait en 1787). BN : Z 4075 ; et, à la Bibliothèque Mazarine, $\frac{18487}{115}$ pour l'année 1790, incomplète à la Nationale.

LAMARTINE. *Mémoires inédits.* Paris, 1870, in-8°. — P. 281-293. BN : 8° Ln^{27} 25761.

LAMI (STANISLAS). *Dictionnaire des Sculpteurs de l'École française au XVIIIe siècle.* Paris, 1910-1911, 2 vol. gr. in-8°. — Le tome II, p. 304-305. BN : 4° Ln^{10} 261.

LANCRENON (J.-F.). *Musées de Besançon. — Catalogue des peintures, dessins et sculptures.* 6e éd. revue et complétée par Auguste Castan. Besançon, 1879, in-16. — P. 101-102 et 183. BN : 8° V 2500.

Libois (H.). *Délibérations de la Société populaire de Lons-le-Saunier du 5 novembre 1791 au 25 juin 1793*. Lons-le-Launier, 1897, in-8°. — P. 73 et 284-285, BN : Lb^{40} 3331.

Livrets des Salons. Deux : *Description des Ouvrages de peinture, sculpture... exposés au... Louvre... le 10 août 1793*. Paris, s. d. P. 71 et 93 ; — *Explication des Ouvrages de peinture, sculpture... exposés au Muséum central des Arts... le 15 Fructidor an X....* Paris, an X. P. 51. BN : V. 24333.

Marmontel. *Mémoires*. Ed. Maurice Tourneux. Paris, 1891. 3 vol. in-16. — Le tome II, p. 190. BN : Lb^{38} 1770.

Marquiset (Armand). *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*. Besançon, 1841-1842, 2 vol. in-8°. — Le tome I, p. 205-206 et 315. BN : Lk^{5} 46.

Maze-Sencier. *Le Livre des Collectionneurs*. Paris, 1885, in-8°. — P. 659-660. BN : 8° V 7612.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura. — Les tomes des années suivantes (Lons-le-Saunier, in-8°) : 1875, p. 40 (Victor Waille, *Les Franc-Comtois au salon de* 1875) ; 1888,

l'ancienne France, par MM.). – *Franche-Comté* (Ch. Nodier). Paris, 1825, in-folio. — P. 67. BN : L^{15} 28.

Nouvelles de la République des Lettres et des Arts. Paris, in-4°. — Dans le premier tome (année 1779) de la collection possédée par la Bibliothèque nationale : l'avertissement placé en tête, puis le numéro 11 du 20 avril, p. 74 et 76. BN : Réserve Z 1149. [L'avertissement manque dans le volume correspondant du service ordinaire, Z 4331.]

OULMONT (CHARLES), v. *Gazette des Beaux-Arts.*

Patrologiæ cursus completus... ecclesiæ latinæ.... (J.-P. Migne). Paris, 1844-1864, 221 vol. in-4°. — Le tome LIX, col. 235 (S. AVITI *Epistola XVII*). BN : Casier A 167.

PERROD (MAURICE), v. *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*

PONIATOWSKI (STANISLAS-AUGUSTE), v. *Geoffrin....*

PYOT. *La Franche-Comté, ou Comté de Bourgogne....* Dôle et Besançon, 1836, in-12. — P. 203. BN : Lk^2 760.

Rabut (François), v. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne...*

Revue universelle des Arts. — Les tomes IX (Bruxelles, 1859, in-8°), p. 191-192, et XXI (Paris et Bruxelles, 1865, même format), p. 97 (Émile Bellier de la Chavignerie, *Les Artistes français du XVIII*e *siècle oubliés ou dédaignés*). BN : V 24400 (t. IX) et 24412 (t. XXI).

Roland (Mme J. M. Ph.). *Œuvres.* Ed. L. A. Champagneux. Paris, an VIII, 3 vol. in-8°. — Le tome I, p. 165, 176-178 et 263-268. BN : Z 23293.

Rousset (A.). *Dictionnaire géographique, historique... des Communes de la Franche-Comté.... – Département du Jura.* Besançon, 1853-1858, 6 vol. in-8°. — Les tomes I, p. 71, II, p. 236-237, et V, p. 430. BN : Lk[2] 769.

Sauzay (A.). *Musée impérial du Louvre. Catalogue du Musée Sauvageot.* Paris, 1861, in-12. — P. 58. BN : 8° V 8070.

Thuriet (Charles). *Saint-Claude et ses environs.* Bourg, 1890, in-16. — P. 49, 55 et 240. BN : Lk[7] 27091.

INDEX DES NOMS

DES PERSONNES CITÉES

(Les auteurs signalés dans la table précédente ne reparaissent dans celle-ci qu'à titre de collectionneur, à moins que, contemporains des Rosset, ils ne se soient trouvés intimement mêlés au récit.)

—

SIGNES ABRÉVIATIFS :

C. Collectionneur, — ou, d'une manière générale, propriétaire d'une sculpture, d'une peinture, d'une gravure, d'un dessin dont il a été fait mention.

R. Représenté (ou représentée) dans un ouvrage de cette nature.

N

O

P

R

ADDITIONS

A incorporer à l'index bibliographique :

BOURGEOIS (ÉMILE). *Le Biscuit de Sèvres au XVIIIe siècle.* Paris, 1909, 2 vol. in-4°. — Tome I, p. 80-81 ; t. II, p. 12 et 32. BN : Rés. g. V 110-111.

On lit dans cet ouvrage que le modèle de la petite figure de porcelaine dont il est question p. 52 et 53 se perdit ; que « sans un moule, conservé par miracle à la Manufacture, ... il aurait tout à fait disparu ; » et qu' « une administration éclairée a donné l'ordre aux ateliers de Sèvres de tirer pour le Musée de la Manufacture une épreuve en pâte dure et en plâtre de tous les groupes et figures dont les moules s'étaient conservés ». Il sera donc possible,

s'il ne l'est déjà, aux amateurs d'art de porter un jugement personnel sur le buste prêté par le prince de Galitzin (par le prince Galitzin, pour qui préfère à l'appellation de Grimm la dénomination plus logique ayant prévalu depuis).

Nous avons dit (p. 70) que Joseph Rosset mourut en décembre 1786, mais n'avons point indiqué le jour; la raison de notre silence se confond avec celles qui ont été exposées dans la première partie du chapitre consacré à son fils Jacques. Il ne nous coûte rien pourtant de signaler que l'événement arriva le 3, suivant le marquis de Villette, M. Auvray et M. Lami notamment, le 4 seulement, selon M. l'abbé Brune (qui a situé la naissance au 20 juillet 1706).

On ne prendra pas pour des fautes d'impression les absences d'accent circonflexe sur l'*o* de Dôle aux pages 153, d'une part, et 150, 173 et 176, de l'autre : il s'agit, dans le premier cas, d'une inscription sur un buste, dans le second, de titres de livre. Nous ne pouvions pas plus modifier celle-là que toucher à ceux-ci,

dont l'orthographe, locale évidemment, n'est cependant point abolie, au contraire. Dans presque tout le Jura et une partie considérable du Doubs et de la Haute-Saône, l'*o* de Dôle a, même pour les lettrés, la prononciation brève, et s'écrit en conséquence. On sait d'ailleurs qu'à la fin du xve siècle, la ville fut surnommée *la Dolente*, en raison de l'état lamentable où la mirent le fer et la flamme (*dŏlērĕ*, *dŏlēns*).

Quant à l'inscription dont il vient d'être parlé (buste de Bonaparte consul), elle ne se trouvait point, tout d'abord, mentionnée dans notre travail; mais nous n'avons pas tardé à l'y faire figurer, avec d'autres d'un caractère semblable, en songeant à l'intérêt propre présenté par de telles indications. Malheureusement, le sens primitif de l'une des phrases de la page 153 en a été altéré : on voudra bien, à la page en question, à la 10e ligne, lire « Besançon » au lieu de « cette ville ».



TABLE DES MATIÈRES

—

PARIS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE

9, RUE DE FLEURUS, 9

